CIB BIC

cib-bic.ca

Rapport annuel | E2025-2026









Banque de l’infrastructure du Canada

Accélérer l’impact

/ Page 03

01

BIC : En chiffres

/ Page 09

02

Message du président du conseil d'administration

/ Page 10

03

Message du président-directeur général

/ Page 11

04

Rapport de gestion

/ Page 47

05

Gestion des risques

/ Page 52

06

Gouvernance

/ Page 70

07

Principaux renseignements financiers

/ Page 74

08

États financiers





La BIC s'engage à créer une expérience sans obstacle pour tous les membres de son personnel, les personnes en recherche d'un emploi, la clientèle, les fournisseurs et d'autres parties prenantes. Pour toute question sur l'accessibilité ou pour demander des accommodements, veuillez contacter votre personne-ressource à la BIC ou envoyer un courriel à accessible@cib-bic.ca.

BIC : En chiffres

(Progrès depuis la création en cumul)

Valeur totale des clôtures financières de la BIC

18,6 G$

Nombre d'investissements

112

Investissement total de la BIC dans des projets autochtones

1,2 G$

Total des investissements privés et institutionnels attirés

25,1 G$

Coût en capital total des projets

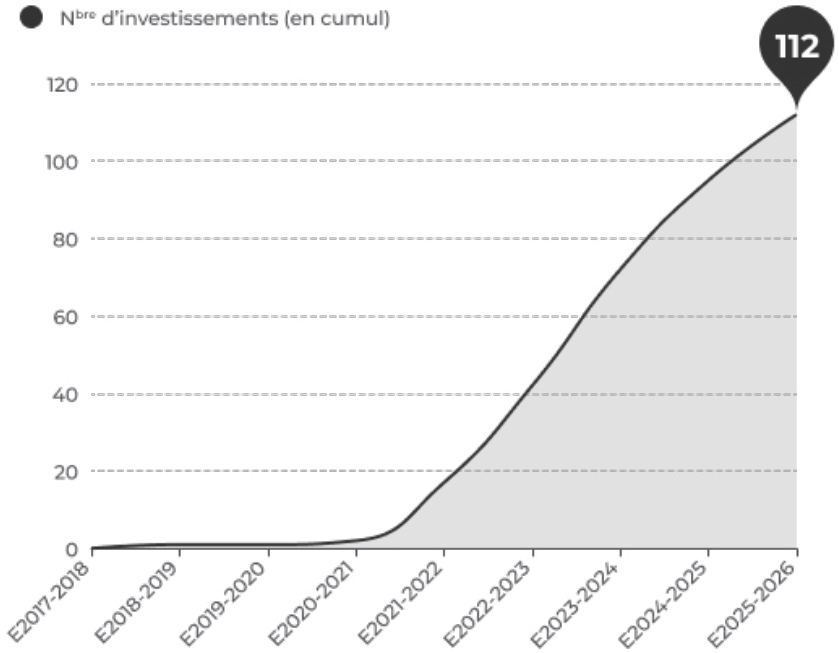
54,8 G$

Impact estimé de la phase de construction sur le PIB

41,1 G$

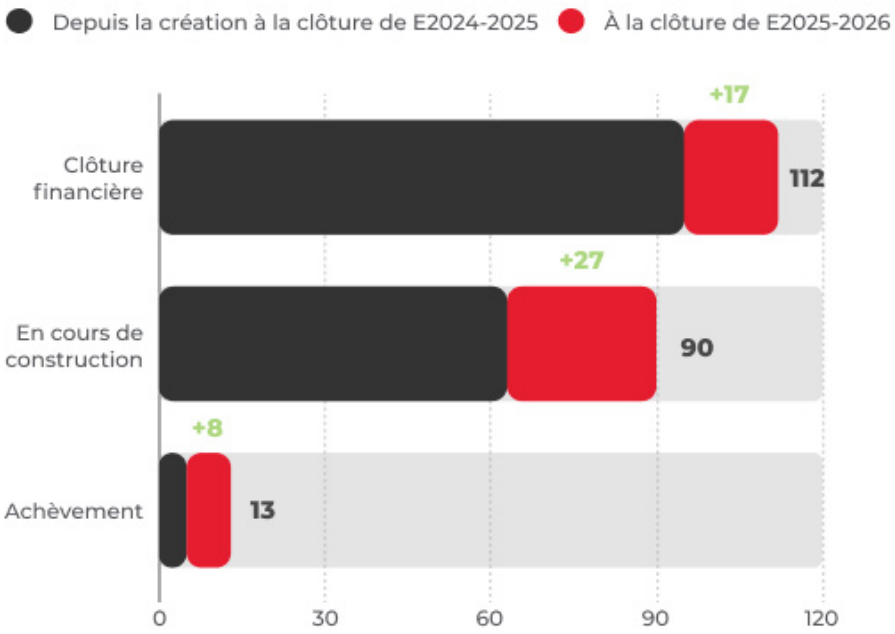
N^bre cumulé d'investissements depuis la création

Au cours des cinq dernières années, la BIC a progressivement élargi son portefeuille d'investissements, avec 17 nouvelles clôtures financières au courant de E2025-2026.



Comparaison de l'état d'avancement des projets d'un exercice sur l'autre

La plupart des projets en cours de construction, et les achèvements s'accélèrent dans l'ensemble du portefeuille.



Évolution de la BIC et faits saillants de E2025-2026

La BIC est devenue un outil essentiel pour la réalisation de projets d'infrastructures critiques partout au Canada. Au cours de E2025-2026, la BIC a continué à remplir son mandat en avançant un financement de 2,7 milliards de dollars répartis sur 17 investissements. Parmi les points saillants figure un nouvel investissement majeur de 1 milliard de dollars dans l'aéroport international Montréal-Trudeau, ainsi que de nouveaux investissements transformateurs tels que les travaux préliminaires de la ligne de transport d'électricité de la côte nord dans le Nord de la Colombie-Britannique, la modernisation de l'usine de pâte de Saint John au Nouveau-Brunswick et le projet d'infrastructures habilitantes pour les minéraux critiques Strange Lake dans le Nord du Québec et au Labrador. D'autres jalons comprennent les suivants

- Cap des 100 clôtures financières franchi par la BIC en juin 2025, moins de sept ans après son premier investissement dans le Réseau express métropolitain en 2018
- Premier projet ayant atteint la clôture financière au Nunavut; signifiant que la BIC a désormais des investissements dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada
- Premier exercice pour lequel la BIC a entièrement autofinancé ses activités grâce aux revenus provenant des investissements, n'ayant pas décaissé des crédits à l'exploitation depuis T2 E2024-2025

La BIC continue d'évoluer en s'adaptant aux nouvelles priorités du gouvernement. Compte tenu des excellents résultats obtenus par la BIC, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2025, son intention de porter l'allocation statutaire de la BIC de 35 milliards de dollars à 45 milliards de dollars. Le budget de 2025 a également élargi le rôle de la BIC dans certains secteurs (p. ex. les investissements dans des projets d'infrastructures liés à l'IA) et a étroitement aligné les activités de la BIC sur celles du Bureau des grands projets (« BGP ») nouvellement créé, en permettant à la BIC d'investir dans tout projet d'intérêt national relevant du BGP. À la suite du budget de 2025, la BIC a également reçu, en février 2026, un nouvel énoncé des priorités et des responsabilités de la part du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, qui comprenait une mise à jour des secteurs prioritaires, des ajustements apportés au mandat d'investissement de la BIC ainsi que des objectifs d'investissement à long terme dans les secteurs prioritaires, alignés sur l'allocation de 45 milliards de dollars. À compter de E2026-2027, la BIC investira dans quatre secteurs prioritaires en se fixant de nouveaux objectifs minimaux d'investissement à long terme : au moins 20 milliards de dollars dans l'énergie propre, 15 milliards de dollars dans le commerce et le transport, 10 milliards de dollars pour favoriser le logement et 5 milliards de dollars dans les infrastructures numériques et l'IA. Ces objectifs à long terme s'élèvent à 50 milliards de dollars, ce qui témoigne de la capacité de la BIC à réinvestir les revenus de ses investissements au fil du temps. Ce rapport présente un aperçu de l'évolution de chaque secteur prioritaire actuel, et comment le portefeuille d'investissements existant s'intégrera dans ces nouveaux secteurs.

L'allocation statutaire de 45 milliards de dollars est entrée en vigueur suite à la sanction royale de la *Loi n° 1 d'exécution du budget* en mars 2026, reflétant à la fois les progrès réalisés à ce jour par la BIC en matière d'investissement et le rôle essentiel que joue cette dernière dans le financement de grands projets et le renforcement de l'économie du Canada. Ces avancées majeures pour la BIC témoignent de son rôle clé dans la réalisation de la priorité du gouvernement, qui consiste à accélérer la construction d'infrastructures et à générer des retombées positives pour la population du Canada.

Modèle éprouvé pour la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures

La réalisation de grands projets d'infrastructures est intrinsèquement difficile : ces projets nécessitent d'importants investissements, sont complexes et leur mise en œuvre s'étale sur de nombreuses années, ce qui engendre une incertitude que les investisseurs sont souvent peu disposés à assumer. C'est là que la BIC joue un rôle clé pour combler le déficit en infrastructures du Canada. Les solutions d'investissement innovantes et flexibles de la BIC partagent les risques d'investissement et comblent les déficits de financement, débloquant et accélérant ainsi des projets d'infrastructures que le secteur privé ne peut pas faire avancer seul. Depuis la création de la BIC, elle a investi 18,6 milliards de dollars dans des projets d'infrastructures dont le coût en capital s'élève à 54,8 milliards de dollars. Au cours des cinq dernières années, elle a régulièrement atteint la clôture financière d'investissements entre 3 et 5 milliards de dollars par an dans environ 20 à 30 projets d'infrastructures, et elle prévoit d'intensifier ses activités d'investissement dans les années à venir afin de permettre la réalisation de grands projets. Elle met en place des infrastructures à un coût fiscal limité; à ce jour, la charge fiscale nette de la BIC s'élève à 0,3 milliard de dollars, par rapport aux 15 milliards de dollars de charge fiscale allouée dans le cadre fiscal. Par ailleurs, le rôle de la BIC consiste à investir dans des projets à risque – et tous ses investissements ne finiront pas nécessairement par un déploiement. La capacité avérée de la BIC à stimuler les investissements privés et à débloquer des projets continuera de renforcer l'économie canadienne et d'apporter des avantages à la population du Canada en favorisant la construction d'infrastructures supplémentaires.

Relever les plus grands défis du Canada

- **Projets d'intérêt national :** La BIC investit dans des projets d'infrastructures d'intérêt national, tels que ceux relevant du Bureau des grands projets, en contribuant à débloquer des financements et à rationaliser leur réalisation.
- **Logement :** La BIC investit avec les municipalités et les promoteurs immobiliers pour construire les infrastructures nécessaires pour débloquer l'offre de logements.
- **Corridors commerciaux et transport :** La BIC investit dans le commerce et le transport pour déplacer les personnes et les biens, facilitant le commerce et la croissance dans tous les secteurs industriels et reliant le Canada aux marchés mondiaux.
- **Énergie propre :** La BIC investit dans des infrastructures énergétiques propres pour permettre une croissance économique durable, réduire la dépendance aux carburants fossiles, élargir le réseau de recharge de VE au Canada, améliorer la sécurité énergétique et économiser de l'argent pour la clientèle.
- **Intelligence artificielle et infrastructures numériques :** La BIC construit la prochaine génération d'infrastructures numériques pour débloquer une économie moderne, innovante et compétitive tout en augmentant la résilience et la connectivité sécurisée à travers le Canada.
- **Nord et Arctique du Canada :** La BIC investit dans le Nord du Canada pour accroître sa présence et la connectivité dans la région, améliorer la vie de la population et renforcer la souveraineté.
- **Réconciliation autochtone :** La BIC comble les lacunes en matière d'infrastructures communautaires et favorise une participation économique importante, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation concernant les entreprises et la réconciliation.





Prévision de viabilité financière à terme

La BIC continue de générer des revenus suffisants grâce à ses investissements pour financer ses activités : elle n'a pas reçu de crédits d'exploitation depuis T2 E2024-2025, et elle prévoit qu'à terme, ses revenus devraient dépasser ses pertes sur prêts et ses charges d'exploitation. La BIC se transforme en une institution autonome qui fonctionne efficacement, tout en atteignant ses objectifs et en réinvestissant les capitaux dans de nouveaux projets à mesure qu'elle génère des revenus et que les investissements actuels sont remboursés.

Résultats profitant à la population du Canada et à l'économie

Pour chaque investissement qu'elle réalise, la BIC évalue l'impact public attendu qui découle de la réalisation du projet. En tant qu'investisseur d'impact, elle adopte une approche rigoureuse pour mesurer son retour sur impact, en veillant à ce que chaque projet génère des résultats à la hauteur des capitaux qu'elle y investit.

Réduction annuelle moyenne des gaz à effet de serre des projets de la BIC (en Mt)	10,2 Mt
Impact économique annuel moyen pour le commerce et le transport (contribution au PIB en $)	2,3 G$
Projets d'infrastructures autochtones financés (nbre de projets)	34
Capacité de logement permise grâce aux projets de la BIC (nbre de nouveaux logements que les infrastructures desservent)	27 111
Achalandage quotidien du transport en commun (nbre de personnes)	173 272
Emplois créés pendant la phase de construction (nbre)	320 727

Message du président du conseil d'administration

En ma qualité de président du conseil d'administration, et au nom de mes collègues membres du conseil, j'ai le plaisir de vous présenter les résultats de la Banque de l'infrastructure du Canada pour E2025-2026.

Dans un contexte difficile pour le développement des infrastructures, tant à l'échelle mondiale qu'ici au Canada, le modèle de la BIC continue de prouver sa valeur : travailler en collaboration avec des partenaires publics, autochtones, privés et institutionnels afin de contribuer à la réalisation d'infrastructures qui favorisent la compétitivité économique, la résilience et la croissance à long terme du Canada. Le conseil reste convaincu que cette approche fondée sur le partenariat est parfaitement adaptée à la situation actuelle et qu'elle servira les intérêts de la BIC à l'avenir.

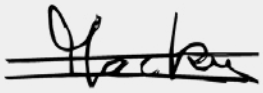
En juin de l'année dernière, j'ai eu l'occasion de féliciter l'équipe de la BIC pour avoir franchi une étape importante : l'atteinte de la clôture financière de son 100e investissement. Cette étape importante témoigne des efforts, de la collaboration et de la grande expertise de l'ensemble de l'organisation. À la fin de l'exercice, 112 projets avaient atteint la clôture financière, dont près de 90 % étaient en cours de construction ou achevés.

Le conseil d'administration est particulièrement fier des progrès réalisés au cours de l'année en ce qui concerne les grands projets. La BIC a atteint la clôture financière pour les travaux préliminaires de la ligne de transport d'électricité de la côte nord, une étape cruciale pour développer la capacité de production d'énergie propre et créer des perspectives économiques dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Parallèlement, la BIC a progressé dans le renforcement de la participation des communautés autochtones au capital grâce à des investissements tels que le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 au Québec, qui a notamment donné lieu au premier prêt de la BIC pour la participation au capital d'une entreprise autochtone dans cette province. Elle a également atteint la clôture financière de l'un de ses plus importants investissements à ce jour : un prêt d'un milliard de dollars accordé à Aéroports de Montréal afin de financer un vaste projet d'agrandissement destiné à répondre à la croissance du nombre de passager·ères dans l'un des aéroports les plus achalandés du Canada, YUL. Ces réalisations soulignent l'importance de la BIC et de sa mission, qui consiste à continuer de favoriser le développement des infrastructures au profit de la population du Canada. Les projets d'infrastructures nécessitent des investissements importants, des délais de réalisation longs et une capacité à faire face à l'incertitude à long terme. La BIC joue un rôle essentiel acceptant les risques appropriés et en recourant à des instruments financiers souples afin de permettre aux projets d'aboutir à la phase de construction et d'exploitation. Le conseil continue de veiller à ce que cette mission soit menée avec rigueur, dans le respect d'une gouvernance solide et d'une gestion responsable des fonds publics.

Pour l'avenir, je suis encouragé par les perspectives offertes par l'élargissement du mandat de la BIC et la redéfinition de ses secteurs prioritaires. Alors que la BIC entame le prochain exercice, elle le fait avec un sens aigu de ses responsabilités envers la population du Canada et un engagement ferme à créer de la valeur à long terme.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier l'équipe de la BIC pour son professionnalisme et son dévouement, ainsi que ses partenaires à travers tout le pays pour leur collaboration et leur confiance sans faille.





MACKY TALL

Président du conseil d'administration

Message du président-directeur général

Au cours de E2025-2026, la BIC a continué de démontrer son rôle essentiel dans la réalisation de projets d'infrastructures complexes partout au Canada. Dans un contexte marqué par une incertitude mondiale accrue et une conjoncture économique en pleine mutation, le Canada est confronté à des défis urgents en matière d'infrastructures. L'importance d'investissements résilients et à long terme dans les infrastructures pour garantir la compétitivité et la sécurité économique du Canada est d'autant plus cruciale. Les investissements d'impact de la BIC profitent à la population du Canada et améliorent sa qualité de vie grâce à des collectivités connectées, durables et dynamiques.

Cette année a marqué un tournant décisif dans l'évolution du rôle de la BIC au sein du paysage des infrastructures canadiennes, le gouvernement fédéral ayant porté le mandat d'investissement de la BIC de 35 milliards à 45 milliards de dollars et réorienté ses objectifs et ses domaines d'intervention. La BIC a développé la capacité d'agir rapidement et d'évaluer où son expertise et ses capitaux peuvent apporter la plus grande contribution dans des domaines prioritaires tels que les infrastructures numériques et le logement.

Dans un contexte mondial en changement, le Canada a besoin d'investissements dans les infrastructures opportuns et résolus, et je suis fier du rôle joué par la BIC pour prendre le relais et combler les déficits de financement afin d'apporter des avantages tangibles à la population du Canada. Elle a développé les capacités nécessaires pour devenir un outil essentiel permettant au gouvernement de mettre en œuvre de manière efficace ses solutions de financement innovantes afin d'atteindre des objectifs stratégiques. L'augmentation de l'objectif d'investissement de la BIC dans les infrastructures autochtones à 3 milliards de dollars souligne que la participation des communautés autochtones est au cœur de son mandat et ses priorités d'investissement. Elle a noué des partenariats étroits et respectueux, et son équipe dédiée aux infrastructures autochtones travaille en étroite collaboration avec les communautés pour aider à concevoir des projets qui répondent aux priorités locales et favorisent une participation économique à long terme. Au cours de E2025-2026, ses projets ont continué de mettre l'accent sur la prise de participation, et des étapes importantes ont été franchies dans le cadre d'investissements importants tels que le projet de transport d'électricité interprovincial Wasoqonatl. À mesure que ces projets passent de la phase de construction à l'exploitation, ils contribuent à faire progresser la réconciliation économique et apportent des avantages durables aux communautés.

La BIC continue à gérer les fonds publics avec le plus grand sérieux. À l'origine, la BIC avait été conçue pour investir 35 milliards de dollars dans des projets d'infrastructures, avec un coût maximal de 15 milliards de dollars prévus dans le cadre fiscal. Bien que son mandat d'investissement global soit passé à 45 milliards de dollars, elle s'oriente désormais vers la viabilité financière à long terme. E2025-2026 a été le premier exercice au cours duquel les revenus d'investissement ont entièrement financé ses activités, et ces revenus couvrent désormais les coûts d'exploitation depuis T2 E2024-2025, ce qui confirme l'intérêt du modèle de la BIC pour les contribuables.

Alors que la BIC clôture l'exercice 2025-2026, je tiens à remercier l'équipe pour leur professionnalisme, leur expertise et leur dévouement. Leur travail permet de faire avancer des projets complexes et d'obtenir des résultats concrets. Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à John Casola, qui a pris sa retraite en mars 2026 après avoir occupé pendant plus de six ans le poste de chef des investissements. John a joué un rôle essentiel dans le succès des débuts de la BIC : il a dirigé et développé l'équipe des investissements pour en faire une équipe efficace et performante, tout en façonnant l'organisation à mesure qu'elle se développait et qu'elle consolidait son rôle dans le secteur des infrastructures au Canada. Je tiens également à remercier le conseil d'administration pour son engagement et sa supervision constants, ainsi que les partenaires de la BIC à travers tout le pays pour leur collaboration. Ensemble, il est possible de développer les infrastructures dont le Canada a besoin pour soutenir sa croissance à long terme, sa compétitivité et sa résilience tout en améliorant la qualité de vie de la population du Canada.



EHREN CORY

Président-directeur général

Rapport de gestion

L'objet du rapport de gestion est de fournir une explication, du point de vue de la direction, du rendement de la BIC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, de sa situation financière à la fin de l'exercice et de ses perspectives d'avenir. Le rapport de gestion vise à compléter et à étoffer les renseignements fournis dans les états financiers et les notes complémentaires. Il est approuvé par le conseil d'administration de la BIC. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas concorder.

Remarque terminologique : clôture financière et investissements

Dans le cadre de son processus d'investissement, la BIC suit l'étape de la clôture financière. L'ensemble des projets de la BIC ayant atteint cette étape est désigné sous le terme d'« investissements ».

« **Clôture financière** » signifie que la BIC et ses partenaires d'investissement ont mené à bien la revue diligente et ont conclu des conventions de crédit contraignantes finales. Une fois la clôture financière atteinte, les résultats financiers et les résultats d'impact public sont intégrés dans le tableau de bord de l'entreprise et le financement de la BIC peut commencer à être décaissé en faveur du projet. Lors de la clôture financière, la BIC comptabilise un financement public à recevoir à hauteur de son obligation totale. Les expressions « atteindre la clôture financière » et « réaliser un investissement » ou « engager du capital » sont utilisées de manière interchangeable et partagent la même définition.

« **Investissement ou investissements** » désignent tout projet pour lequel la BIC a atteint la clôture financière et a engagé des fonds au projet. Le présent rapport fait couramment référence aux « investissements de la BIC », qui représentent l'ensemble du portefeuille d'investissements de la BIC. Par souci de clarté, les montants des investissements de la BIC sont basés sur le total du financement engagé, et non sur les montants effectivement versés au projet (décaissements). Les décaissements sont, par nature, en retard par rapport au montant de l'investissement, compte tenu de leur dépendance vis-à-vis du calendrier de construction du projet et d'autres facteurs connexes.

Contexte opérationnel et analyse de l'environnement

La BIC collabore avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux, autochtones et du secteur privé pour faire construire de nouveaux projets d'infrastructures. Les projets d'infrastructures ont des coûts initiaux importants et produisent des avantages sur une longue période.

Au cours de E2025-2026, l'incertitude et la volatilité économiques mondiales ont été contrebalancées par une dynamique visant à développer les infrastructures et à renforcer l'économie canadienne. La BIC est bien placée pour jouer un rôle déterminant dans un contexte où les partenaires de projet hésitent à aller de l'avant face à l'incertitude, car ses financements les aident à gérer à la fois les coûts initiaux et les risques inhérents aux grands projets d'infrastructures. Toutefois, car la BIC partage généralement les risques liés à la réalisation d'un projet, les activités de la BIC et, par conséquent, le rythme de ses activités d'origination et d'admission de projets restent sensibles à la conjoncture économique générale.

Le portefeuille d'investissements de la BIC a continué de s'étoffer, 90 % des projets étant désormais en cours de construction ou achevés, donnant à la BIC un rôle de plus en plus important en tant que gestionnaire d'actifs supervisant les investissements dans un contexte économique instable. Alors que la plupart des emprunteurs font face aux difficultés liées à la conjoncture économique, la BIC constate une augmentation du niveau de risque dans son portefeuille. Pour de plus amples renseignements sur les principaux risques auxquels la BIC est exposée, veuillez vous référer à la section Risque d'investissement.

Conditions économiques

Les taux d'intérêt et l'inflation influencent les décisions d'investissement dans les infrastructures. La hausse des taux d'intérêt au cours des dernières années a rendu les investissements dans les nouvelles infrastructures plus difficiles. Les taux d'intérêt ont continué une légère tendance à la baisse : le taux cible de la Banque du Canada s'est établi à 2,25 % au cours des deux derniers trimestres de E2025-2026, après avoir baissé depuis le début de l'exercice, où il s'élevait à 2,75 %.

L'inflation dans le secteur de la construction continue de dépasser l'indice des prix à la consommation, ce qui, parallèlement à la volatilité des taux de change, crée une incertitude quant aux coûts des projets et à la progressivité des coûts pour les projets de construction. La hausse des prix et l'inflation pourraient être exacerbées par les difficultés rencontrées dans la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour les projets menés dans les zones rurales et éloignées du Canada.

Les incertitudes géopolitiques, commerciales et tarifaires apparues au cours de l'exercice précédent ont continué d'affecter les projets et la conjoncture économique générale tout au long de E2025-2026. Parmi les défis figurent la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts des matières premières et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Cela peut entraîner une escalade des coûts et des retards de construction, ce qui a un impact sur le rendement du portefeuille.

La BIC partage généralement le risque lié à la demande future et aux revenus de ses projets avec ses partenaires d'investissement, exposant ainsi son portefeuille d'investissements à des prévisions de revenus variables en fonction des prix des matières premières, des primes vertes et des volumes.

Le Canada accélère considérablement le rythme de développement de ses infrastructures. Cela mettra à l'épreuve la capacité de la chaîne d'approvisionnement, y compris la demande de matières premières utilisées dans la construction, ainsi que la capacité de main-d'œuvre de construction dans les régions rurales ou éloignées et dans les secteurs nécessitant une main-d'œuvre ou un équipement spécialisé. Alors que l'activité dans le domaine des projets d'infrastructures atteint des niveaux sans précédent depuis quelques décennies, des efforts considérables seront nécessaires pour recruter du personnel et développer la chaîne d'approvisionnement afin de suivre le rythme de développement des projets.

Transition énergétique et investissement privé

La BIC joue un rôle dans la transition énergétique du Canada et est donc exposée à des risques technologiques et réglementaires, notamment en raison de son implication dans des investissements dans des infrastructures « pionnières » ou de son exposition à des modèles de revenus peu clairs (tels que les compensations et crédits carbone, les primes vertes et d'autres modèles de revenus émergents). Les promoteurs de projets restent prudents en raison des incertitudes technologiques qui pèsent sur des domaines tels que le transport zéro émission, les biocarburants, les petits réacteurs modulaires et la capture du carbone. Cette réticence s'explique par divers facteurs, notamment le flou entourant les modèles économiques potentiels, le manque de données sur des technologies non éprouvées et leur durée de vie, ainsi que les perspectives d'innovation future.

Les investissements globaux dans les infrastructures au Canada ont continué à progresser, les investissements annuels ont presque doublé au cours de la dernière décennie, passant de 77,6 milliards de dollars en 2015 à 148,3 milliards de dollars en 2025[1]. Il convient de noter que les investissements publics continuent de l'emporter sur les investissements privés en termes de part dans l'ensemble des investissements canadiens dans les infrastructures, bien que ces derniers aient continué de progresser. D'une année sur l'autre, les investissements privés ont augmenté de 5,3 % entre 2024 et 2025, par rapport à 9,4 % pour les investissements publics, tandis qu'au cours des cinq dernières années, les investissements privés dans les infrastructures ont progressé à un taux de croissance annuel composé de 10 %, par rapport à 12 % pour les investissements publics dans ce domaine[2]. Compte tenu de leur complexité et leurs besoins en capitaux considérables, les grands projets d'infrastructures peuvent mettre plusieurs années à prendre forme et à se concrétiser et, par conséquent, la progression des investissements risque de ne pas suivre le rythme actuel ni le climat favorable qui règne actuellement dans le secteur canadien des infrastructures.

Environnement réglementaire

Les projets d'infrastructures de grande envergure dépendent des décisions gouvernementales pour aller de l'avant, notamment en ce qui concerne le financement, la réglementation et l'octroi de permis à plusieurs ordres de gouvernement. L'incertitude réglementaire a également constitué un défi pour les nouveaux investissements en ayant une incidence sur le rendement des investissements existants et des engagements actuels. Les longs processus d'autorisation et d'approbation ont parfois entraîné des retards dans les projets et une hausse des coûts, en particulier dans les régions du pays où les saisons de construction sont plus courtes. Alors qu'un consensus de plus en plus large s'est dégagé à travers le Canada sur l'importance d'investir dans les infrastructures, un changement politique et réglementaire important a pris effet au cours de l'année dernière. La *Loi sur l'unité*

1 Centre de statistiques sur l'infrastructure, Statistique Canada

2 Centre de statistiques sur l'infrastructure, Statistique Canada

de l'économie canadienne a reçu la sanction royale en juin 2025, marquant une étape importante dans l'accélération des grands projets d'intérêt national, tandis que des mesures législatives similaires sont à l'étude au niveau provincial. Le Bureau des grands projets (BGP) a également été créé à l'été 2025, avec pour mission de centraliser et de rationaliser les procédures d'approbation des projets, afin, à terme, d'accélérer la réalisation des projets d'intérêt national tout en réduisant les incertitudes et les retards. Depuis sa création, la BIC travaille en étroite collaboration avec le BGP, et le budget de 2025 lui a permis d'investir dans tout projet d'intérêt national relevant du BGP, quel que soit le secteur ou la catégorie d'actifs, dans le but de débloquer davantage de projets et d'attirer des capitaux privés. Ces avancées constituent des étapes importantes pour accélérer la réalisation de projets jugés d'importance et d'intérêt nationaux, et pourraient déboucher sur de nouvelles occasions d'investissement dans des projets d'infrastructures.

Perspectives

La BIC continue de tabler sur une hausse de la demande en matière d'infrastructures avec l'accent mis actuellement sur les grands projets d'intérêt national en tant qu'élément essentiel pour consolider, diversifier et développer l'économie canadienne. La dynamique autour des grands projets a continué de s'accélérer tout au long de E2025-2026, certains investissements ayant déjà été concrétisés. La nécessité de combler les lacunes en matière d'infrastructures reste un moteur pour les nouveaux investissements dans ce domaine à travers tout le pays, tant dans les zones urbaines que rurales et au sein des communautés autochtones.

Alors que la conjoncture économique reste instable et que la demande en infrastructures n'a cessé de croître ces dernières années, la BIC a continué à saisir l'occasion de combler les déficits de financement et de catalyser des projets que le secteur privé n'est pas disposé à mener à bien à lui seul. À mesure que la BIC s'engage de plus en plus dans des grands projets, la grande complexité et les besoins en capitaux importants de ces derniers pourraient entraîner une volatilité d'une année sur l'autre par rapport au reste du portefeuille de la BIC. Toutefois, la BIC s'engage à débloquer des projets par le biais de son modèle fournissant des capitaux concessionnels et mobilisant des investissements privés.

Institution prête à prendre des risques

La BIC est conçue pour assumer un certain niveau de risque – suffisamment pour faire avancer les grands projets d'infrastructures, sans pour autant prendre plus de risques que ce qui est nécessaire à la réalisation du projet. À mesure que de nombreux projets avancent dans leur phase de construction, la BIC s'attend à ce que certains d'entre eux ne soient pas menés à leur terme, ce qui pourrait entraîner des provisions financières et une réduction de leur impact. Dans le cadre de sa stratégie de gestion de portefeuille, la BIC surveille de près les risques émergents dans tous les secteurs et continue de tabler sur la constitution de provisions supplémentaires, ainsi que, le cas échéant, sur des radiations. Les provisions constituent des indicateurs clés qui permettent à l'équipe d'évaluer en permanence le niveau de risque assumé, alors que la BIC s'efforce de maximiser l'impact de ses investissements pour la population du Canada. Son approche en matière de risque et concessionnalité la distingue des autres investisseurs publics et privés et lui permet de jouer un rôle clé dans la réalisation de projets d'infrastructures.

Au cours de l'année écoulée, la BIC a constitué des provisions spécifiques pour deux investissements et a passé en perte un investissement. Ces projets ont rencontré des difficultés liées à des facteurs macroéconomiques défavorables et à des problèmes de réalisation qui pourraient également avoir des répercussions sur les projets futurs. La BIC a l'obligation de gérer avec prudence l'argent des contribuables, et ces provisions et radiations s'inscrivent pleinement dans les limites prévues pour l'ensemble du portefeuille. La santé globale du portefeuille reste solide.

Dans l'ensemble de son portefeuille, de plus en plus de projets entrent en phase de construction et d'exploitation, ce qui accroît l'exposition de la BIC au rendement de ses investissements alors que l'économie continue d'évoluer rapidement. Conformément aux prévisions formulées ces dernières années par la BIC, les travaux de construction avancent à un rythme soutenu, même si, dans certains cas, les promoteurs ont signalé des retards et des dépassements de coûts. Les promoteurs sont généralement demeurés déterminés à réaliser l'ensemble de la portée du projet malgré ces défis, à prendre des mesures pour récupérer le temps perdu, à mettre leur expertise à profit pour prévenir d'autres retards, à utiliser les éventualités disponibles et, au besoin, à accroître leur engagement financier à l'égard du projet. Pour les projets qui entrent en phase d'exploitation, la BIC continue de suivre le rendement des actifs. L'avancement plus lent que prévu des projets est observé dans un graphe de décaissement décalé par rapport au portefeuille de clôtures financières existant de la BIC. Dans l'ensemble, les perspectives d'avenir de la BIC sont prometteuses, le secteur canadien des infrastructures continuant de connaître une évolution marquée, tandis que le rendement du portefeuille d'investissement actuel est également globalement solide.



Principes et approche en matière d'investissement

La BIC opère en se basant sur cinq principes d'investissement qui articulent son approche et en quoi elle diffère des autres investisseurs publics et privés :

Impact

La BIC est un outil d'investissement fédéral unique pour construire des priorités en matière d'infrastructures. Elle explore constamment de nouvelles façons d'utiliser ses outils pour saisir les occasions émergentes qui ont un impact important pour la population du Canada.

Autosuffisance

La BIC s'attend à être financièrement viable : à terme, les revenus devraient dépasser les pertes de crédit et les charges d'exploitation. Le portefeuille de la BIC accepte plus de risques que les autres investisseurs en infrastructures et les résultats financiers trimestriels et annuels seront donc volatils, mais elle vise l'autosuffisance.

Risque et concessionnalité

La BIC accepte les risques d'investissement et fournit la concessionnalité nécessaire pour que les projets soient construits mieux et plus rapidement. Elle le fait en tant qu'investisseur discipliné des fonds des contribuables – n'acceptant que les risques et la concessionnalité requis.

Engagement précoce

La BIC cherche à catalyser les projets et les marchés les faisant passer du stade de la conception à la construction grâce à ses outils de services-conseils, d'accélération et d'investissement. Cela signifie que tous les projets auxquels elle participe ne seront pas construits.

Investissement privé

La BIC investit uniquement aux côtés d'investissements privés, dans des projets générateurs de revenus. Cela la rend unique par rapport à d'autres outils. Elle cherche à maximiser le rôle des investissements privés dans chaque investissement, en reconnaissant qu'il peut être inclut de diverses façons et à des moments différents.



Résultats de E2025-2026

La BIC a atteint la clôture financière de 17 projets au cours de E2025-2026, tout en engageant un montant total de 3,0 milliards de dollars. Le portefeuille de la BIC a atteint 18,6 milliards de dollars d'investissements dans 112 projets depuis sa création d'une valeur en capital totale de 54,8 milliards de dollars. 90 de ces projets sont actuellement en cours de construction et 13 ont été achevés.

Clôtures financières par secteur

Secteur	Exercices antérieurs	E2025-2026	Total
Énergie propre	18	**7**	25
Infrastructures vertes	37	**5**	42
Transport en commun	15	**-**	15
Commerce et transport	11	**3**	14
Internet haut débit	14	**2**	16
Total	95	**17**	112

Clôtures financières par région[3]

Région	Exercices antérieurs	E2025-2026	Total
Atlantique	16	**2**	18
Québec	11	**4**	15
Ontario	39	**2**	41
Ouest	44	**7**	51
Nord	7	**3**	10
À travers le Canada	11	**2**	13

Objectifs d'investissement à long terme

Secteur	Objectif à long terme[4]	Progrès des investissements, depuis la création, au 31 mars 2026[5]
Énergie propre	10 G$	**5,2 G$**
Commerce et transport	5 G$	**2,5 G$**
Infrastructures vertes	10 G$	**4,2 G$**
Transport en commun	5 G$	**4,5 G$**
Internet haut débit	3 G$	**2,2 G$**

3 Les régions associées à un projet peuvent évoluer après la clôture financière, ce qui se traduit par une mise à jour des valeurs de l'exercice précédent. Les projets peuvent être repartis dans plusieurs régions, et, par conséquent, le total sera supérieur.

4 À compter de E2026-2027, la BIC adopte un nouvel ensemble de secteurs prioritaires et d'objectifs d'investissement à long terme correspondants, conformément à la lettre relative à l'énoncé des priorités et des responsabilités de 2026, ainsi qu'une augmentation de 10 milliards de dollars de la dotation législative de la BIC, telle que confirmée par la sanction royale de la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2025, conformément à l'intention annoncée par le gouvernement dans le budget de 2025.

5 Montants nets de réductions, après la clôture financière des engagements de la BIC; se référer à la note 10 des états financiers pour de plus amples renseignements

Chaque année, la BIC met à jour ses objectifs et cibles organisationnels afin de guider l'organisation et de fournir une base sur laquelle évaluer le rendement. Les tableaux suivants résument le rendement de la BIC pour E2025-2026.

Résultats

Paramètre	Description du paramètre	Résultats de E2025-2026	Objectif de E2025-2026	Objectif à long terme
Priorité stratégique : Investir dans les infrastructures				
Développer un flux de transactions futures	Progrès importants dans le développement du flux de transactions futures, y compris : services-conseils, accélération de projets, ICI, notes d'engagements d'investissements de sécurité, recherche et engagement des parties prenantes	Développement important du flux de transactions futures	Développement important du flux de transactions futures	
$ de clôtures financières	Montant de l'engagement de la BIC ($) atteignant la clôture financière au cours de l'exercice	**3 G$**	**3 à 5 G$ par an**	
N^{bre} de clôtures financières	Nombre de clôtures financières au cours de l'exercice	**17**	**20 à 30 par an**	
Priorité stratégique : Générer des avantages d'intérêt public pour la population du Canada				
Graphe de décaissements	Décaissements depuis la création sur le portefeuille de clôtures en pourcentage des décaissements prévus à la clôture financière	**61 %**	**70 %**	**80 %**
Résultats d'impact[6]	Part du résultat à long terme atteint, par rapport à la part du capital alloué qui a été engagée depuis la création	Réalisation rentable des objectifs d'impact à long terme par rapport à la part du capital alloué engagé depuis la création 1,3x	Réalisation rentable des objectifs d'impact à long terme	Réduction des GES : Réduction annuelle cumulée de 15 Mt d'éq. CO_2[7] Total de 210 000 trajets quotidiens en transport en commun, train de passagers ou autres modes 30 projets d'infrastructures autochtones entrepris Impact économique continu dans le secteur du commerce et transport : contribution annuelle moyenne au PIB de 3 G$ Capacité des infrastructures pour les nouveaux logements : 100 000 nouveaux logements que les infrastructures peuvent desservir

6 Impact attendu des investissements de la BIC lorsque les projets seront opérationnels; estimé pour un projet dans son ensemble, et non calculé au prorata de la part de financement de la BIC

7 Réductions de GES estimées reflètent la différence entre les GES prévus associés à un projet par rapport à un scénario dans lequel le projet n'est pas construit; estimation non prise en compte dans les rapports fédéraux sur les réductions de GES par rapport aux objectifs nationaux tirés par ECCC de modèles d'activité plus généraux dans l'ensemble de l'économie; rapports de la BIC ne devant pas être combinés avec d'autres rapports pour tenter de regrouper les données en vue d'une réduction des émissions à l'échelle de l'économie.

Résultats

Paramètre	Description du paramètre	Résultats de E2025-2026	Objectif de E2025-2026	Objectif à long terme
Investissements dans les infrastructures autochtones	Investissements de la BIC ($) dans des projets d'infrastructures autochtones, depuis la création	**1,2 G$**	**1,3 G$**	**3 G$**
Diversité géographique	Nombre de clôtures financières dans chaque région du Canada, depuis la création	Moyenne de plus de 1 investissement par an et par région Atlantique : 2,0 ON : 4,6 uest : 5,7 Nord : 1,1 QC : 1,7	Moyenne de 1 investissement par an et par région	
Priorité stratégique : Utiliser le modèle unique de la BIC				
Ratio de capitaux de projet	Capitaux privés investis dans des projets soutenus par la BIC, par rapport à l'encours de l'engagement de la BIC, depuis la création	**1,4x**	**1,2x**	**2,0x**
Ratio de capital activé	Capitaux privés investis dans des projets soutenus par la BIC, plus les investissements privés activés, par rapport à l'encours de l'engagement de la BIC, depuis la création	**2,8x**	**2,5x**	**5,0x**
Durée de vie moyenne pondérée ajustée	Durée moyenne attendue entre le moment où un dollar est décaissé et le moment où il est remboursé, depuis la création	**15,2 ans**	**15 ans**	**Moins de 15 ans**
Incidence fiscale nette	Prévisions actuelles des revenus de la BIC par rapport aux coûts, depuis la création	**10,7 %**	**Seuil de rentabilité**	**Positive**
Priorité stratégique : Apporter le meilleur de la discipline des secteurs public et privé				
Engagement du personnel	Expérience et culture du personnel, telles que mesurées par un sondage annuel	**Médiane du groupe de référence**	**Médiane du groupe de référence**	
Charges d'exploitation	Charges d'exploitation au cours de l'exercice en pourcentage de l'encours des engagements	**0,3 %**	**0,5 %**	**<0,5 %**

Commentaire

Pour le tableau de bord E2025-2026, la BIC a introduit plusieurs changements :

- Elle a simplifié son tableau de bord en un seul tableau de bord avec des objectifs à court et à long terme pour chaque paramètre de rendement. Cette mesure met davantage l'accent sur les progrès accomplis dans la réalisation d'importants objectifs de rendement à long terme.
- Plusieurs nouvelles mesures ont été introduites :
 - Un nouveau paramètre lié à la construction du flux de transactions futures (c'est-à-dire avant la clôture financière) suit les projets de recherche, de services-conseils et d'accélération. La BIC rend compte de la quantité et de la qualité de son travail de construction du flux de transactions futures, comme le nombre de nouveaux engagements de sécurité aux approvisionnements publics.
 - Un nouveau paramètre relatif à l'efficacité des coûts d'exploitation reflétant l'esprit et l'intention de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement.
 - Une mesure révisée de « l'incidence fiscale nette » qui fournit une estimation du rendement ou de la perte attendus du portefeuille d'investissements, y compris les bénéfices prévisionnels ajustés au risque moins les coûts attendus (pertes de crédit et charges d'exploitation).
 - Une révision des mesures de suivi des capitaux privés afin de mesurer à la fois l'investissement privé direct dans un projet au fil du temps et l'investissement privé associé dans l'économie, rendu possible par les infrastructures.
- La BIC a réorienté ses paramètres de mesure des résultats en matière d'impact afin de les aligner sur les priorités du gouvernement. La BIC continuera à rendre compte du nombre de foyers connectés à Internet haut débit, mais ne l'inclura plus comme résultat ciblé dans le tableau de bord, reflétant ainsi les progrès presque complets vers l'accès universel à Internet haut débit au Canada.

Compte tenu des excellents résultats de la BIC, qui ont parfois même dépassé les objectifs initiaux, ainsi que de l'évolution de son mandat, plusieurs objectifs d'impact à long terme ont été revus à la hausse pour E2026-2027.

Les résultats en matière d'impact public sont mesurés conformément à la politique de gestion de l'impact public de la BIC. La BIC présente ces résultats sur la base des estimations établies lors de la clôture financière qui sont susceptibles d'évoluer au fil du temps afin de refléter toute mise à jour de ces estimations.

La BIC est responsable devant la population du Canada de la réalisation des objectifs de rendement et rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs lors des assemblées publiques annuelles, dans les rapports financiers trimestriels, les points sur le marché et les rapports annuels publiés sur son site Web. D'autres paramètres de mesure qui ne figurent pas dans les objectifs de l'entreprise, mais qui font l'objet d'un suivi et sont inclus dans les rapports de la BIC, sont présentés ci-dessous. Étant donné que les projets disposent d'une période de disponibilité pour le décaissement des fonds et que la portée peut évoluer au fil du temps, les valeurs des paramètres de mesure des rapports peuvent varier et faire l'objet de rajustements au fil du temps.

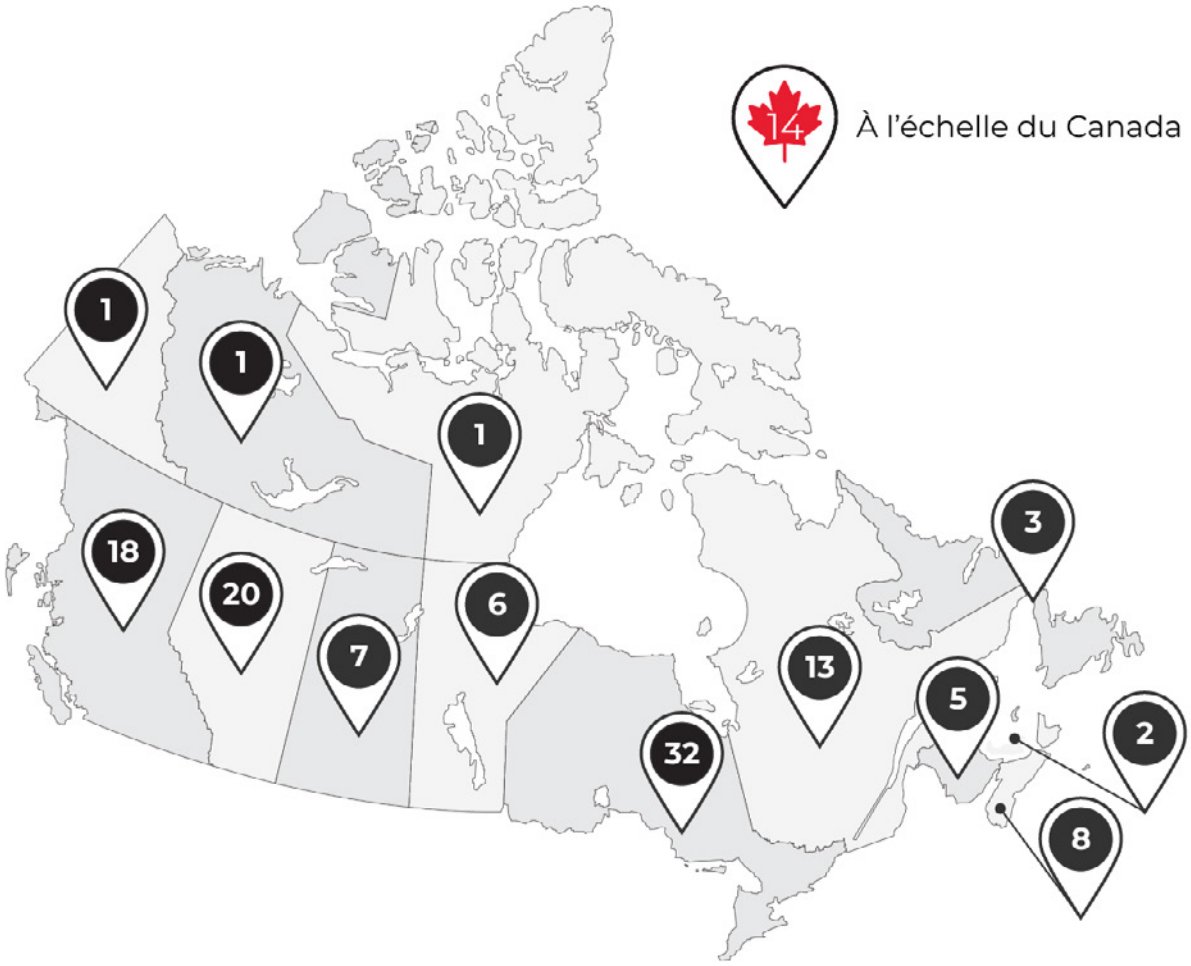
Priorité stratégique	Paramètre de mesure	Description	Réel au 31 mars 2026[8]
Générer des avantages d'intérêt public pour la population du Canada	Accès à Internet haut débit	Nombre de foyers mal desservis connectés à Internet haut débit, depuis la création	**482 634**
	Volume d'eau	Volume d'eau traitée (m^3/jour), depuis la création	**57 773**
	Autobus zéro émission financés	Nombre d'autobus zéro émission financés, depuis la création	**5 619**
	Bornes de recharge financées	Nombre de bornes de recharge financées, depuis la création	**5 402**
	PIB de la construction[9]	PIB de la phase de construction soutenu par des projets de la BIC, depuis la création	**41,1 G$**
	Création d'emplois[10]	Emplois créés dans le cadre de projets financés par la BIC, depuis la création	**320 727**

8 Les chiffres peuvent faire l'objet de révisions d'une période à l'autre en raison de modifications du montant de l'engagement de la BIC et/ou de la portée du projet.

9 Impact total sur le PIB découlant des dépenses de construction consacrées aux projets de la BIC, y compris l'impact direct généré par l'activité de construction et l'impact indirect généré le long de la chaîne d'approvisionnement

10 Nombre total de postes créés par la construction de projets de la BIC, y compris des emplois directs dans la construction sur place et des emplois indirects dans les industries de la chaîne d'approvisionnement (p. ex. la fabrication, le commerce et le transport)

Projets de la BIC (au 31 mars 2026)



Remarque : Les chiffres sont fondés sur le rapport financier de la fin E2025-2026 (non audité, 1er avril 2025 au 31 mars 2026). D'autres annonces de projets sont en préparation en collaboration avec ses partenaires. Certains projets de la BIC visent plusieurs provinces ou sont susceptibles de s'étendre à l'ensemble du Canada.

Énergie propre

- AltaLink – Occasions dans le domaine du transport d'électricité en Alberta
- ATCO – Occasions dans le domaine du transport d'électricité en Alberta
- Atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac
- Centrale à la biomasse à Opitciwan*
- Énergie éolienne à Weavers Mountain*
- Énergie éolienne à Wedgeport*
- Énergie éolienne Anuriqjuak Nukkiksautiit*
- Énergie éolienne Bekevar*
- Énergie éolienne de Benjamins Mill*
- Énergie éolienne de Goose Harbour Lake*
- Énergie éolienne de Higgins Mountain*
- Énergie éolienne de la rivière Mersey
- Énergie solaire Deerfoot et Barlow*
- Énergie solaire Duchess*
- Énergie solaire quA-ymn*
- Énergie solaire Tilley*
- Énergie solaire Wicehtowak*
- Ligne de transport Wasoqonatl*
- Modernisation de l'usine de pâte de Saint John
- Oneida Energy Storage*
- Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2*
- Petit réacteur modulaire de Darlington
- Stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse*
- Stockage de batteries d'Enfinite
- Travaux préliminaires de la ligne de transport d'électricité de la côte nord

Infrastructures vertes

- Ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg*
- Azure Sustainable Fuels
- Banque des Premières Nations du Canada*
- Eau et eaux usées de la Première Nation Malahat*
- Eau et eaux usées de Red-Seine-Rat
- Énergie de quartier de l'île Lulu
- Énergie de quartier Enwave
- Infrastructures de production et de ravitaillement en hydrogène de HTEC
- Infrastructures habilitantes de la Première Nation de Kwanlin Dün*
- Infrastructures habilitantes pour le logement de Rivers Edge*
- Infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées à Brandon
- Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswood*
- Markham District Energy
- Partenariat avec Morguard et NERVA Energy
- Peace Hills Trust – Partenariat avec la BIC*
- Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit*
- Recyclage Carbone Varennes
- Rénovations énergétiques avec BMO
- Rénovations énergétiques avec Creative Energy
- Rénovations énergétiques avec IonicBlue et Johnson Controls
- Rénovations énergétiques avec Noventa Energy
- Rénovations énergétiques avec SOFIAC
- Rénovations énergétiques d'Algoma Steel
- Rénovations énergétiques d'Ameresco
- Rénovations énergétiques d'Avenue Living
- Rénovations énergétiques d'Efficiency Capital
- Rénovations énergétiques d'Enbridge Sustain–Blackstone
- Rénovations énergétiques de CAPREIT
- Rénovations énergétiques de Dream
- Rénovations énergétiques de GDI Services aux immeubles
- Rénovations énergétiques de KingSett Capital
- Rénovations énergétiques de l'Université de Toronto
- Rénovations énergétiques de la Banque Scotia
- Rénovations énergétiques de Modern Niagara
- Rénovations énergétiques du centre de formation et de bien-être de Matawa*
- Rénovations énergétiques du Fairmont Royal York
- Rénovations énergétiques du Toronto Western Hospital
- Rénovations énergétiques industrielles de Dream
- Réseau de recharge de VE FLO
- Réseau de recharge de VE JOLT
- Réseau de recharge de VE Parkland
- Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen*

Commerce et transport

- Aéroport régional de Thompson*
- CANXPORT
- Centre d'aviation de l'aéroport international de Calgary
- Développement du Nord-Est de la Nation crie Enoch*
- Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw*
- Infrastructures habilitantes pour les minéraux critiques Strange Lake
- Irrigation en Alberta
- MET – Aéroport métropolitain de Montréal (YHU)
- Parc logistique de South Kaien*
- Projet ferroviaire Tshiuetin*
- Route d'Enoch Arena*
- Terminal de Sturgeon Ouest
- Transformation de l'Aéroport International Montréal-Trudeau
- Vitalus P500

Internet haut débit

- Fonds pour la large bande universelle à Northumberland
- Fonds pour la large bande universelle avec Bell Canada
- Fonds pour la large bande universelle avec ROCK Networks
- Fonds pour la large bande universelle avec Rogers au Nouveau-Brunswick
- Fonds pour la large bande universelle avec TELUS
- Fonds pour la large bande universelle dans l'est du Canada avec Xplore
- Fonds pour la large bande universelle en Alberta avec Xplore
- Fonds pour la large bande universelle en Ontario avec Rogers
- Fonds pour la large bande universelle en Terre-Neuve avec Xplore
- Internet haut débit au Manitoba
- Internet haut débit avec Arrow Technology Group*
- Programme accéléré d'Internet à haute Vitesse avec Xplore
- Programme accéléré d'Internet haute Vitesse de Bell Canada
- Programme accéléré d'Internet haute Vitesse de Cogeco
- Projet d'Internet haut débit en Saskatchewan avec DIF
- Valley Fiber 2 avec DIF

Transport en commun

- Autobus scolaires zéro émission au Québec
- Autobus scolaires zéro émission en Colombie-Britannique
- Autobus scolaires zéro émission pour Autobus Séguin
- Autobus zéro émission dans la région de Durham
- Autobus zéro émission dans la région de York
- Autobus zéro émission dans la ville d'Edmonton
- Autobus zéro émission dans la ville d'Ottawa
- Autobus zéro émission dans la ville de Brampton
- Autobus zéro émission dans la ville de Calgary
- Autobus zéro émission de Highland Electric
- Autobus zéro émission de Langs Bus Lines
- BC Ferries
- Principaux navires de BC Ferries
- Réseau express métropolitain (REM)
- Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau

* Projet d'infrastructures autochtones

Aperçu des activités d’investissement de E2025-2026





Énergie propre

Objectif d'investissement à long terme : **10 G$** → Investissement à ce jour : **5,2 G$** → Coût en capital : **11,2 G$**

25 projets achevés

17 projets en cours de construction

7 projets ayant atteint l'achèvement substantiel

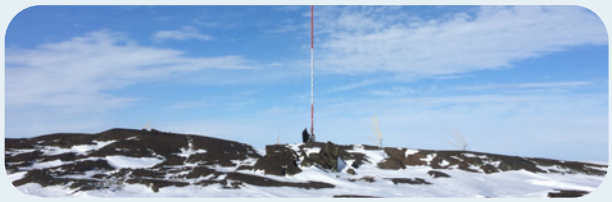
Les investissements de la BIC dans l'énergie propre améliorent l'accès à et l'abordabilité de l'énergie, stimulant ainsi la croissance économique et la décarbonation grâce à la mise en place des infrastructures dont le Canada a besoin. Les investissements concessionnels de la BIC permettent aux contribuables de bénéficier d'une transition énergétique abordable, tout en garantissant la mise en place d'infrastructures capables de répondre à la demande énergétique croissante nécessaire à la croissance économique durable et à la sécurité énergétique à long terme du Canada. La BIC peut également adresser le risque lié aux revenus des commerçants, réduisant l'incertitude et donnant un nouvel élan aux projets d'énergie propre qui se heurtent à des obstacles. À l'avenir, la BIC prévoit un flux constant d'investissements à court terme dans de nouveaux projets grâce aux engagements de soutien existants visant à soutenir les approvisionnements en matière d'énergie renouvelable en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et au Québec. La BIC a atteint la clôture financière de sept nouveaux projets d'énergie propre au cours de E2025-2026.

Investissement dans l'énergie propre en vedette pour E2025-2026 :

Énergie éolienne Anuriqjuak Nukkiksautiit

Construction du premier projet d'énergie éolienne du Nunavut, garantissant la sécurité énergétique tout en réduisant la consommation de diesel

La BIC a atteint la clôture financière du projet d'énergie éolienne Anuriqjuak Nukkiksautiit au cours du T1 E2025-2026. Il s'agit du premier projet de la BIC ayant atteint la clôture financière au Nunavut, ainsi que du premier projet d'énergie éolienne dans ce territoire. Ce projet d'énergie éolienne sera mis en œuvre en association avec une installation de stockage d'énergie qui devrait permettre de remplacer jusqu'à 600 000 litres de diesel par an dans le hameau de Sanikiluaq, situé dans la baie d'Hudson. Outre une réduction importante des émissions, ce projet permettra à la communauté de renforcer son autonomie et de bénéficier d'une énergie plus abordable. Cette communauté, qui dépend actuellement de carburants importés pour son approvisionnement en électricité, est située dans l'une des régions du Canada où l'électricité est la plus chère. Les travaux ont commencé en 2025 et devraient s'achever à l'automne 2026.



Investissement de la BIC : **6,7 M$**

Coût en capital total : **25 M$**

Réduction de **~1 600 t d'éq. CO_2 par an**



Infrastructures vertes

Objectif d'investissement à long terme : **10 G$** → Investissement à ce jour : **4,2 G$** → Coût en capital : **9,4 G$**

42 projets achevés

35 projets en cours de construction

3 projets ayant atteint l'achèvement substantiel

Les investissements de la BIC dans les projets d'infrastructures vertes soutiennent la transition du Canada vers une croissance économique propre par le biais de mesures améliorant l'efficacité énergétique, la gestion du traitement de l'eau et des eaux usées et la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. La participation de la BIC réduit les risques liés aux mesures de décarbonation, ce qui diminue les incertitudes et permet un développement plus rapide et à plus grande échelle des actifs. Par exemple, la BIC permet aux municipalités de développer leurs infrastructures d'eau et des eaux usées en prévision de la croissance démographique future. La BIC a finalisé le financement de cinq nouveaux projets d'infrastructures vertes au cours de E2025-2026, dont quatre concernent des agrégateurs de rénovations énergétiques de bâtiments. Ces agrégateurs regroupent des projets de rénovations énergétiques de petite envergure afin de permettre à la BIC d'intervenir à grande échelle sur des bâtiments de petite et moyenne taille, tant dans le secteur immobilier commercial que résidentiel.

Investissement dans les infrastructures vertes en vedette pour E2025-2026 :

Infrastructures habilitantes pour le logement de Rivers Edge

Construction de nouveaux logements et d'espaces communautaires grâce à la mise en place d'infrastructures favorisant le logement dans les réserves

La BIC a atteint la clôture financière du projet d'infrastructures habilitantes pour le logement de Rivers Edge au cours du T1 E2025-2026. Ce projet soutient le développement à Rivers Edge, un projet immobilier mixte de logements abordables mené par des Autochtones sur les terres de la réserve des tribus Cowichan, sur l'île de Vancouver. Ce projet vise à remédier à la pénurie de logements et aux problèmes d'abordabilité, tout en apportant des avantages économiques et culturels à long terme à la communauté. Le projet porte notamment sur la préparation du site, la modernisation et le raccordement des réseaux, l'aménagement des routes et des espaces publics, ainsi que l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le projet de développement de Rivers Edge, dans son ensemble, offrira des occasions de sous-traitance, d'emploi et de formation aux membres de la tribu Cowichan et à d'autres Premières Nations. Les travaux ont commencé en 2025 et devraient s'achever en 2028.

Investissement de la BIC : **8,9 M$**

Coût en capital total : **11,2 M$**

200 logements sur les terres de la réserve des tribus Cowichan





Commerce et transport

Objectif d'investissement à long terme : **5 G$** → Investissement à ce jour : **2,5 G$** → Coût en capital : **8,2 G$**

14 projet achevés

13 projets en cours de construction

1 projet ayant atteint l'achèvement substantiel

Les investissements de la BIC dans le secteur prioritaire du commerce et transport visent à renforcer et à optimiser les corridors commerciaux vers les marchés nationaux et internationaux, ce qui aide les entreprises canadiennes à être plus concurrentielles et à se développer, tout en facilitant la circulation des personnes et des marchandises. Les investissements de la BIC dans ce domaine visent généralement à résoudre les problèmes liés aux risques commerciaux et aux volumes, afin de combler les lacunes qui empêchent la réalisation de projets essentiels. Dans le contexte économique actuel, la BIC s'engage dans plusieurs projets d'envergure et d'importance considérables, notamment des projets d'intérêt national relevant du Bureau des grands projets. La BIC a atteint la clôture financière de trois nouveaux projets dans le domaine du commerce et du transport au cours de E2025-2026.

Investissement dans le commerce et le transport en vedette pour E2025-2026 :

Transformation de l'Aéroport International Montréal-Trudeau

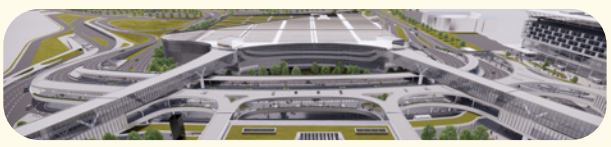
Avancement du développement des infrastructures aéroportuaires essentielles pour les passager·ères

La BIC a atteint la clôture financière du projet de transformation de l'aéroport international Montréal-Trudeau au T2 E2025-2026, ce qui représente l'un de ses plus importants investissements à ce jour. Ce projet prévoit d'importants travaux d'amélioration des infrastructures aéroportuaires, indispensables pour faire face à la future augmentation du nombre de passager·ères dans l'un des aéroports les plus achalandés du Canada. L'investissement de la BIC contribue à faire avancer les projets prévus dans le cadre du Plan de vol 2028-2035 de YUL, grâce à des fonds flexibles qui permettent de mener à bien plusieurs phases de ce plan sans retard. Le projet prévoit notamment le développement des infrastructures côté ville afin d'améliorer l'accès à l'aéroport, ainsi que le renforcement des échanges commerciaux et du trafic aérien national et international grâce à de nouvelles infrastructures côté piste. Outre un impact économique estimé à 900 millions de dollars par an sur le PIB, la croissance prévue du trafic passager, favorisée par ces infrastructures, permettra de créer jusqu'à 9 000 emplois supplémentaires. Les travaux ont commencé à l'été 2025 et devraient s'achever fin 2034.

Investissement de la BIC : **1 G$**

Coût en capital total : **4,5 G$**

Impact annuel moyen sur le PIB de **900 M$**





Internet haut débit

Objectif d'investissement à long terme : **3 G$** → Investissement à ce jour : **2,2 G$** → Coût en capital : **6,6 G$**

16 projets achevés

15 projets en cours de construction

1 projet ayant atteint l'achèvement substantiel

Les investissements de la BIC dans le secteur prioritaire de l'Internet haut débit permettent d'offrir à la population du Canada une connectivité de nouvelle génération et renforcent sa capacité à participer à l'économie numérique. Les investissements de la BIC dans ce domaine visent principalement à développer la connectivité à Internet haut débit dans les collectivités mal ou non desservies à travers le Canada, en particulier dans les zones rurales et nordiques. La BIC a atteint la clôture financière de deux nouveaux projets d'Internet haut débit au cours de E2025-2026. Le Canada ayant réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de la connectivité à Internet haut débit, les projets actuellement financés devant permettre d'atteindre un taux de couverture de 99 %, le flux de transactions futures dans l'Internet haut débit de la BIC commence à se réduire.

Investissement dans l'Internet haut débit en vedette pour E2025-2026 :

Valley Fiber 2 avec DIF

Financement permettant de combler un déficit d'infrastructures en connectant les foyers mal desservis

La BIC a atteint la clôture financière du projet d'Internet haut débit de Valley Fiber au T2 E2025-2026. Ce projet prévoit le déploiement de plus de 1220 km de nouveaux câbles à fibre optiques dans les zones rurales et le nord du Manitoba, notamment dans six communautés des Premières Nations. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement d'un partenariat antérieur avec Valley Fiber et DIF Capital Partners, conclu dans le cadre de l'investissement précédent de la BIC dans le projet Manitoba Fibre. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle du Canada et vise à atteindre l'objectif plus large d'étendre la connectivité à Internet haut débit dans les collectivités non ou mal desservies. Les travaux ont commencé fin 2025 et devraient s'achever en 2027.

Investissement de la BIC : **26,9 M$**

Coût en capital total : **165 M$**

Connectivité à Internet haut débit pour plus de **7 800** foyers





Transport en commun

Objectif d'investissement à long terme : **5 G$** → Investissement à ce jour : **4,5 G$** → Coût en capital : **19,4 G$**

15 projets achevés

11 projets en cours de construction

1 projet ayant atteint l'achèvement substantiel

Les investissements de la BIC dans le transport en commun permettent d'augmenter la capacité de transport, de réduire les émissions de GES et de connecter les collectivités. Dans ce secteur prioritaire, la BIC facilite le transfert des risques et stimule les investissements, comblant ainsi les lacunes qui, sans cela, empêcheraient la réalisation des projets de transport.









Infrastructures autochtones

Les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits à travers le Canada continuent de faire face à un déficit important en matière d'infrastructures. Les investissements dans des projets autochtones peuvent favoriser la réconciliation économique, en particulier lorsqu'ils s'accompagnent de possibilités de participation et détention par les Autochtones. La BIC investit dans les infrastructures autochtones dans ses secteurs prioritaires ainsi que dans les projets d'intérêt national relevant du Bureau des grands projets, en mettant en œuvre des initiatives sur mesure pour relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les communautés autochtones. L'équipe des investissements autochtones de la BIC possède une solide expérience dans la collaboration avec les communautés pour développer des occasions d'investissement et générer des résultats sociaux, économiques et environnementaux grâce à son expertise sectorielle et à la représentation autochtone. La BIC veille à ce que chaque projet dans lequel elle investit respecte les droits issus des traités et les droits ancestraux (communément appelés droits autochtones) et étudie les possibilités de renforcer l'inclusion autochtone.

La BIC a atteint son objectif initial de 1 milliard de dollars d'engagements d'investissement en partenariat avec les communautés autochtones et au profit de celles-ci. Au 31 mars 2026, la BIC avait investi 1,2 milliard de dollars dans 34 projets menés en partenariat avec des communautés autochtones ou à leur profit. La BIC ayant dépassé son objectif initial, le budget de 2025 a annoncé une augmentation de l'objectif de la BIC en matière d'investissements dans les infrastructures autochtones à au moins 3 milliards de dollars. La BIC a également pour objectif de participer à 50 projets d'infrastructures autochtones, ayant désormais dépassé son objectif initial de 30. Pour plus de renseignements sur les investissements et les initiatives de la BIC en matière d'infrastructures autochtones, telles que l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) et l'initiative pour la participation autochtone (IPA), consultez le site Web de la BIC. Cette approche d'investissement garantit des avantages directs aux communautés autochtones et favorise leur participation.

État d'avancement des investissements



Au cours de E2025-2026, la BIC a engagé 147 millions de dollars pour six nouveaux projets autochtones dans quatre provinces et territoires du Canada, ainsi que pour un projet à l'échelle du Canada. Les investissements dans l'énergie propre ont porté sur des projets de production d'énergie solaire, éolienne et issue de la biomasse. Ces investissements dans les infrastructures vertes visaient à faciliter la réalisation de projets d'infrastructures, par l'intermédiaire d'un agrégateur, afin d'accélérer les projets de développement foncier pour les communautés autochtones à travers le Canada, et ont soutenu un projet de construction de logements abordables dans une réserve. La BIC et ses partenaires ont réalisé des progrès dans l'ensemble du portefeuille de 34 investissements autochtones. Au 31 mars 2026, 8 projets sont désormais achevés et opérationnels, tandis que 25 sont en cours de construction.

Secteurs prioritaires de la BIC : perspectives

Au cours du second semestre de E2025-2026, la BIC a reçu de nouvelles orientations concernant son mandat et ses secteurs prioritaires par le biais du budget de 2025, d'un énoncé des priorités et des responsabilités (« EPR ») publié en février 2026, ainsi que de la nouvelle stratégie automobile du Canada. À compter de E2026-2027, la BIC adoptera de nouveaux secteurs prioritaires et de nouveaux objectifs d'investissement à long terme, présentés ci-dessous. Ces objectifs à long terme s'élèvent à 50 milliards de dollars, alors que l'allocation statutaire de la BIC est de 45 milliards de dollars, ce qui témoigne de la capacité de la BIC à réinvestir les revenus de ses investissements au fil du temps permettant de réutiliser chaque dollar investi pour financer en permanence de nouveaux projets d'infrastructures.

Le budget de 2025 a annoncé l'intention du gouvernement de permettre à la BIC d'investir dans des projets d'infrastructures d'IA, et l'EPR de 2026 a chargé la BIC de poursuivre ses investissements dans l'Internet haut débit et de donner la priorité aux infrastructures numériques de nouvelle génération, notamment aux centres de données dédiés à l'IA. L'Internet haut débit sera intégré au nouveau secteur prioritaire des infrastructures numériques et IA, avec un objectif d'investissement à long terme d'au moins 5 milliards de dollars, y compris les investissements antérieurs dans les infrastructures numériques.

E2025-2026

Internet haut débit

3 G$

E2026-2027

Numérique et IA

5 G$

Le budget fédéral de 2025 a également annoncé que la BIC apporterait son soutien à de nouvelles initiatives commerciales dans le cadre de l'évaluation des projets et de la détermination de la combinaison appropriée de mesures de soutien public, à savoir le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux et le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique. L'EPR de 2026 a élargi la portée du mandat de la BIC afin de lui permettre d'investir dans des infrastructures facilitant le commerce, dans le but de soutenir un éventail plus large de secteurs tels que l'agroalimentaire, l'agriculture, les pêches et la chaîne d'approvisionnement alimentaire au sens large, ainsi que d'investir dans les minéraux critiques tout au long de la chaîne de valeur des infrastructures. L'EPR a également augmenté l'objectif d'investissement à long terme de la BIC à au moins 15 milliards de dollars dans le secteur prioritaire du commerce et du transport.

E2025-2026

Commerce et transport

5 G$

E2026-2027

Commerce et transport

15 G$

L'EPR de 2026 a introduit un nouveau secteur prioritaire pour la BIC, axé sur la facilitation de l'offre de logements, en intégrant dans cette catégorie les investissements existants dans les infrastructures vertes qui soutiennent le logement. Compte tenu du rôle que joue le transport en commun dans le développement du logement, les projets de transport en commun suivront la même approche et relèveront également de ce nouveau secteur.

E2025-2026

Infrastructures vertes

10 G$*
(certains sous-secteurs)

Transport en commun

5G$

E2026-2027

Favorisant le logement

10 G$

Énergie propre : L'EPR de février 2026 a placé le mandat actuel de la BIC concernant le secteur prioritaire de l'énergie propre au sein d'un nouveau secteur prioritaire dédié à l'énergie propre, avec un objectif d'investissement à long terme d'au moins 20 milliards de dollars. Cela témoigne des progrès considérables réalisés à ce jour par la BIC en matière d'investissements et de solides perspectives pour des occasions futures, liés à des garanties de prêt visant à pour soutenir les approvisionnements en électricité provinciaux.

Infrastructures vertes : es investissements existants dans les infrastructures vertes axés sur la réduction des émissions de GES dans le cadre de rénovations énergétiques de bâtiments, de l'énergie de quartier et des infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène[11] seront désormais intégrés au secteur prioritaire de l'énergie propre.

E2025-2026

Infrastructures vertes

10 G$*
(certains sous-secteurs)

Énergie propre

10 G$

E2026-2027

Énergie propre

20 G$

11 L'objectif d'investissement à long terme de la BIC pour l'initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) a été porté à 1,5 milliard de dollars dans le cadre de la nouvelle stratégie automobile de février 2026. Au 31 mars 2026, la BIC avait atteint la clôture financière de 976 millions de dollars d'investissements dans le cadre de l'initiative d'IRRH.

En vedette : infrastructures arctiques et nordiques

Les infrastructures jouent un rôle important dans l'affirmation de la souveraineté canadienne dans le Nord, et dans le contexte macroéconomique actuel, le renforcement de cette souveraineté constitue une priorité fondamentale du gouvernement. La BIC investit dans les infrastructures arctiques et nordiques afin de créer des perspectives économiques et d'améliorer le niveau de vie. Ces projets renforcent la présence du Canada dans le Nord accordant la priorité aux infrastructures à double usage qui répondent à la fois aux besoins des collectivités, aux priorités des titulaires des droits fonciers autochtones et aux intérêts stratégiques nationaux.

Le développement des infrastructures dans le Nord représente un véritable défi, compte tenu de la distance des chantiers, des changements climatiques, de la courte saison de construction et de la faible densité de population. La BIC contribue à débloquer des projets confrontés à des difficultés grâce à une approche souple en matière de structuration des investissements et en s'engageant dans des projets dès leurs premières phases de développement :

- La BIC travaille pour faire avancer d'importants projets d'intérêt national dans le Nord, notamment par le biais d'investissements visant à accélérer la réalisation du projet du port et de la route de Grays Bay ainsi que du projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq.
- La BIC a atteint la clôture financière de son premier investissement dans le territoire du Nunavut au cours de E2025-2026, le projet d'énergie éolienne Anuriqjuak Nukkiksautiit, qui constitue le premier projet d'énergie éolienne du territoire.
- Au 31 mars 2026, la BIC avait investi 126 millions de dollars dans des projets d'infrastructures arctiques et nordiques.



Liste des clôtures financières de la BIC (E2025-2026)

Projet	Secteur	Province/territoire	Engagement d'investissement de la BIC
Projet Anuriqjuak Nukkiksautiit	Énergie propre	NU	6 688 000 $
Partenariat avec Morguard et NERVA Energy	Infrastructures vertes	ON	100 000 000 $
Rénovations énergétiques avec Creative Energy	Infrastructures vertes	CB;ON	50 000 000 $
Projet d'Internet haut débit en Saskatchewan avec DIF	Internet haut débit	SK	34 519 633 $
Valley Fiber 2 avec DIF	Internet haut débit	MB	26 943 991 $
Atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac	Énergie propre	NB	216 484 993 $
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2	Énergie propre	QC	108 330 055 $
Transformation de l'Aéroport International Montréal-Trudeau	Commerce et transport	QC	1 000 000 000 $
Travaux préliminaires de la ligne de transport d'électricité de la côte nord	Énergie propre	CB	139 515 000 $
Centrale à la biomasse à Opitciwan	Énergie propre	QC	24 000 000 $
Peace Hills Trust – Partenariat avec la BIC	Infrastructures vertes	À travers le Canada	50 000 000 $
Infrastructures habilitantes pour le logement de Rivers Edge	Infrastructures vertes	CB	8 920 000 $
Modernisation de l'usine de pâte de Saint John	Énergie propre	NB	660 000 000 $
Rénovations énergétiques de la Banque Scotia	Infrastructures vertes	À travers le Canada	100 000 000 $
Infrastructures habilitantes pour les minéraux critiques Strange Lake	Commerce et transport	QC; TNL	55 000 000 $
Terminal de Sturgeon Ouest	Commerce et transport	AB	100 000 000 $
Énergie solaire Wicehtowak	Énergie propre	SK	41 885 191 $
Total des nouveaux investissements ayant atteint la clôture financière			2 722 286 863 $
Changements importants apportés aux engagements financiers de l'exercice précédent			296 356 971 $
Total des investissements, E2025-2026			3 018 643 834 $

Aider les projets en phase initiale de développement

La BIC joue un rôle hors norme en collaborant avec des partenaires potentiels pour faire progresser les projets conformes à son mandat, du stade précoce à la clôture financière. En tant que société d'État axée sur l'impact, la BIC peut apporter son expertise et sa perspicacité pour aider les promoteurs à développer leurs investissements et à naviguer les programmes gouvernementaux. Les conseils de la BIC profitent aux projets, qu'ils progressent en fin de compte avec sa participation ou non. Les activités typiques comprennent ce qui suit :



Examen préliminaire : La BIC engage les promoteurs dès les premières étapes d'un projet, en commençant généralement par un examen et l'évaluation de l'investissement. Les conseils de la BIC aident à l'élaboration d'analyses de rentabilité, d'options et de modèles financiers qui peuvent faire avancer un projet au stade d'investissement.



Structuration de projets : La BIC met à disposition ses compétences en matière de services-conseils pour aider à structurer un investissement. Il s'agit de fournir un soutien essentiel pour déterminer les coûts, les avantages, les risques, les modalités financières et les mécanismes à l'appui de la mise en œuvre et du remboursement. La BIC travaille avec les promoteurs pour attirer des investissements privés et institutionnels dans les projets.



Accélération de projets : La BIC fournit des investissements d'accélération, pour financer des études d'ingénierie et de conception initiales (ICI), des analyses de rentabilité ou des travaux préliminaires. La BIC effectue ces investissements dans les cas où elle estime qu'il y a une probabilité raisonnable d'investissement futur, en suivant les processus normaux d'analyse de cours et de prise de décision.

Au cours de l'exercice, la BIC a mené d'importantes activités dans les domaines des accélérateurs, des garanties de prêts, des services-conseils et des projets d'ICI. Au cours de E2025-2026, d'importants approvisionnements provinciaux et appels à l'électricité ont été lancés et soutenus par les garanties de prêts approuvées les années précédentes qui constitueront une base solide pour soutenir les futurs investissements et produire des résultats. Par ailleurs, de nouvelles garanties de prêts ont été approuvées au cours de l'exercice, ce qui a contribué davantage à d'éventuelles occasions futures.

La BIC s'est engagée très tôt dans plusieurs nouveaux projets d'accélération, principalement dans le secteur du commerce et du transport, en avançant des fonds pour des projets d'accélération et de services-conseils déjà approuvés. Plusieurs accélérateurs ont été avancés à devenir des projets prêts à bénéficier d'un investissement de la BIC. Les activités de services-conseils ont porté sur plusieurs projets susceptibles d'avoir un impact transformateur pour le Canada.

La BIC travaille actuellement sur des projets d'ICI portant sur différents types de technologies, notamment l'hydrogène vert, le fluide d'échappement diesel bleu et la transformation des déchets en carburant d'aviation durable, qui pourraient déboucher à l'avenir sur un investissement d'ICI de la BIC.

Engagement et communications

Les spécialistes et responsables des investissements de la BIC ont participé activement à des activités d'engagement, des conférences et des événements, partageant de l'information sur la BIC et des options pour faire progresser les infrastructures dans ses secteurs prioritaires. Le fait d'échanger directement avec des partenaires potentiels et des membres des communautés autochtones permet d'identifier des occasions de collaboration et d'investissement, et aide la BIC à mieux comprendre les priorités et les défis en matière d'infrastructures à l'échelle du pays. Cette approche contribue de manière décisive à la constitution d'une base solide d'occasions d'investissement, dans le but d'atteindre un volume de transactions de 3 à 5 milliards de dollars par an.

Au cours de E2025-2026, la BIC a fait ce qui suit :

Participation à 161 événements

dans différentes régions du Canada

Facilitation de **35 webinaires**

Sensibilisation : 284 contacts

avec des élu·es à tous les niveaux de gouvernement









En vedette : Faire évoluer l’approche de recherche de la BIC

La recherche joue un rôle central dans la réalisation du mandat de la BIC, qui consiste à soutenir des projets d’infrastructures partout au Canada. Au cours de E2025-2026, la BIC a revu son approche et sa stratégie en matière de recherche, produisant pour la première fois des analyses et des publications originales.

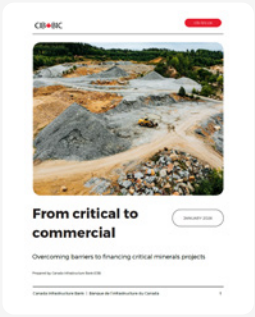
Les travaux de recherche de la BIC s’appuient sur le point de vue de l’investisseur et analysent les obstacles et les défis qui entravent le développement de projets dans diverses régions et divers secteurs. Grâce à une consultation approfondie des acteurs du marché, la BIC produit des analyses concrètes qui alimentent les réflexions stratégiques, éclairent les décisions d’investissement et favorisent une collaboration fructueuse avec les parties prenantes des secteurs public et privé.

La BIC a publié deux rapports de recherche internes au cours de E2025-2026 :



De critique à commercial : Surmonter les obstacles au financement des projets de minéraux critiques.

Rédigé par le personnel de la BIC avec le soutien de spécialistes techniques externes, ce rapport fournit un aperçu des barrières commerciales qui empêchent l’accroissement des investissements privés dans les chaînes d’approvisionnement des minéraux critiques du Canada, ainsi qu’une analyse des effets de diverses politiques sur le taux de rendement des projets miniers, afin d’éclairer les discussions politiques.



Fondements à la croissance : Perspectives sur l’investissement dans les infrastructures pour le logement.

Ce document fournit un aperçu des barrières et des risques qui freinent un plus grand investissement dans les infrastructures favorisant le logement à travers le pays. Ce travail est informé par des années d’engagement sur le marché avec les municipalités, les promoteurs et les communautés autochtones, et discute de la manière dont des outils de financement innovants peuvent surmonter ces barrières et contribuer à atteindre les objectifs en matière de logement du Canada.

D’autres travaux de recherche menés par des partenaires et publiés au cours de E2025-2026 ont porté notamment sur le secteur agricole canadien, le réseau d’infrastructures commerciales et le rôle des banques d’infrastructure à travers le monde. Les rapports de recherche récents sont disponibles sur le site Web de la BIC.

Durabilité à la BIC

Afin d'appuyer les résultats durables, la BIC a établi un cadre de durabilité articulé autour de trois piliers distincts qui guident la façon dont elle intègre la durabilité dans ses investissements et ses activités.

Pilier 1 : En tant qu'investisseur durable

La BIC intègre les meilleures pratiques en matière de climat et d'autres considérations ESG dans le processus d'investissement grâce à ses pratiques de revue diligente et de gestion des risques et identifie les occasions d'utiliser son rôle d'investisseur pour promouvoir des résultats durables.

Cadre de gestion du risque de crédit ESG

La BIC a pleinement mis en œuvre son cadre de gestion du risque de crédit ESG dans ses activités d'investissement. Le cadre a été élaboré pour analyser les facteurs de crédit ESG qui peuvent influencer de façon importante la solvabilité de l'emprunteur dans chaque projet, y compris l'évaluation de la transition liée au climat et des risques physiques. Cette approche est conforme à la définition de l'intégration des facteurs ESG énoncée dans les Principes pour l'investissement responsable (PRI), soit « l'inclusion systématique et explicite de facteurs ESG qui sont importants dans l'analyse et la décision d'investissement ».[12]

Promouvoir les pratiques de construction à faible empreinte carbone et les fournisseurs canadiens

Bien que la BIC entraîne des réductions importantes des émissions annuelles moyennes projetées de GES en investissant dans des projets dont les émissions sont inférieures à leurs scénarios de référence, les émissions des activités de construction sont également importantes. L'adoption de pratiques de construction à faibles émissions de carbone, comme l'utilisation de béton et d'acier à faible teneur en carbone, ou l'adoption d'une conception durable pour utiliser moins de matériaux peuvent réduire ces émissions. La BIC a mis au point un ensemble de mesures de partenariat, communiqué à tous ses nouveaux partenaires, qui vise à encourager l'adoption de pratiques de construction à faibles émissions de carbone dans les projets dans lesquels elle est susceptible d'investir.

Le programme de partenariat de la BIC souligne également l'importance de privilégier les matériaux canadiens, notamment l'acier, l'aluminium et le bois d'œuvre résineux, ainsi que de soutenir les services de construction canadiens et les autres fournisseurs canadiens. La BIC a intégré des dispositions similaires dans ses conventions d'investissement afin d'encourager le recours à des fournisseurs, des matériaux et des contenus canadiens. La BIC intègre l'analyse des retombées économiques liées aux fournisseurs, aux matériaux et aux composants canadiens dans ses estimations du PIB généré et des emplois soutenus pendant la phase de construction, en s'appuyant sur les données disponibles, dans le cadre des analyses d'impact qui éclairent ses décisions d'investissement.

Pilier 2 : Avec l'impact comme priorité

Les infrastructures durables sont essentielles pour procurer des avantages à la population du Canada aujourd'hui et bâtir un avenir plus propre. L'approche de la BIC en tant qu'investisseur d'impact se traduit par des rendements durables. Elle se concentre sur le développement d'un portefeuille impactant dans ses secteurs et sur la mesure des résultats.

Investir dans des infrastructures qui profitent à la population du Canada

La BIC investit dans des projets qui apportent des avantages d'intérêt public à la population du Canada – vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la section consacrée aux résultats de E2025-2026 de la BIC. Elle continue à effectuer des revues diligentes rigoureuses concernant les investissements pour chacun des paramètres de mesure des résultats prioritaires, conformément à la politique de gestion de l'impact public de la BIC.

12 Principes élaborés en 2006 sous l'égide des Nations Unies à l'intention des investisseurs fortement engagés à intégrer les critères ESG et à rendre compte de leurs investissements; site Web : PRI | Accueil (unpri.org)

Analyse des scénarios d'impact climatique

La BIC a entrepris sa première analyse qualitative des scénarios climatiques en E2023-2024 afin de mieux comprendre l'impact de divers scénarios sur le portefeuille d'investissements et le flux de transactions futures, et d'identifier les risques et occasions liés au climat. L'analyse a utilisé trois scénarios conformes aux orientations du Réseau pour l'écologisation du système financier : transition différée, politiques actuelles et carboneutralité d'ici 2050. L'analyse a montré que la BIC est bien placée pour réaliser ses objectifs d'investissement dans tous les scénarios climatiques, tout en faisant face à des risques physiques élevés pour ses investissements.

Cette analyse de scénario reste d'actualité, indiquant que la BIC a une occasion importante d'investir dans des infrastructures qui aideront le Canada à gérer la transition climatique et à atteindre ses objectifs de réduction des GES. Le rapport annuel 2023-2024 contient des descriptions complètes des scénarios et des résultats.

Évaluer le portefeuille par rapport aux objectifs climatiques

Le portefeuille diversifié de la BIC vise à produire toute une série de résultats d'impact public. En E2024-2025, la BIC a approfondi sa compréhension de l'impact de son portefeuille en évaluant, pour la première fois, son adéquation avec les objectifs climatiques nationaux et mondiaux, à l'aide de la taxonomie de la finance durable et de transition proposée par le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD). Cette analyse a été mise à jour au 31 mars 2026.

Selon cette taxonomie, 63,7 % du portefeuille de la BIC peuvent être classés comme vert, tandis que 8,4 % supplémentaires peuvent être classés comme transition, ce qui représente 72,1 % du portefeuille de la BIC en termes de montants engagés.

- Les investissements verts sont des projets sans ou avec de faibles émissions de carbone et offrant d'importantes possibilités de marché liées à l'objectif de 1,5 °C.[13] Les projets écologiques de la BIC comprennent la production, le transport et le stockage d'énergie renouvelable, les parcs de transport en commun zéro émission et les bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Les investissements de transition sont des projets qui décarbonent des secteurs qui ont historiquement des émissions élevées sans émissions importantes en aval. Les exemples de projets de transition de la BIC comprennent les rénovations énergétiques de bâtiments qui décarbonent les activités d'exploitation du bâtiment.

Les 27,9 % restants des investissements de la BIC ont été jugés inadmissibles en vertu de la taxonomie. Il est important de noter que les projets de la BIC classés « inadmissibles » ne sont pas nécessairement en rupture avec les objectifs de transition vers la carboneutralité. Dans cette catégorie, 19,0 % du portefeuille de projets la BIC consiste des projets à faibles émissions de carbone, mais qui n'offrent pas de nouvelles possibilités importantes liées à objectif de 1,5 °C, comme les infrastructures d'Internet haut débit et les infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées. Les 8,9 % restants du portefeuille se trouvent dans des secteurs fortement émetteurs et ont été entrepris pour atteindre d'autres résultats, comme des objectifs économiques ou commerciaux. Ces projets comprennent les ports maritimes et les aéroports.

Compte tenu de l'élaboration, en décembre 2025, de lignes directrices canadiennes en matière d'investissement durable, la BIC continuera de surveiller son portefeuille afin d'évaluer dans quelle mesure celui-ci est conforme aux objectifs climatiques.

Programme d'obligations vertes du Canada

Le gouvernement du Canada reconnaît que la finance publique durable joue un rôle clé dans la croissance et l'attraction de l'investissement privé vers une économie plus propre et plus prospère. Les objectifs climatiques du Canada nécessitent des investissements privés importants, dont les estimations varient entre 60 et 140 milliards de dollars par année. Le Programme des obligations vertes du Canada permet aux investisseurs d'appuyer les investissements canadiens dans l'action climatique et la protection de l'environnement, tout en favorisant le développement du marché canadien de la finance durable. Dans le cadre des allocations précédentes jusqu'à E2024-2025, le programme d'obligations vertes comprenait les investissements de la BIC dans ses secteurs prioritaires que sont l'énergie propre, les infrastructures vertes et le transport en commun, ce qui permettra de réduire les émissions de GES et d'améliorer l'expérience de la population du Canada en matière de transport en commun.

13 L'objectif de 1,5 °C, tel que défini dans l'Accord de Paris, vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius au maximum par rapport aux niveaux préindustriels en réduisant rapidement les émissions de GES et en passant à une économie à faibles émissions de carbone.

ACS+

L'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) fournit des renseignements sur la répartition prévue de l'impact public et des avantages des investissements entre divers groupes de la population du Canada. La BIC a d'abord rendu compte de son évaluation de l'ACS+ dans le rapport annuel 2023-2024.

Cette évaluation a révélé que les infrastructures dans les secteurs prioritaires de la BIC génèrent des avantages attendus pour un grand pourcentage de la population du Canada, avec une répartition globale relativement équilibrée entre le revenu, le sexe et l'âge. Certains impacts varient d'une catégorie à l'autre, le transport en commun étant plus susceptible de profiter à la population plus jeune et à faible revenu, par exemple, pendant que les investissements de la BIC dans l'Internet haut débit se concentrant généralement sur les régions mal desservies et profitent aux foyers à faible revenu et ceux dans les régions rurales. Contrairement aux résultats de l'utilisation et de l'exploitation des infrastructures, les avantages de la phase de construction sont plus concentrés et risquent de profiter de manière disproportionnée au personnel masculin.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODDNU)

Les activités de la BIC appuient les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, avec des contributions substantielles identifiées pour huit objectifs spécifiques, alignés sur le programme de développement durable à l'horizon 2030.

ODDNU	Exemple d'activités de la BIC à ce jour
	» Main-d'œuvre diversifiée selon les sexes – 42 % du personnel sont des femmes » Analyse de l'ACS+ de son portefeuille d'investissements
	» Investissement de 246 M$ dans les infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées pour permettre l'eau potable partout au Canada
	» Investissement de 5,2 G$ dans des infrastructures d'énergie propre pour fournir de l'électricité fiable et abordable aux contribuables
	» Par ses investissements, la BIC soutient ce qui suit : » 320 727 emplois dans la construction et 41,1 G$ d'impact annuel sur le PIB de la construction » 2,3 G$ d'impact annuel sur le PIB grâce aux investissements dans le commerce et les transports » Initiative d'équité autochtone (IPA) de la BIC pour permettre aux communautés autochtones d'obtenir des participations dans des projets d'infrastructures
	» Investissement de 18,6 G$ dans de nouvelles infrastructures de la BIC mobilise 25,1 G$ en investissements privés et institutionnels directs pour 54,8 G$ en coûts totaux de projets et favorise ainsi une activité économique plus large qui attire des dizaines de milliards de dollars d'investissements privés supplémentaires



- Investissement dans le transport en commun soutenant une augmentation de l'achalandage quotidien de 173 272 et permettant l'achat de jusqu'à 5 619 autobus zéro émission
- Infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène permettant le déploiement de 5 402 bornes de recharge
- Soutien aux communautés autochtones avec 1,2 G$ engagés dans 34 projets autochtones
- Initiative d'infrastructures pour le logement (IIL) favorisant 27 111 nouveaux logements
- Financement des rénovations énergétiques pour réduire les émissions de GES de 3,9 Mt d'éq. CO_2 par année



- Investissements dans l'énergie propre, les infrastructures vertes et le transport en commun de la BIC pour générer 10,2 Mt de réduction annuelle des GES



- Investissements avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et du secteur privé dans des projets

Pilier 3 : En tant qu'entreprise durable

La BIC intègre la durabilité dans ses activités quotidiennes et divulgue ses émissions et ses efforts au public.

Émissions opérationnelles de la BIC

En E2025-2026, les émissions opérationnelles étaient de 357,1 t d'éq. CO_2. L'augmentation des émissions est attribuable à l'augmentation des effectifs et aux voyages d'affaires pour l'engagement avec des partenaires partout au pays.

Émissions opérationnelles

	2025-2026	2024-2025	2023-2024
Opérations de bureau – électricité (t d'éq. CO_2)	**23,6**	21,2	20,7
Opérations de bureau – chauffage (t d'éq. CO_2)	**44,6**	52,5	30,5
Voyage d'affaires (t d'éq. CO_2)	**288,9**	253,3[14]	130,9
Émissions globales (t d'éq. CO_2)	**357,1**	327,0	130,9
t d'éq. CO_2 par membre du personnel	**2,2**	2,2	0,8

14 Les émissions liées aux voyages d'affaires pour la période 2024-2025 ont été réévaluées afin de les aligner sur les facteurs d'émission adoptés par Carbonhound, la plateforme utilisée par la BIC pour établir son inventaire des gaz à effet de serre.

Émissions financées de la BIC

Les émissions financées sont les émissions annuelles associées aux prêts et aux investissements d'une organisation. Pour la BIC, les émissions proviennent de la construction ou de l'exploitation des projets dans lesquels elle investit, proportionnellement à la part de l'investissement de la BIC. Ce calcul porte sur E2024-2025, ce qui reflète l'année la plus courante pour laquelle des données étaient disponibles.

Méthodologie

La BIC est signataire du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et établit des rapports en vertu de sa norme mondiale de comptabilité et de déclaration des GES. Tous les investissements de la BIC ont une utilisation définie du produit et sont donc déclarés dans la catégorie d'actif « financement de projets », à l'exception de ses projets de parcs de véhicules zéro émission qui sont déclarés dans la catégorie d'actif « prêts automobiles ».

La BIC demande aux emprunteurs de lui communiquer des données sur les émissions et, lorsqu'il n'en existe pas, adopte des variables de substitution de l'activité physiques ou économiques pour calculer les émissions. Bien que de nombreuses institutions financières ne déclarent pas encore les émissions financées pour les actifs de financement de projets dans la construction, la BIC a utilisé les données disponibles pour calculer les émissions de tous ses projets en construction. La BIC dévoile les émissions financées de l'ensemble de son portefeuille pour E2024-2025, composé à 96 % de financement de projets et à 4 % de prêts automobiles, sur la base des prêts en cours.

La majorité des émissions financées par la BIC sont associées à des projets en phase de construction. La préparation de rapports distincts sur les projets en construction et en exploitation reflète les profils d'émission très différents de ces étapes du cycle de vie d'un projet.

Résultats

En E2024-2025, la BIC était responsable de 321 383,0 t d'éq. CO_2 d'émissions financées, soit une augmentation par rapport au total des émissions financées de 198 071,3 t d'éq. CO_2 en E2023-2024. Cette augmentation est attribuable à une croissance continue du nombre de projets inclus dans le rapport (55 c. 34). Cet échantillon plus large de projets a moins de données sur les émissions déclarées et se fie donc davantage à des variables de substitution pour estimer l'intensité. Les projets de la BIC pour lesquels des émissions ont été déclarées présentent généralement une intensité d'émissions plus faible que les projets pour lesquels les émissions ont été estimées par variable de substitution. La BIC demande que des données sur les GES soient fournies pour tous les projets afin de faciliter la mesure des émissions financées. La croissance des émissions financées déclarées devrait ralentir à mesure que la BIC disposera de données plus précises sur les projets et que la qualité des données s'améliorera.



Résultats des émissions financées

		E2024-2025	E2023-2024	E2022-2023
Nombre de projets	Projets opérationnels	**8**	6	–
	Projets en cours de construction	**48**	29	4
Prêts en cours (en M$)	Projets opérationnels	**445,3**	221,9	–
	Projets en cours de construction	**4 682,1**	2 789,0	1 513,4
Coût de construction financé par la BIC (M$)	Total	**1 851,6**	1 179,6	510,5
Émissions totales (t d'éq. CO_2)	Projets opérationnels	**4 228,9**	131,8	–
	Projets en cours de construction	**317 154,1**	197 939,5	45 477,1
	Total	**321 383,0**	198 071,3	45 477,1
Cote de qualité des données[15]	Projets opérationnels	**2,0**	1,7	–
	Projets en cours de construction	**3,2**	3,1	2,3
Intensité des émissions par dollar investi (t d'éq. CO_2/M$)	Projets opérationnels	**9,5**	0,6	–
Intensité des émissions par coût de construction financé par la BIC (t d'éq. CO_2/M$)	Projets avec émissions déclarées	**2,5**	17,0	23,9
	Projets estimés par variable de substitution économique	**192,0**	196,3	202,6
	Total – tous les projets	**171,3**	167,8	90,4
	% du coût de construction avec données d'émissions déclarées	**18 %**	39 %	82 %

* Étant donné que les travaux de construction peuvent avoir lieu au cours du même exercice que celui où un projet entre en service, les projets peuvent apparaître à la fois dans le nombre de projets et dans les prêts en cours des catégories « en cours de construction » et « opérationnels ».

15 Les cotes de qualité des données vont de 1 (la plus fiable, fondée sur les données les plus précises) à 5 (la moins fiable, fondée sur les données les moins précises) et indiquent le degré de fiabilité des estimations des émissions financées.

Valeurs fondamentales de la BIC

Quatre valeurs fondamentales guident les efforts de l'équipe de la BIC dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures à fort impact. L'équipe partage une passion profonde pour les projets sur lesquels elle travaille et pour l'impact qu'elle a. La BIC s'appuie sur un large éventail de connaissances et d'expérience pour relever certains des défis les plus difficiles auxquels le pays est confronté.

Améliorer les choses, pour le Canada

L'engagement envers la population du Canada est le fer de lance de tout ce que la BIC fait, et elle mesure son rendement en fonction de son impact et de ses résultats positifs pour le Canada.

Incarner le meilleur des secteurs public et privé

La BIC comble l'écart entre les deux mondes, en intégrant la responsabilisation et la discipline commerciale aux problèmes publics afin d'améliorer la vie de la population du Canada.

Innover

L'équipe de la BIC est couple et novatrice. Elle pense de façon créative et accélère la cadence pour faire avancer les choses.

Célébrer les différences

La BIC reconnaît que les compétences, les parcours et les connaissances distincts la renforcent. Tout le monde apporte quelque chose au groupe, ce qui permet aux gens d'apprendre les uns des autres.

Diversité, équité et inclusion

L'approche de la BIC en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) a continué de mûrir au cours de E2025-2026, avec une attention constante portée à la gouvernance, à la responsabilité et à l'intégration des considérations d'équité dans l'ensemble des systèmes d'emploi.

S'appuyant sur la structure de gouvernance mise en place au cours des années précédentes, la supervision des questions de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) continue de s'appuyer sur le soutien de la direction et un **comité de DEI de la direction**, soutenus par un **comité de DEI consultatif** interfonctionnel. Au cours de l'année, la BIC a poursuivi ses efforts visant à clarifier les rôles, les responsabilités et les processus décisionnels, notamment par le biais d'ateliers animés et de discussions entre le comité de DEI de la direction et le comité de DEI consultatif. Cette structure renforce la responsabilité de la direction quant aux résultats en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, tout en veillant à ce que les points de vue et les expériences concrètes du personnel soient pris en compte dans la définition des priorités, des programmes et des décisions.

Au cours de E2025-2026, la BIC a fait progresser son **programme en matière d'équité en matière d'emploi et d'accessibilité** en menant à bien une **révision des systèmes de gestion des ressources humaines**, qui a permis d'identifier des obstacles systémiques dans les principaux processus de gestion des talents et a servi de base à l'élaboration du plan d'équité en matière d'emploi de l'organisation. Ce travail contribue au respect de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et renforce la capacité de la BIC à promouvoir l'équité, la cohérence et la transparence dans toutes ses pratiques de recrutement, de développement et d'avancement.

Les groupes de ressources du personnel (GRP), lancés au cours de E2024-2025, ont continué à fonctionner comme des forums bénévoles animés par leurs membres, qui favorisent l'esprit de communauté, permettent aux membres de s'exprimer et fournissent des informations utiles à la direction sur les questions d'inclusion et d'équité. La BIC a précisé davantage les mécanismes de gouvernance et de financement et mis en place des ressources visant à garantir la pérennité des activités des GRP et leur adéquation avec les priorités de l'organisation. Afin de favoriser la transparence, la sensibilisation et l'engagement, des pages d'accueil dédiées à la DEI et aux GRP ont été créées sur l'intranet de la BIC, offrant ainsi une source d'informations centralisée sur la gouvernance, les initiatives et les ressources.

La BIC a également continué à faire progresser son engagement en faveur de l'accessibilité. Au cours de

l'année, les travaux se sont poursuivis dans le cadre du **plan sur l'accessibilité 2023-2025 de l'organisation, et le plan d'action sur l'accessibilité 2026-2028 a été élaboré et déposé**, avec le soutien du groupe de travail sur l'accessibilité et en s'appuyant sur les consultations menées auprès du personnel ainsi que sur la gouvernance en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Les initiatives en matière d'accessibilité visaient à réduire les obstacles tout au long du parcours professionnel du personnel, à renforcer les pratiques en matière d'accommodements raisonnables et à améliorer la sensibilisation et les compétences grâce à la formation et à l'éducation. La BIC demeure déterminée à bâtir un milieu de travail sans obstacle et à améliorer continuellement son soutien au personnel, aux parties prenantes et aux partenaires.

Approvisionnement

La politique d'approvisionnement de la BIC définit les principes, les orientations et les procédures qui régissent l'approvisionnement en biens et en services. Cela lui permet d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les biens et services nécessaires à ses activités et de garantir que leur acquisition s'effectue de manière professionnelle, équitable, transparente, cohérente, rentable et efficace sur le plan des coûts.

En tant que société d'État fédérale, la BIC respecte les principes directeurs sur l'équité et de la non-discrimination, la meilleure valeur, la transparence et de l'ouverture, la responsabilisation, l'intégrité, la durabilité et la gestion des risques lorsqu'elle mène des activités d'approvisionnement.

La BIC s'engage à s'approvisionner en biens et services auprès de fournisseurs qui respectent les droits de la personne et l'environnement et qui ont adopté des politiques favorisant un comportement responsable de la part des entreprises.

La politique d'approvisionnement régit l'approvisionnement en biens et services et est conçue pour garantir l'équité, la transparence, le rapport qualité-prix et la conformité avec les exigences légales et politiques applicables. Le comité des finances et de l'audit du conseil est responsable de l'approbation des révisions apportées à la politique d'approvisionnement et de la réception des rapports sur la conformité.

En 2024, la BIC a adopté des principes applicables aux fournisseurs (les « principes »), qui sont intégrés en tant qu'annexe à la politique d'approvisionnement. Les principes s'alignent sur le *code de conduite pour l'approvisionnement* du gouvernement du Canada et établissent des attentes pour les fournisseurs concernant le comportement commercial éthique, les droits de la personne et les normes du travail, les droits des Autochtones et la gestion environnementale.

La BIC publie également des rapports annuels en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour décrire les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à n'importe quelle étape de la production des biens achetés par la BIC.

La BIC a également mis à jour ses pratiques en matière d'approvisionnement afin de les aligner sur le cadre de politique d'approvisionnement fédéral « Achetez canadien » (le « **cadre** ») et de la directive de la gouverneure en conseil y afférente publiée en janvier 2026. La BIC a volontairement adopté, avant juin 2026, le seuil financier plus ambitieux de 5 millions de dollars pour donner la priorité aux fournisseurs canadiens dans les processus d'approvisionnement, au lieu du seuil initial de 25 millions de dollars, et a pris des mesures pour encourager davantage son personnel à privilégier le soutien aux industries canadiennes lorsque cela s'avère approprié dans le cadre d'approvisionnements de moindre envergure. Un langage normalisé a été intégré aux modèles de demandes de propositions de la BIC, exigeant des répondants qu'ils confirment et attestent leur statut de fournisseur canadien, tel que défini dans le cadre, pour les approvisionnements dépassant le seuil de 5 millions de dollars, ou, le cas échéant, pour les approvisionnements d'une valeur inférieure.

Rapport en matière du GIFCC

La BIC a adopté le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) pour la communication des risques et des occasions liés au climat. Le cadre du GIFCC repose sur quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, le risque et les paramètres de mesure et les objectifs.

Divulgation recommandée	Commentaire	Plus d'informations
Communiquer la gouvernance de l'organisation en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques		
Décrire la supervision exercée par le conseil sur les risques et occasions liés aux changements climatiques	La supervision des risques et des occasions liés au climat est gérée par des structures de gouvernance plus larges établies pour la BIC et intégrées dans les activités du conseil et de ses comités.	Pages 47-51, 52-56 Gouvernance \| Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)
Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques	Le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques est exercé par la direction et les comités. Le mandat est disponible sur le site Web de la BIC.	Page 64 Gouvernance \| Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)
Communiquer l'impact réel et potentiel des risques et occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont importantes		
Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques que l'organisation a identifiés à court, à moyen et à long terme Décrire l'impact des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins	La BIC a effectué une analyse des scénarios liés aux changements climatiques afin d'évaluer la robustesse de ses activités et de sa stratégie selon trois scénarios liés aux changements climatiques : les politiques actuelles (PA), la transition différée (TD) et la carboneutralité 2050 (CN).	Page 38 Rapport annuel 2023-2024 (Pages 73-75)
Communiquer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques		
Décrire les processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques	Les risques liés aux changements climatiques sont identifiés et évalués dans le cadre de la phase de revue diligente en matière d'investissement dans le cadre d'investissement intégré de la BIC, en évaluant les facteurs de risque de crédit ESG de chaque investissement potentiel.	Pages 49-51

Divulgation recommandée	Commentaire	Plus d'informations
Décrire les processus de gestion des risques liés aux changements climatiques de l'organisation	L'équipe de gestion d'actifs de la BIC collabore avec les promoteurs de projets pour évaluer, gérer et atténuer les risques importants liés aux changements climatiques. Outre les examens ponctuels, chaque investissement fait l'objet d'un examen sous-sectoriel par l'équipe de gestion d'actifs qui a lieu au moins une fois par année.	Pages 49-51
Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation	Les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques de la BIC	Pages 49-51
Communiquer les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et occasions pertinents liés aux changements climatiques lorsque cette information est importante		
Communiquer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	Les objectifs organisationnels de la BIC comprennent une réduction moyenne annuelle des GES à atteindre par le biais des investissements. La BIC attribue une cote de crédit pour chaque investissement, en se fondant sur les facteurs de risque ESG.	Pages 17-19, 51
Communiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des étendues 1 et 2 et, s'il y a lieu, de l'étendue 3 ainsi que les risques connexes	La BIC communique ses émissions opérationnelles et financées et les considérations connexes.	Pages 40-42
Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques et le rendement par rapport aux objectifs	Les objectifs organisationnels de la BIC comprennent une réduction moyenne annuelle des GES à atteindre par le biais des investissements, et elle documente les résultats à ce jour.	Pages 17-19

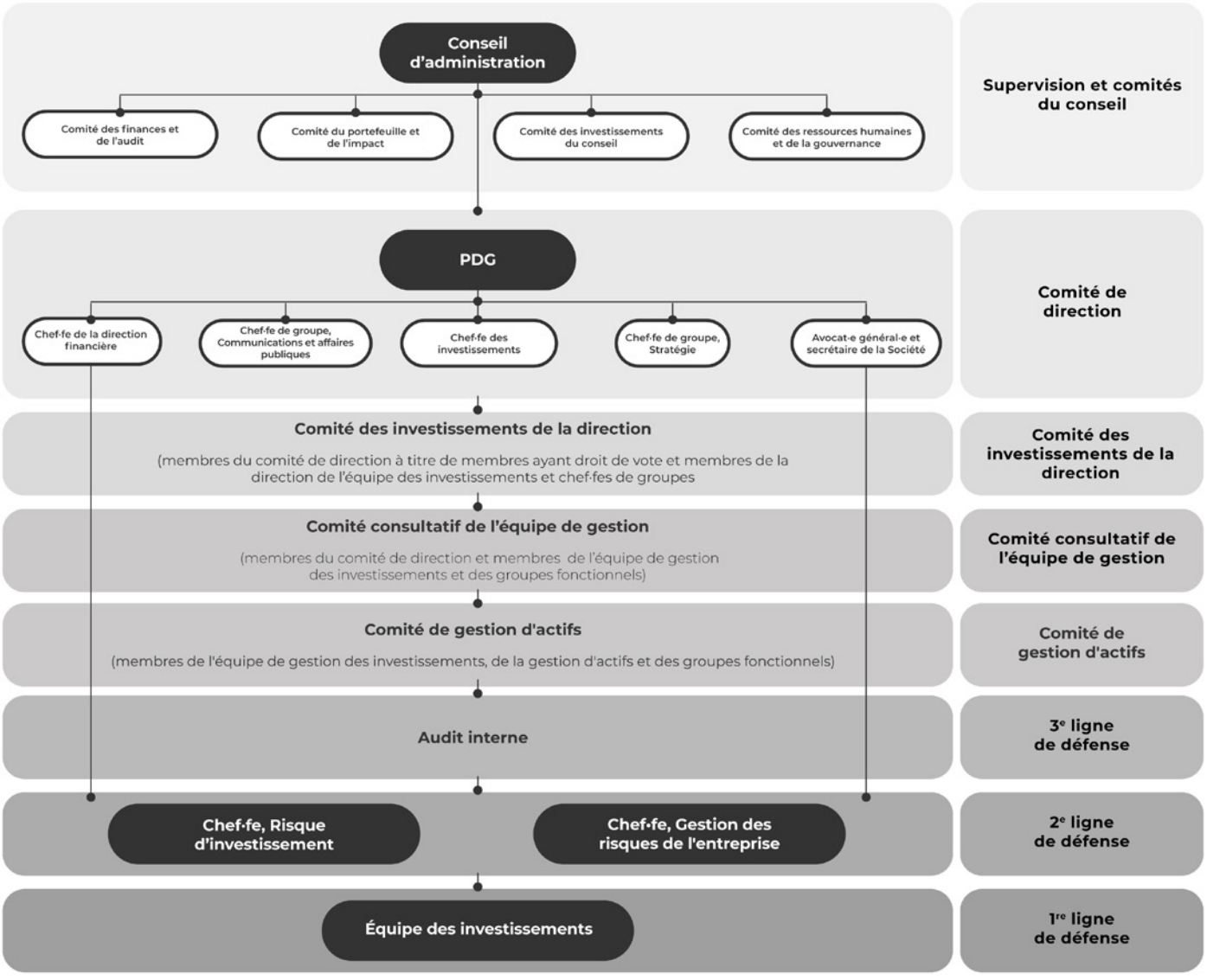
Gestion des risques

Assumer des risques est une partie essentielle de l'activité de la BIC, dans le contexte de son mandat et de son modèle d'affaires, qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles.

Modèle de gouvernance des risques

Le modèle de gouvernance des risques de la BIC s'aligne sur son approche de gestion des risques à quatre volets axée sur le risque d'entreprise, le risque d'investissement, le risque de crédit et la gestion des risques opérationnels. Cette approche offre une méthode rigoureuse pour déterminer la meilleure ligne de conduite à adopter en situation d'incertitude, en identifiant, évaluant, atténuant et surveillant les risques qui peuvent constituer à la fois des menaces et des opportunités pour la capacité de la BIC à atteindre ses objectifs et à remplir son mandat. La BIC a bâti et promu une solide culture de gestion des risques à l'échelle de l'organisation grâce à la formation du personnel.

Elle utilise le modèle de gouvernance des risques des trois lignes de défense :



Des tableaux de bord trimestriels sur la gestion des risques d'entreprise et opérationnels sont fournis à l'équipe de direction afin d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques susceptibles d'avoir un impact sur la BIC. Cela comprend une évaluation continue des principaux risques stratégiques, d'investissement, opérationnels, financiers, de réputation, juridiques et réglementaires auxquels est confrontée la BIC. L'équipe de direction utilise ces tableaux de bord pour invoquer la discussion sur les secteurs qui ont une tendance négative et qui dépassent l'appétence pour le risque de la BIC. Les tableaux de bord sont mis à jour trimestriellement au moyen de discussions actives avec les membres de la direction sur l'exposition aux risques et l'atténuation des risques. Ils servent également de base pour dialoguer avec le comité des finances et de l'audit (CFA) et le conseil d'administration sur le profil de risque de la BIC et son impact sur l'atteinte des objectifs.

Gestion des risques d'entreprise

Prise de décision et gestion des risques d'entreprise

La gestion des risques d'entreprise (GRE) est un processus continu et actif au sein de la BIC qui aide à identifier, à comprendre et à gérer les principaux risques qui peuvent avoir le plus grand impact sur l'atteinte de ses objectifs.

L'approche est axée sur l'analyse et la gestion des risques comme outil décisionnel. La gestion des risques ne porte pas essentiellement sur le contrôle des risques et la conformité, mais plutôt sur la façon dont la BIC prend des décisions et s'assure qu'elle tient compte de l'impact potentiel de ces décisions. Concrètement, cela garantit que l'analyse des risques sera intégrée à tous les niveaux de planification et de prise de décision. Plus précisément, la BIC cherche à faire ce qui suit :

- Poursuivre en permanence une approche holistique et intégrée de la gestion des risques
- Intégrer la gestion des risques d'entreprise aux activités stratégiques, d'investissement, de services-conseil, de connaissances et de recherche, opérationnelles, spéciales, de politique publique et de conformité juridique de la BIC
- Utiliser la gestion des risques pour aider la BIC à élaborer des approches novatrices en matière d'investissement, de services-conseils, de connaissances et de recherche afin d'améliorer continuellement les services de la BIC à la population du Canada
- Rechercher activement le « risque comme occasion » pour développer et améliorer les résultats globaux d'impact public, les services-conseils, les connaissances et la recherche, le bien-être du personnel, le rendement opérationnel, les relations avec les parties prenantes et la résilience

Au cours de E2025-2026, le conseil d'administration a approuvé des modifications apportées aux documents de gouvernance ainsi qu'aux responsabilités déléguées aux comités. Parmi ces changements, la présentation de rapports trimestriels relatifs au programme de gestion des risques d'entreprise (GRE), qui était auparavant confiée au comité de l'impact et du risque, a été transférée au comité des finances et de l'audit (« CFA »). Cette réaffectation a été décidée afin de renforcer le lien entre les rapports sur la GRE, la planification de la continuité des activités et les activités d'audit interne, favorisant ainsi des discussions approfondies sur les risques d'entreprise, les stratégies de la direction visant à atténuer ces risques et la manière dont ceux-ci sont pris en compte dans les phases de planification, d'exécution et de préparation de rapports sur l'audit interne.

Principaux risques d'entreprise

Quinze risques d'entreprise clés sont susceptibles d'avoir une incidence sur les objectifs de la BIC, concentrés dans les catégories des risques stratégiques, d'investissement, opérationnels et de réputation. En voici des exemples :

- Changement de politique gouvernementale pouvant entraîner un changement stratégique dans le mandat, l'orientation sectorielle et les crédits à l'investissement de la BIC
- Nature unique de la BIC et sa taille pouvant compliquer la tâche d'attirer et de retenir les bonnes personnes pour remplir son mandat
- Espace bondé du financement des infrastructures dans lequel la BIC opère, y compris les programmes de subventions fédéraux et provinciaux et les organismes d'investissement
- Cybersécurité
- Menaces à la réputation et opportunités découlant des mesures prises par les partenaires de projets de la BIC et d'autres groupes de parties prenantes clés

Ces risques font l'objet d'un suivi et sont communiqués régulièrement à la direction et au conseil d'administration, qui examinent les plans visant à les atténuer. Ce processus identifie également les risques émergents qui peuvent avoir une incidence sur la BIC.

Risques opérationnels

La BIC identifie et évalue les menaces qui peuvent avoir une incidence sur les personnes, les processus et la technologie essentiels qui soutiennent ses objectifs. La gestion des risques opérationnels s'appuie sur des contrôles internes rigoureux afin de gérer et atténuer ces menaces et d'en faire rapport. La BIC effectue des examens périodiques des processus internes, des procédures, des principales exigences (p. ex. techniques, relatives aux processus ou réglementaires) en matière de documentation, les systèmes de traitement des données et les plans d'urgence. Ces examens permettront également de se pencher sur d'autres pratiques opérationnelles, pour atténuer l'exposition aux risques opérationnels.

La BIC assure le suivi des incidents et des événements liés aux risques opérationnels. Un incident lié aux risques opérationnels (IRO) est une exposition au risque qui ne mène pas à une perte financière, mais qui peut avoir une incidence sur la réputation, causée par une défaillance des contrôles internes. Un événement de risques opérationnels (ERO) est un résultat non voulu (perte financière) résultant d'une défaillance du contrôle. Il comprend les pertes d'exploitation réelles et prévues, ainsi que les quasi-échecs (c.-à-d. lorsqu'il y a un ERO, mais que les fonds sont entièrement recouvrés dans un court délai). Les IRO et les ERO sont présentés à l'équipe de direction et au conseil d'administration chaque trimestre.

Au cours de E2025-2026, la politique et le cadre intégrés de planification de la continuité des activités (PCA) ont été mis à jour. Cette approche intégrée comprend une gouvernance normalisée, des protocoles décisionnels, des critères d'évaluation des risques et d'escalade, ainsi qu'une stratégie de communication de crise à l'échelle de l'organisation. La politique et le cadre de PCA s'appuient sur un ensemble de plans destinés à couvrir les interventions et la reprise des activités dans les situations suivantes : intrusion, épidémie, alerte à la bombe, évacuation d'urgence, cyberattaque, sinistre informatique et interruption majeure des processus opérationnels. Une formation à l'échelle de la BIC sur les PCA est en cours d'élaboration et sera mise en place au cours de l'exercice 2026-2027.

Risque d'investissement

Gestion des risques d'investissement

En tant qu'investisseur public, la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est exposée à toute une série de risques inhérents aux investissements dans les infrastructures et les actifs immobiliers. Ces risques découlent de la nature à long terme des actifs, de la complexité des parties prenantes, de l'évolution des cadres réglementaires et de l'exposition aux conditions macroéconomiques. L'approche de la BIC en matière de gestion des risques vise à garantir que ces risques soient bien compris, atténués de manière appropriée et mis en balance avec les résultats d'impact public que la BIC est chargée d'atteindre.

Profil de risque du portefeuille

Les principaux risques auxquels la BIC est exposée couvrent l'ensemble du cycle de vie des investissements dans les infrastructures et comprennent notamment les suivants :

- Risque de crédit, lié à la possibilité que des contreparties, des actifs ou des transactions ne donnent pas les résultats escomptés, en particulier dans le cadre de projets impliquant des contreparties émergentes ou lorsque le remboursement est lié au rendement du projet ou à des revenus liés à la disponibilité
- Risques liés au changement climatique et à la réglementation, reflétant l'exposition à l'évolution des régimes de tarification du carbone, des procédures de permis et des changements de politique susceptibles d'avoir une incidence importante sur la rentabilité des projets, les délais de réalisation et le rendement à long terme
- Risques macroéconomiques, notamment l'inflation, la volatilité des taux d'intérêt et l'évolution des conditions sur les marchés financiers, susceptibles d'influer sur les coûts de financement, le risque de refinancement et la viabilité du projet
- Risques liés à l'exécution et à la réalisation, notamment dans le cadre d'initiatives complexes impliquant de multiples parties prenantes, telles que les rénovations énergétiques de bâtiments à grande échelle, les développements axés sur le transport en commun et les projets immobiliers publics
- Risques liés aux partenariats, notamment les litiges commerciaux, le décalage entre les objectifs ou les difficultés liées à l'obtention

et au maintien de co-investissements privés ou institutionnels

Ces principaux risques se manifestent au niveau des actifs et des transactions à travers les principales catégories de risques suivantes :

- Risques liés à la construction et au déploiement, notamment les dépassements de coûts, les retards dans le calendrier, les difficultés liées à l'obtention des permis, la complexité de la conception, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le rendement des entrepreneurs responsables de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (IAC)
- Risques liés au rendement opérationnel et à l'entretien, notamment la variabilité du rendement opérationnel, la volatilité des revenus, les coûts d'entretien tout au long du cycle de vie, la fiabilité des technologies et les changements réglementaires
- Risques liés aux revenus et au marché, notamment l'incertitude quant à la demande, la volatilité des prix (tels que les prix de l'électricité ou l'exposition aux matières premières) et les risques liés à l'adoption de technologies nouvelles ou émergentes
- Risques liés à la structure financière, notamment les niveaux d'endettement, la subordination, le risque de refinancement et les perspectives de recouvrement dans des scénarios de crise
- Risques de contrepartie et contractuel, y compris la solidité financière et le rendement des emprunteurs, des promoteurs, des exploitants et des principaux fournisseurs

Bien que la BIC ne se soit pas fixé d'objectifs géographiques explicites en matière de répartition, son cadre et sa politique de gestion des risques encourage la diversification grâce à une combinaison d'orientations stratégiques et de conception de portefeuille. Afin de diversifier partiellement les risques, la BIC a défini des fourchettes cibles de répartition des capitaux entre les différents types d'investissements dans les infrastructures, qui tiennent compte des différences de profil de risque, de durée et de rendement entre ces investissements. Parallèlement, la lettre d'énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) fournit des orientations stratégiques qui encouragent les investissements dans un large éventail de secteurs, de programmes et de types de collectivités, notamment l'énergie propre, les infrastructures pour le logement, les projets menés par les Autochtones, les infrastructures dans le Nord et l'Arctique, ainsi que les corridors commerciaux et de transport, dont bon nombre sont, par nature, répartis à l'échelle régionale.

Parallèlement, l'EPR renforce le rôle de la BIC dans la résolution de lacunes spécifiques du marché et la promotion des priorités nationales, ce qui peut nécessiter une exposition accrue à certains secteurs, types d'actifs ou régions où les besoins en infrastructures et les objectifs de politique publique sont les plus pressants. En conséquence, bien que le cadre de la BIC favorise la diversification entre les catégories d'actifs et les secteurs, un certain degré de concentration reste une caractéristique délibérée et inhérente au mandat et à l'orientation stratégique de la BIC.

Cadre d'investissement et gouvernance

Le cadre d'investissement de la BIC régit le processus décisionnel en matière d'investissement en définissant des critères d'évaluation et des seuils d'approbation, et met particulièrement l'accent sur la relation entre le risque lié à l'investissement et les résultats attendus en termes d'impact sur la population. La politique d'investissement de la BIC prévoit une approche systématique et rigoureuse en matière d'identification des projets, de revue diligente et d'approbation, s'appuyant sur des pratiques appropriées de gestion des risques.

Afin de renforcer la supervision et de favoriser une prise de décision éclairée, la BIC a mis en place un comité de gestion d'actifs. Ce forum interfonctionnel rassemble les équipes de gestion d'actifs et du risque d'investissement afin d'identifier les risques actuels et émergents, d'engager un dialogue avec la direction et l'équipe d'investissement, et d'évaluer les implications potentielles sur la réalisation des projets et le rendement du portefeuille. Ce comité offre également un cadre permettant d'examiner si et comment la BIC peut, le cas échéant, influencer la structuration des nouveaux investissements afin d'améliorer la répartition des risques et les résultats obtenus.

Approche de la gestion des risques fondée sur le cycle de vie

La gestion des risques d'investissement commence dès les premières étapes de l'élaboration d'une transaction. Avant tout engagement, l'équipe du risque d'investissement travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement et juridique afin d'identifier, d'évaluer et de mettre en place des dispositifs pour gérer les risques importants liés à une transaction envisagée. Cela comprend une

revue diligente au niveau de chaque transaction, l'évaluation des risques financiers, opérationnels, contractuels et de contrepartie, ainsi que l'analyse des mesures d'atténuation proposées et des protections structurelles intégrées dans la documentation relative à l'investissement.

Les risques sont présents à toutes les étapes d'un investissement, depuis la structuration initiale et la construction jusqu'à l'exploitation et l'échéance. Chaque risque important est évalué à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif, selon le cas. Cette analyse est réalisée par des spécialistes expérimenté·es en gestion des risques d'investissement, en collaboration avec les parties prenantes internes, afin d'acquérir une compréhension approfondie du profil de risque de chaque investissement et de veiller à ce que les risques soient correctement identifiés et atténués.

Une fois la clôture financière effectuée, l'équipe du risque d'investissement continue de jouer un rôle clé dans le suivi et l'évaluation continus des risques, en collaboration avec la gestion d'actifs. Les activités après la clôture financière se concentrent sur le suivi du rendement des actifs, de la qualité de crédit des contreparties et des indicateurs de risque clés tout au long du cycle de vie de chaque investissement. Le cas échéant, les évaluations des risques sont mises à jour afin de tenir compte de l'évolution du rendement opérationnel, des conditions du marché ou d'autres facteurs ayant une incidence sur le profil de risque sous-jacent.

La BIC a mis en place un comité de contrôle rapproché (CCR) afin de renforcer la gouvernance et la supervision d'un groupe restreint d'investissements qui nécessitent une attention particulière après la clôture financière. Le comité apporte son soutien au comité des investissements de la direction en assurant une supervision ciblée et transversale des investissements après la clôture qui présentent un niveau élevé de complexité, de risque, de sensibilité au rendement ou de considérations en matière de conformité.

Le CCR sert de cadre structuré visant à favoriser l'identification, l'escalade et la résolution rapides des problèmes liés aux risques d'investissement. Il facilite la coordination entre les services concernés, favorise une prise de décision éclairée dans le cadre des pouvoirs délégués définis et permet de garder une vue d'ensemble de l'état d'avancement des problèmes et des mesures correctives. Lorsque les questions dépassent le cadre des pouvoirs délégués ou atteignent les seuils de signification, elles sont portées à l'attention de l'instance de gouvernance compétente. Outre le suivi des dossiers en cours, le comité identifie les thèmes récurrents, les enseignements tirés et les possibilités d'améliorer les pratiques en matière de structuration des investissements, de suivi et de gestion des risques à l'échelle de l'ensemble du portefeuille.

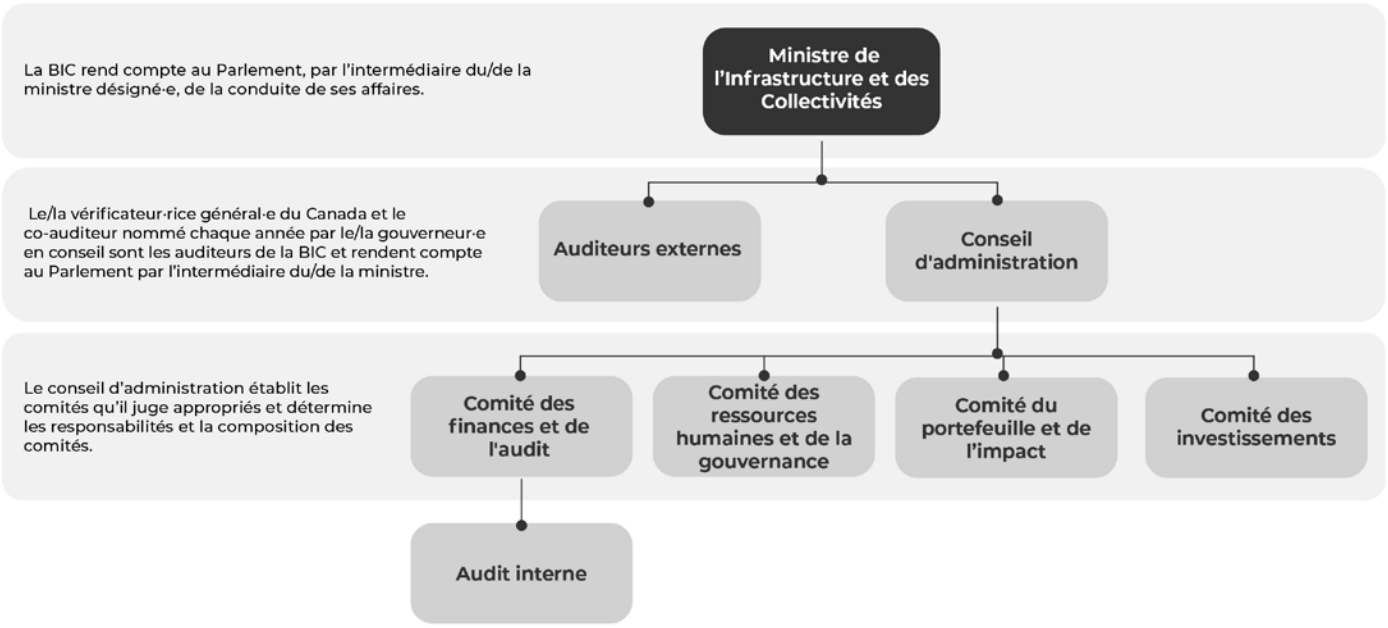
Identification, gestion et évaluation des risques liés aux changements climatiques

Les risques liés aux changements climatiques, plus particulièrement les risques physiques et les risques liés à la transition, sont identifiés au cours de la phase de revue diligente du cadre d'investissement intégré de la BIC. Des efforts sont en cours afin d'intégrer de façon plus approfondie les risques liés aux changements climatiques dans le processus d'investissement au moyen de mécanismes formels comme le cadre de gestion du risque de crédit ESG. La BIC détermine, surveille et évalue également les risques liés aux changements climatiques dans le cadre de l'examen annuel.

L'analyse des scénarios climatiques identifie les risques et les opportunités en fonction de leur impact relatif et de leur probabilité de survenue. Les risques liés aux changements climatiques, y compris l'impact du risque physique sur le portefeuille d'actifs de la BIC, constituent l'un des principaux risques d'entreprise pouvant avoir une incidence sur les objectifs de la BIC. Ces risques font l'objet d'un suivi et d'un rapport dans le cadre de discussions continues avec la direction et le conseil d'administration, notamment par l'élaboration de plans d'atténuation.

Gouvernance

La BIC est une société d'État fédérale constituée en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et assujettie aux lois et aux politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État La BIC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du/de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (le/la ministre désigné·e). La BIC rend compte de ses activités au Parlement et à la population du Canada par l'entremise de son rapport annuel, de son résumé du plan d'entreprise et de ses rapports financiers trimestriels. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance de la BIC :



Conseil d'administration

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* définit l'objet, les pouvoirs et le mandat de la BIC. La *Loi sur la gestion des finances publiques* établit le régime de contrôle des sociétés d'État, y compris la planification stratégique et la responsabilité financière. Les règlements administratifs de la BIC prescrivent les règles qui régissent le fonctionnement de la BIC. La BIC compare régulièrement ses pratiques de gouvernance d'entreprise aux meilleures pratiques adoptées dans les secteurs public et privé.

En vertu de la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, le conseil d'administration est composé du/de la président·e et de 8 à 11 autres membres du conseil. La personne qui occupe la présidence du conseil est nommée par le/la gouverneur·e en conseil, sur avis du/de la ministre pour le mandat qu'il/elle estime indiqué. Tous les membres du conseil sont nommés par le/la gouverneur·e en conseil pour un mandat maximal de quatre ans. Tous les membres du conseil sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Au 31 mars 2026, le conseil d'administration était composé de 10 membres du conseil. Deux postes étaient vacants et le mandat de deux membres est arrivé à échéance en octobre 2025. Le 9 février 2026, le ministre a annoncé un appel à candidatures dans le cadre du processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite mis en place par le gouvernement du Canada pour pourvoir les postes actuels et futurs au sein des conseils d'administration, y compris celui de la BIC. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 16 mars 2026. Dans le cadre de ce processus, le conseil d'administration a fourni des conseils au ministre et aux fonctionnaires du ministère concernant la nomination des membres du conseil, en vue de soumettre les propositions de nomination à la gouverneure en conseil pour approbation.

Le tableau ci-dessous présente les membres du conseil d'administration, leur date de nomination et leur mandat au 31 mars 2026. Les biographies des membres du conseil sont disponibles sur le site Web de la BIC sous Gouvernance.

Membre du conseil	Lieu de travail	Date de nomination	Mandat	Échéance du mandat
Macky Tall *Président*	Montréal (Québec)	7 mars 2025	4 ans	6 mars 2029
Kimberley Baird	Delta (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023*	2 ans	19 octobre 2025***
Michael Bernstein	Toronto (Ontario)	2 décembre 2022	4 ans	1er décembre 2026
Jane Bird	Vancouver (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023	3 ans	19 octobre 2026
Janis Byrne	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	27 juin 2024	4 ans	26 juin 2028
Michèle Colpron	Saint-Lambert (Québec)	20 octobre 2023*	2 ans	19 octobre 2025***
Bruno Guilmette	Montréal (Québec)	17 décembre 2024**	2 ans	16 décembre 2026
Elisabeth Hivon	Montréal (Québec)	27 juin 2024	4 ans	26 juin 2028
Hari Subramaniam	Toronto (Ontario)	21 juin 2024	3 ans	20 juin 2027
Patricia Youzwa	Regina (Saskatchewan)	20 octobre 2023*	3 ans	19 octobre 2026

** Kimberley Baird, Jane Bird, Michèle Colpron et Patricia Youzwa ont été reconduites pour un deuxième mandat le 20 octobre 2023, après avoir rejoint le premier conseil d'administration de la BIC le 16 novembre 2017.*

**** Bruno Guilmette a été reconduit pour un troisième mandat le 17 décembre 2024, après avoir rejoint le premier conseil d'administration de la BIC le 16 novembre 2017 et avoir été reconduit pour un mandat d'un an le 20 octobre 2023.*

**** Bien que leur mandat soit expiré, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur ou jusqu'à leur renouvellement, tel que décrit au paragraphe 8(8) de la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada.*

Profil de diversité et de compétences du conseil d'administration

Ensemble, les membres du conseil d'administration apportent une grande expérience au conseil, notamment en matière d'infrastructures et d'investissements. Ils reflètent la diversité en matière de genre, de langue, de culture et de région afin de s'acquitter efficacement des fonctions du conseil d'administration et de superviser la gestion des activités et des affaires de la BIC.



Diversité des genres : 60 % du conseil d'administration sont des femmes

Diversité culturelle : 30 % des membres du conseil s'identifient comme membres d'un « groupe désigné » au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, y compris les minorités visibles et les peuples autochtones.

Bilinguisme : 50 % des membres du conseil utilisent le français comme première langue officielle parlée ou sont couramment bilingues dans les deux langues officielles du Canada.

Durée des mandats



Le conseil a élaboré et tient à jour un profil des compétences du conseil qui décrit les domaines d'expertise, les compétences de base, la diversité des genres et la représentation géographique dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Le profil des compétences du conseil d'administration énonce au/à la ministre la combinaison souhaitée d'expérience institutionnelle, de compétences et d'autres attributs de la part de ses membres, et identifie toute lacune dans les compétences et les aptitudes jugées les plus pertinentes pour éclairer les nominations et les renouvellements de mandat à venir des membres. De plus, le conseil utilise le profil des compétences des membres du conseil pour évaluer la composition du conseil et des comités et planifier la relève des postes de présidence des comités.

Chaque membre du conseil effectue une auto-évaluation de ses compétences et de son expérience respectives pour chacune des compétences clés. Le tableau ci-dessous reflète les diverses exigences du conseil en matière de compétences et indique les compétences et l'expérience particulières de chaque membre.



Compétences	Macky Tall	Kimberley Baird	Michael Bernstein	Jane Bird	Janis Byrne	Michèle Colpron	Bruno Guilmette	Elisabeth Hivon	Hari Subramaniam	Patricia Youzwa
Leadership supérieur – Expérience à titre de membre de la direction d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique au sein d'une grande organisation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Comptabilité/littératie financière – Expérience à titre de membre de la direction financière d'une société publique, d'une société d'État ou d'une grande organisation ou expérience en comptabilité financière, en établissement de rapports financiers et en finance d'entreprise (connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada et/ou des Normes comptables pour le secteur public)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion des risques – Expérience ou compréhension approfondie des systèmes, des procédures et des pratiques de gestion des risques d'entreprise, y compris les contrôles des risques internes, les évaluations des risques et l'établissement des rapports	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion des talents/rémunération – Expérience ou compréhension approfondie des programmes de rémunération et des avantages sociaux des membres de la direction, de la gestion et du maintien en poste des talents, du développement du leadership, de la diversité et de l'inclusion et de la planification de la relève	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gouvernement/secteur public – Expérience ou compréhension approfondie des rouages des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et/ou autochtones; connaissance des politiques publiques et du cadre réglementaire au Canada dans le contexte de secteurs hautement réglementés	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Légende :

■ = *membre a une compréhension de base ou une expérience limitée*

■ = *membre a une bonne compréhension et une expérience avancée*

■ = *membre a une compréhension et expérience significatives (spécialiste reconnu·e)*

Compétences	Macky Tall	Kimberley Baird	Michael Bernstein	Jane Bird	Janis Byrne	Michèle Colpron	Bruno Guilmette	Elisabeth Hivon	Hari Subramaniam	Patricia Youzwa
Gouvernance – Expérience à titre de membre du conseil d'une société publique, d'une société d'État ou d'une autre grande organisation; expérience en matière de pratiques de gouvernance de premier plan et de supervision d'une culture de responsabilisation et de transparence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Relations avec les communautés autochtones – Expérience ou compréhension approfondie des relations avec les communautés et de l'établissement de partenariats et de relations positives avec les groupes autochtones pour favoriser le développement économique et social	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Financement de projets et investissements – Expérience dans la structuration et l'exécution de partenariats public-privé, le financement de projets et les transactions complexes avec des investisseurs des secteurs privé et institutionnel, et d'autres entités des secteurs privé et public	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Élaboration de projets – Expérience au sein d'une grande organisation dans les secteurs de l'énergie/des services publics, du transport ou des infrastructures, étant responsable de l'élaboration de projets à long terme à grande échelle	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion de projets – Expérience de la gestion et de l'exécution de projets d'infrastructures de grande envergure jusqu'à l'exploitation; connaissance approfondie des risques liés à la construction, de leur atténuation et de leur gestion globale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Environnement/changements climatiques – Compréhension approfondie de la stratégie, de l'exécution et de la conformité aux pratiques de développement durable, notamment en ce qui a trait aux pratiques environnementales, aux changements climatiques et à l'établissement de rapports sur la durabilité	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Légende :

■ = *membre a une compréhension de base ou une expérience limitée*

■ = *membre a une bonne compréhension et une expérience avancée*

■ = *membre a une compréhension et expérience significatives (spécialiste reconnu·e)*

Responsabilités du conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements administratifs de la BIC, le conseil est chargé de superviser la gestion des activités et des autres affaires de la Société. Le conseil d'administration a adopté une charte pour définir ses devoirs et responsabilités et promouvoir son efficacité. Les chartes du conseil, de chacun des comités ainsi que les descriptions de poste du/de la président·e du conseil et des membres du conseil se trouvent sur le site Web de la BIC sous Gouvernance.

Parmi ses principales fonctions, le conseil fait ce qui suit :

- Nommer le/la président·e-directeur·rice général·e (PDG), sous réserve de l'approbation du/de la gouverneur·e en conseil
- Établir des objectifs stratégiques et des objectifs de rendement connexes et suivre les progrès
- Approuver les plans d'entreprise et les budgets qui énoncent l'orientation stratégique de la société et les résultats attendus en conformité avec les priorités et les attentes du gouvernement du Canada communiquées dans l'énoncé des priorités et des responsabilités du/de la ministre
- Examiner et évaluer annuellement le rendement du PDG et approuver la cote de rendement en fonction de l'atteinte des résultats qui sera recommandée au/à la ministre pour les attributions des primes incitatives
- Approuver la recommandation au/à la ministre concernant la nomination et le renouvellement du mandat des co-auditeurs externes
- Approuver les rapports annuels et les rapports financiers trimestriels de la société
- Approuver le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) et les énoncés d'appétence pour le risque et s'assurer que les principaux risques liés aux activités de la Société sont identifiés et bien gérés
- Approuver la politique d'investissement qui régit la prise de décision à l'égard des activités d'investissement de la société
- Examiner et approuver les stratégies, les programmes et les initiatives d'investissement par rapport au cadre d'investissement, y compris les résultats d'intérêt public cibles, les risques et les résultats attendus
- Superviser la culture d'intégrité ou de « ton donné par la direction » établie par le/la PDG et la direction, y compris l'adoption des valeurs souhaitées et la reddition de comptes à l'échelle de l'organisation
- Établir et surveiller les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, y compris les règlements administratifs et les politiques, qui s'appuient sur les pratiques exemplaires dans les secteurs public et privé
- Adopter des politiques en matière de valeurs et d'éthique ainsi que des procédures pour identifier et gérer les conflits d'intérêts

Chaque réunion comprend un temps prévu pour des séances à huis clos sans la direction afin de permettre une discussion ouverte et franche entre les membres du conseil. Le conseil peut renoncer à ces séances en fonction des questions examinées à la réunion.

Orientation et développement continu

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance est chargé de superviser l'orientation des nouveaux membres nommés au conseil et le développement professionnel des membres du conseil. Au moment de se joindre au conseil, les nouveaux membres reçoivent un manuel de référence renfermant divers renseignements leur permettant de se familiariser avec la BIC, son mandat, ses priorités et ses activités. De plus, des rencontres individuelles sont organisées avec chaque membre de la direction afin de lui donner un aperçu de ses domaines de responsabilité.

Le conseil veille également à ce que ses membres aient accès à des possibilités de développement continu. Les occasions de développement actuelles comprennent des présentations régulières de la direction, comme des présentations ciblées sur des régions ou des secteurs particuliers, et des occasions de parler avec les partenaires de projets du rôle de la BIC pour aider à débloquer des projets d'infrastructures essentielles et de l'impact des projets sur les collectivités. Des repas de midi et du soir de travail du conseil sont organisés en même temps que les réunions régulières en présentiel afin de renforcer les relations de travail collégiales des membres du conseil, de rencontrer les parties prenantes, le PDG et d'autres membres de la direction.

En E2025-2026, le conseil a participé aux présentations et événements suivants :

- Visite du site : Projet de rénovations énergétiques à Halifax, en Nouvelle-Écosse
- Réunion avec les partenaires de projet et des fonctionnaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse
- Rencontre avec le sous-ministre de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
- Rencontre avec l'honorable Gregor Robertson
- Présentation : « Description des attentes : guide à l'intention des sociétés d'État soumises à un examen spécial » (Bureau du vérificateur général du Canada et BDO Canada s.r.l.)
- Présentation : « Développement des infrastructures stratégiques : Faire avancer les grands projets » (consultant externe)
- Collation avec le personnel de la BIC : Jalon des 100 investissements

La BIC est également membre de l'Institute of Corporate Directors et du Global Risk Institute, et les membres du conseil peuvent participer volontairement aux séminaires de formation continue offerts par ces institutions. Elle fournit également régulièrement aux membres du conseil, lors des réunions et entre celles-ci, des renseignements concernant la BIC, notamment des articles de presse, des actualités pertinentes et des évolutions du secteur, afin de les tenir informés des questions liées au mandat de la BIC.

Conduite éthique et évitement des conflits d'intérêts

Le conseil est chargé de promouvoir les normes de déontologie les plus élevées. Cette responsabilité comprend l'élaboration et la surveillance de politiques et de pratiques pour la BIC qui sont irréprochables en matière de valeurs et d'éthique. De plus, le conseil s'efforce activement de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts afin d'assurer une prise de décision indépendante.

En tant que titulaires de charge publique, les membres du conseil sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions conformément aux normes de comportement les plus élevées dans le secteur public, y compris les conditions s'appliquant aux personnes nommées par le/la gouverneur·e en conseil et le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Le conseil a adopté le code de conduite à l'intention des membres du conseil, qui décrit les comportements que les membres du conseil doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions et intègre des dispositions de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en matière de conflits d'intérêts. Chaque année, les membres du conseil doivent confirmer par écrit avoir lu et compris le code de conduite à l'intention du conseil et y avoir adhéré.

Le conseil a délégué au comité des ressources humaines et de la gouvernance la responsabilité de surveiller les procédures du conseil pour repérer et gérer les situations de conflit d'intérêts. Chaque membre du conseil doit remplir un questionnaire annuel pour divulguer sa profession principale actuelle et ses relations d'affaires, y compris d'autres postes de membres de conseil d'administration. Ils ont également l'obligation continue d'informer le/la secrétaire de la Société de tout projet ou décision dans lequel ils pourraient avoir un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec leurs fonctions à la BIC, afin de déterminer la ligne de conduite appropriée. En plus de ces mesures, le conseil a mis en œuvre le processus suivant pour gérer les conflits d'intérêts.

Divulgation :

» Avant chaque réunion du comité des investissements, le/la secrétaire de la Société communique aux membres du conseil un projet d'ordre du jour et une liste des projets en cours aux fins d'examen.

» Les membres du conseil sont tenus d'informer le secrétaire de la Société s'ils ont un intérêt dans une question portée à la réunion.

Contrôle :

» Les documents du conseil sont également passés en revue pour repérer les contreparties désignées dans les déclarations permanentes des membres du conseil, ou des intérêts divulgués avant la réunion, de sorte que les documents relatifs aux transactions ne soient pas remis au membre du conseil qui a déclaré un intérêt dans une partie liée à ce projet.

Vérification :

» Au début de chaque réunion, le/la secrétaire de la Société vérifie si les conflits liés à l'ordre du jour et aux questions à l'étude ont été divulgués et décrit la procédure de gestion des conflits.

Récusation :

» Le membre du conseil se retire de la réunion (c.-à.-d. quitte la salle ou la vidéoconférence) à l'égard du projet pour lequel il a déclaré un conflit d'intérêts et ne participe pas à la décision ou au vote sur la question.

Les attentes du conseil en matière de conduite éthique dans l'ensemble de l'organisation sont décrites dans le code de conduite à l'intention du personnel de la BIC, qui est fondé sur les valeurs fondamentales et intègre le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Les pratiques de la BIC visant à repérer et à gérer les situations de conflit d'intérêts qui surviennent pendant et après l'emploi à la BIC sont décrites dans la politique sur les conflits d'intérêts à l'intention du personnel. Le personnel reçoit une formation sur les attentes énoncées dans le code de conduite et dot confirmer chaque année sa conformité au code de conduite et aux politiques connexes de l'entreprise. Les activités de conformité sont signalées trimestriellement au comité des finances et de l'audit et annuellement au comité des ressources humaines et de la gouvernance.

Évaluation de l'efficacité du conseil d'administration

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance est chargé de superviser le processus adopté pour évaluer le rendement du conseil. Ce processus comprend l'évaluation du rendement du/de la président·e, des comités du conseil et des contributions des membres du conseil individuels. Ce processus inclut également la rétroaction de la direction afin de garantir que le conseil d'administration dispose d'une vision à 360 degrés de son efficacité. Pour E2025-2026, le conseil d'administration a fait appel aux services d'un conseiller indépendant afin de mener à bien le processus d'évaluation de son efficacité. La méthodologie comprenait ce qui suit :

Questionnaire :

» Élaboré par le conseiller indépendant afin de refléter les priorités du conseil d'administration, puis approuvé par le président du conseil et la présidente du comité des ressources humaines et de la gouvernance avant sa diffusion

» Comportait des questions ouvertes spécifiques visant à recueillir des commentaires sur divers sujets, notamment les travaux du conseil d'administration, les enjeux stratégiques, la surveillance des risques et les échanges entre le conseil d'administration et la direction

» Transmis de manière centralisée au conseiller indépendant afin de garantir la confidentialité

Entrevues :

» Menées par le conseiller indépendant afin de recueillir des commentaires francs sur l'efficacité et le fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que sur les thèmes soulevés dans les résultats du questionnaire

Rapport :

» Présenté par le conseiller indépendant du conseil d'administration à des fins de discussion et de commentaires; résultats mettant en évidence les points forts, identifiant les occasions et servant de base aux priorités et aux plans d'action du conseil d'administration pour l'année suivante

Plans d'action :

» Élaborés par le secrétaire de la Société sous la supervision de la présidente du comité des ressources humaines et de la gouvernance et du président du conseil, afin de donner suite aux recommandations, de suivre les progrès réalisés et de rendre compte au conseil d'administration; plans d'action impliquant de collaborer avec les autres président·es de comités et la direction, le cas échéant

Les résultats de l'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration ont confirmé que celui-ci a mis en place des bases solides en matière d'efficacité de la gouvernance. Alors que l'organisation continue de croître en taille et en complexité, cet examen a réaffirmé l'importance de préserver les bases solides de la gouvernance du conseil d'administration, tout en continuant à renforcer la supervision tout au long du cycle de vie des investissements et à intensifier les discussions stratégiques et prospectives du conseil, conformément au mandat et aux objectifs à long terme de la BIC.

Rémunération du conseil

Conformément à la *Loi sur la BIC*, le taux de toute rémunération versée au/à la président·e du conseil d'administration et aux autres membres du conseil est fixé par le/la gouverneur·e en conseil. Les taux de rémunération sont les suivants :

» **Membres du conseil d'administration :** 40 000 $ à 50 000 $ par année

» **Président·e du conseil d'administration :** 85 000 $ à 100 000 $ par année

Le/la président·e du conseil et les autres membres du conseil n'ont droit à aucune prime liée au rendement ni à aucun autre incitatif. Comme le permet le paragraphe 13(1) de la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, chaque membre du personnel est remboursé des menues dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de ses fonctions liées à la BIC, notamment les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Les frais mensuels de voyages et d'accueil remboursés aux membres du conseil sont affichés sur le site Web de la BIC à la section Transparence et rapports.



Comités du conseil

Le conseil est appuyé par quatre comités permanents. Tous les membres du conseil siègent à au moins un comité du conseil et la présidente du conseil est membre d'office de chaque comité.

Le tableau ci-dessous décrit les principales activités de chacun des comités du conseil en E2025-2026. Le conseil a également examiné et mis à jour la composition des comités du conseil après la nomination des nouveaux membres du conseil. La composition des comités du conseil est indiquée en date du 31 mars 2026.

Comité des finances et de l'audit

Michèle Colpron (présidente), Bruno Guilmette, Hari Subramaniam, Macky Tall

Tous les membres possèdent des compétences financières et le/la président·e est un·e expert·e financier·ère.

Activités clés

- **Rapports financiers et contrôles internes :** Supervision du processus d'établissement des rapports financiers annuels et trimestriels de la BIC; recommandation au conseil d'administration d'approuver les états financiers trimestriels et annuels ainsi que le rapport de gestion correspondant; examen des jugements comptables importants et mise à jour des contrôles de divulgation
- **Audit externe :** Examen des responsabilités et des risques liés à l'audit avec les auditeurs externes, approbation du plan d'audit annuel et des honoraires correspondants de BDO Canada s.r.l. (en tant que co-auditeur externe), et examen de la déclaration d'indépendance écrite de BDO; évaluation annuelle de la qualité et de l'efficacité de l'audit réalisé par BDO et recommandation du renouvellement du mandat de BDO pour approbation par l'actionnaire
- **Audit interne :** Approbation du plan annuel d'audit interne, y compris la portée de l'audit, et supervision de sa mise en œuvre; évaluation de l'efficacité et du rendement de l'audit interne
 - **Gestion des risques :** Réception des rapports sur les activités de gestion des risques d'entreprise, y compris les principaux risques, les tendances, les expositions et les plans d'action; examen du registre des risques et engagement des discussions avec la direction concernant la gestion des principaux risques stratégiques, de réputation, opérationnels et financiers; réception des renseignements actualisés sur la cybersécurité et la planification de la continuité des activités
- **Services juridiques et conformité :** Réception des dernières informations concernant les questions juridiques et la conformité, examen des principales politiques de conformité relatives à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information, et réception des dernières mises à jour du programme de revue diligente en matière de connaître sa clientèle (CSC).
- **Supervision du service des finances :** Réception des mises à jour concernant les activités et les progrès réalisés par rapport aux priorités opérationnelles des fonctions suivantes : gestion d'actifs, risque de crédit, finances et technologies de l'information; approbation de la politique de gestion financière ainsi que de la politique de voyages et d'accueil
- **Examen spécial :** Examen et approbation du rapport de planification de l'audit relatif à l'examen spécial mené en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*
- **Autre :** Examen des dépenses des membres du conseil et de la direction, et tenue de séances à huis clos avec les auditeurs externes et internes, et le/la chef·fe de la direction financière

Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Janis Byrne (présidente), Kimberley Baird, Michael Bernstein, Jane Bird, Macky Tall

Activités clés

- **Stratégie et politiques en matière de RH :** Examen des initiatives en matière de RH, y compris la rémunération et les avantages totaux, la gestion des talents et le développement professionnel, la gestion du rendement et les progrès en matière d'accessibilité; suivi de la structure organisationnelle, des activités de recrutement et du taux de roulement du personnel; discussion des résultats du sondage sur l'engagement du personnel
- **Rémunération et rendement du/de la PDG :** Évaluation du rendement du PDG par rapport aux objectifs fixés pour E2024-2025 et recommandation d'une cote de rendement au conseil d'administration; recommandation d'ajustements aux indicateurs de rendement du tableau de bord prospectif pour E2025-2026; organisation d'une réunion conjointe avec le comité du portefeuille et de l'impact afin d'examiner les objectifs de l'entreprise et les résultats prévus pour la période de planification E2026-2027 à E2030-2031
- **Rémunération de la direction et des membres du personnel et planification de la relève :** Approbation du montant total de la rémunération directe versée au personnel nommé à des postes de direction conformément aux règlements de la BIC; approbation du montant total du bassin destiné aux primes incitatives annuelles et à long terme ainsi qu'aux augmentations au mérite pour le personnel; examen du rendement de l'équipe de direction et la planification de la relève
- **Gouvernance d'entreprise :** Supervision des activités du conseil d'administration et des comités, y compris le processus d'intégration des membres du conseil pour le président
- **Planification de la relève du conseil :** Examen du profil de compétences du conseil et prestation de conseils au/à la ministre concernant le processus de sélection des membres pour les postes actuels et futurs au sein du conseil
- **Évaluation de l'efficacité du conseil d'administration :** Supervision du processus mené par le conseiller indépendant visant à évaluer l'efficacité et le rendement du conseil d'administration, de chacun de ses comités et de ses membres, et rapport au conseil; examen des plans d'action destinés à garantir cette efficacité à long terme
- **Supervision des politiques d'entreprise :** Approbation des mises à jour apportées aux principales politiques de l'entreprise, notamment le cadre de gouvernance d'entreprise et de conformité ainsi que la politique en matière de santé et de sécurité; réception des mises à jour concernant les rapports annuels requis en vertu de diverses lois, notamment la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur les chaînes d'approvisionnement et la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Comité du portefeuille et de l'impact

Patricia Youzwa (présidente), Kimberley Baird, Michael Bernstein, Jane Bird, Elisabeth Hivon, Macky Tall

Activités clés

- **Répartition du portefeuille et objectifs d'impact :** Examen e recommandation au conseil d'administration de la répartition du portefeuille et des résultats en matière d'impact public, y compris les résultats attendus et les indicateurs de rendement, et organisation d'une réunion conjointe avec le comité des ressources humaines et de la gouvernance afin d'examiner et de recommander les résultats prévus pour la période de planification E2026-2027 à E2030-2031
- **Rapports sur le portefeuille :** Examen des rapports trimestriels sur le portefeuille décrivant le rendement des investissements de la BIC par rapport aux objectifs d'entreprise et aux résultats à long terme en matière d'impact public
- **Impact public et normes de mesure :** Examen et approbation des normes de mesure de l'impact adoptés dans le cadre de la politique de gestion de l'impact public pour l'eau et les eaux usées ainsi que pour les résultats d'impact des capitaux privés; examen de la stratégie et du plan de travail de la direction visant à renforcer les normes de mesure de l'impact
- **Gestion d'actifs :** Réception des rapports trimestriels du/de la chef·fe de la direction financière sur la gestion des investissements à l'étape 5 du processus d'investissement, y compris des rapports sur l'état d'avancement des projets, les jalons de la construction et les capitaux affectés aux projets; réception des rapports d'examen annuels sur les projets d'infrastructures financés par la BIC dans divers secteurs
- **Activités de recherche :** Examen de la stratégie de la direction concernant les activités de recherche et les rapports de recherche publiés par la BIC

Comité des investissements du conseil

Michael Bernstein (président)

Le comité des investissements est composé de tous les membres du conseil et fonctionne comme un «comité de l'ensemble du conseil».

Activités clés

- **Activités d'investissement :** Examen et approbation de 22 projets d'infrastructures dont l'investissement est recommandé, y compris des propositions de clôture financière, des engagements d'investissement de sécurité pour les approvisionnements de projets d'énergie propre et des changements importants pour les projets approuvés antérieurement; réception des rapports du/de la chef·fe des investissements sur les investissements approuvés en vertu des pouvoirs délégués
- **Élaboration et suivi de projets :** Réception de mises à jour sur les jalons et les produits livrables des projets pour les mandats de services-conseils et les demandes d'accélération de projets; réception de mises à jour régulières sur l'état d'avancement des grands projets en cours d'évaluation, y compris ceux relevant du Bureau des grands projets

Organisation du conseil et participation aux réunions

Les réunions du conseil et des comités sont généralement organisées comme suit :

- Six réunions régulières du conseil d'administration chaque année, dont trois en présentiel; en E2025-2026, des réunions en présentiel ont eu lieu à Ottawa, ON (avril 2025), à Toronto, ON (juin 2025), et à Halifax, NÉ (novembre 2025)
- Quatre réunions régulières du comité des finances et de l'audit par année
- Quatre réunions régulières du comité des ressources humaines et de la gouvernance par année, dont une tenue conjointement avec le comité du portefeuille et de l'impact afin d'examiner les objectifs de l'entreprise pour le prochain plan d'entreprise
- Six réunions régulières du comité du portefeuille et de l'impact par année, dont une tenue conjointement avec le comité des ressources humaines et de la gouvernance
- Réunions mensuelles régulières du comité des investissements du conseil

Des réunions extraordinaires du conseil ou des comités sont organisées selon le besoin. Le conseil et les comités ont établi des plans de travail annuels qui décrivent les points à examiner et à décider, en veillant à ce que toutes les questions qui lui sont réservées et qui sont déléguées aux comités, y compris d'autres questions clés, soient traitées.

Le tableau ci-dessous indique la participation totale des membres du conseil aux réunions ordinaires et extraordinaires du conseil et de chaque comité en E2025-2026.

	Conseil	Comité des investissements du conseil	Comité des finances et de l'audit	Comité du portefeuille et de l'impact	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Macky Tall	10/10	12/12	5/5	6/6	5/5
Kimberley Baird	9/10	11/12	-	6/6	5/5
Michael Bernstein	10/10	12/12	-		5/5
Jane Bird	10/10	12/12	5/5	5/6	4/5
Janis Byrne	10/10	10/12	-	-	5/5
Michèle Colpron	9/10	12/12	5/5	-	-
Bruno Guilmette	10/10	10/12	5/5	-	-
Elisabeth Hivon	10/10	12/12	-	6/6	-
Hari Subramaniam	9/10	11/12	5/5	-	-
Patricia Youzwa	8/10	11/12	-	6/6	-
Total	**10**	**12**	**5**	**6**	**5**

Remarques :

» En tant que président, Macky Tall est membre d'office de tous les comités.

Direction générale

Le conseil d'administration a délégué au/à la PDG le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC La BIC a mis en place trois comités de gestion chargés d'assister le/la PDG dans la gestion des activités de la société

Comité de direction	» Composé du/de la PDG du/de la chef·fe des investissements, du/de la chef·fe de la direction financière, du/de la chef·fe de groupe, Stratégie, du/de la chef·fe de groupe, Communications et affaires publiques et de l'avocat·e général·e et secrétaire de la Société et chef·fe, Ressources humaines » Responsable de la direction des opérations et des activités de la BIC afin de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs de l'entreprise, de mettre en œuvre les politiques et les procédures de l'organisation et d'exécuter les directives du conseil d'administration
Comité des investissements de la direction (CID)	» Composé de membres du comité de direction et de cadres des équipes des investissements, de la stratégie, des services juridiques et du risque en tant que membres sans droit de vote » Responsable de la gestion des activités d'investissement de la BIC dans le cadre de la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, des activités autorisées dans les plans d'entreprise approuvés de la BIC et des paramètres établis par le conseil d'administration
Comité de l'équipe de gestion	» Composé de membres du comité de direction et de cadres de chaque fonction qui relèvent de membres du comité de direction » Servir d'organe consultatif et décisionnel interfonctionnel pour les questions liées à la stratégie de la BIC, aux domaines d'investissement privilégiés, aux objectifs et paramètres de rendement de l'entreprise et aux initiatives de développement organisationnel, y compris les initiatives de durabilité

Les mandats de chacun des comités, décrivant l'objet, la composition et les activités du comité, sont disponibles sur le site Internet de la BIC, dans la rubrique Gouvernance.

Énoncé des pratiques de rémunération

La BIC a adopté un programme de rémunération concurrentiel par rapport au marché qui reflète les pratiques exemplaires des sociétés d'État et d'autres organisations comparables.

La présente section fournit des renseignements sur la philosophie de la BIC en matière de rémunération et les éléments clés de son programme de rémunération. L'information est fondée sur les principes directeurs suivants :

- Harmoniser, le cas échéant, les pratiques en matière de divulgation adoptées dans les secteurs privé et public
- Donner au public une description claire, concise et compréhensible des pratiques de rémunération de la BIC
- Maintenir un équilibre entre la transparence des politiques et des processus décisionnels de la BIC et la protection des renseignements personnels conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Gouvernance de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG) est chargé d'examiner la stratégie et les politiques de rémunération de la BIC établies pour promouvoir la réalisation de son mandat et des résultats attendus et de les recommander au conseil aux fins d'approbation. Ensemble avec le/la président·e, le CRHG dirige également l'évaluation du rendement du/de la PDG, en tenant compte des objectifs d'entreprise et des résultats escomptés précédemment approuvés par le conseil d'administration, ainsi que de tout autre facteur pertinent, y compris les lignes directrices du

programme de gestion du rendement des premiers dirigeant·es de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Tous les membres du conseil qui siègent au CRHG sont indépendants et ont de l'expérience dans les programmes de rémunération des membres de la direction et la gestion du rendement au sein d'autres organisations ou conseils d'administration.

Le/la PDG évalue le rendement de chaque membre de la direction et décide de son salaire de base et du rendement individuel aux fins de l'attribution des primes incitatives à court terme, examinée et discutée avec le CRHG. Le comité examine et approuve également le budget annuel total pour les paiements des primes incitatives annuels et à long terme et les augmentations fondées sur le mérite à verser aux membres du personnel, en tenant compte des résultats de rendement d'entreprise de la BIC. Le diagramme suivant présente le processus d'approbation pour l'examen et l'approbation de la rémunération basée sur le rendement :

CRHG examine et approuve le budget total pour les primes incitatives et les augmentations basées sur le mérite

↓

CRHG examine les résultats, en rend compte et recommande au conseil d'administration l'évaluation du rendement et la rémunération incitative du/de la PDG

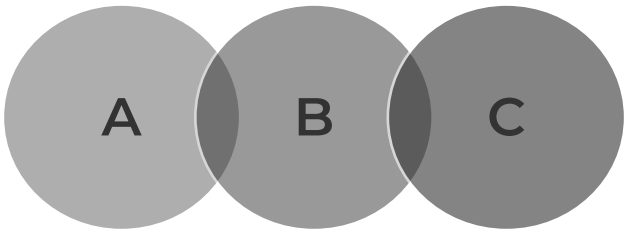
↓

Conseil d'administration fait une recommandation au/à la ministre concernant l'évaluation du rendement et la rémunération incitative du/de la PDG (y compris l'évolution de la fourchette salariale et les paiements incitatifs annuels et à long terme)

Philosophie en matière de rémunération

Le programme de rémunération de la BIC est un facteur clé pour attirer, motiver et fidéliser les talents dont la BIC a besoin pour exécuter efficacement son mandat et sa stratégie. En recherchant des membres du personnel possédant une expertise dans l'élaboration et l'investissement dans des projets d'infrastructures, ainsi que des rôles de soutien dans la gestion des risques, les finances, les affaires juridiques et la gestion d'actifs, la BIC est en concurrence avec d'autres grands gestionnaires d'investissements et institutions financières au Canada.

Afin de recruter et de former les bons talents dans un marché concurrentiel, et de s'assurer que les pratiques de rémunération de la BIC sont justes et appropriées, le programme de rémunération est fondé sur les principes suivants :



A. Être compétitifs et équitables sur le marché

B. Mettre l'accent sur le rendement de l'ensemble de l'organisation avec des résultats mesurables

C. Permettre la transparence et la responsabilisation

Étalonnage

La BIC effectue et met à jour périodiquement un examen comparatif des rôles dans l'ensemble de l'organisation. Cet examen assure que la rémunération totale demeure concurrentielle et alignée sur le marché des talents de la BIC. Compte tenu du mandat unique de la BIC, on ne retrouve aucune organisation directement comparable sur le marché canadien en termes de mandats et de transactions d'investissement. Pour faciliter l'examen de l'information sur la rémunération concurrentielle, la BIC passe en revue les sondages annuels sur la rémunération totale effectués par des sociétés d'experts-conseils en rémunération. Le

groupe de référence comprend des organisations du secteur des services financiers et du secteur public en général, notamment : Alberta Investment Management Corporation; ATB Financial; Banque de développement du Canada; Caisse de dépôt et placement du Québec; Exportation et développement Canada; Hydro-Québec; Insurance Corporation of British Columbia; Investissements PSP.

La BIC vise une rémunération totale se situant au 50e centile du groupe de référence. La BIC a établi une méthode d'évaluation des postes et des fourchettes de rémunération pour chaque niveau d'ancienneté afin de donner à la direction la souplesse nécessaire pour fixer la rémunération directe totale de chaque membre du personnel, par rapport à la médiane, en fonction de ses compétences et son expérience.

L'approche de la BIC consiste à accorder une plus grande importance à la rémunération directe totale sous forme de salaire de base (et, par conséquent, à offrir un pourcentage cible moins élevé pour la prime incitative) par rapport au marché, avec des niveaux incitatifs plus bas pour un rendement supérieur. Les organisations financières au sein du groupe de référence accordent généralement une grande importance au rendement à courte durée des investissements dans la mesure des primes incitatives totales, tandis que l'objectif de la BIC est le déploiement de capitaux pour des projets d'infrastructures qui produisent des résultats économiques et sociaux positifs à long terme pour la population du Canada et ses collectivités.

Composantes du programme de rémunération totale de la BIC

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de chaque composante du programme de rémunération totale de la BIC.

Composante	Description
Salaire de base	Les membres du personnel reçoivent un salaire de base établi au moment de l'embauche, qui peut être rajusté en fonction de l'analyse du marché concurrentiel ou du rendement (mérite) sur une base annuelle **(voir la section 1 pour plus de détails).**
Prime incitative annuelle liée au rendement	Les membres du personnel sont admissibles à une prime incitative en espèces pour récompenser l'atteinte des objectifs de rendement d'entreprise et de rendement individuel **(voir la section 2 pour plus de détails).**
Paiement de la prime incitative à long terme différée	» Le/la PDG a droit à une subvention et à une prime incitative à long terme calculées sur la base du rendement moyen de l'entreprise au cours de la même période **(pour plus de détails, voir la sous-section intitulée Prime incitative annuelle liée au rendement).** » Les autres membres de la direction et membres du personnel de niveau supérieur sont tenus de différer le versement d'une partie de leur prime annuelle de rendement sur une période de trois ans, en fonction des résultats moyens de l'entreprise au cours de cette même période **(pour plus de détails, voir la sous-section intitulée Prime incitative annuelle liée au rendement).**
Régime d'épargne-retraite	Les membres du personnel peuvent participer au régime enregistré d'épargne-retraite collectif et au régime d'épargne non enregistré collectif de la BIC afin de les aider à accumuler un revenu de retraite pendant leurs années de travail **(voir la section 3 pour plus de détails).**
Avantages en matière de santé et de bien-être	Les membres du personnel ont accès à des avantages sociaux conformes aux normes du marché, notamment des soins de santé et dentaires, une assurance invalidité, une assurance en cas de maladie grave et une assurance-vie. Ils ont également accès à un compte de dépenses de santé, à un programme d'aide au personnel et à leurs familles et à divers autres programmes et outils pour optimiser leur santé et bien-être.
Congés payés	Les membres du personnel ont droit à un minimum de quatre semaines de vacances payées, avec des augmentations supplémentaires en fonction de la durée de leur emploi, cinq jours personnels payés et trois jours de formation payés.
Possibilités d'apprentissage et de développement	» Un budget est disponible pour la poursuite de certifications professionnelles, d'une formation linguistique et du développement professionnel afin d'aider le personnel à acquérir de nouvelles compétences et à améliorer leurs qualifications. » Les membres du personnel sont admissibles au remboursement de leur adhésion professionnelle à un maximum de deux associations professionnelles afin de demeurer connecté à leur profession ou leur secteur d'activité.

En ce qui a trait aux avantages indirects, le/la PDG a droit à un stationnement mensuel au siège social de la BIC. La BIC n'offre aucune autre allocation d'avantages indirects, y compris à l'égard des allocations de vacances, d'automobiles, des adhésions à des clubs ou de l'aide financière.

1) Salaire de base

Les membres du personnel (autres que le/la PDG) reçoivent un salaire de base pour s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes. Les salaires reflètent le niveau de responsabilité, les compétences, l'expérience et la compétitivité sur le marché. Le CRHG supervise les examens salariaux périodiques, fondés sur une étude de marché du groupe de référence et d'autres organisations comparables pertinentes.

2) Prime incitative annuelle liée au rendement

Tous les membres du personnel sont admissibles au programme de rémunération incitative annuelle liée au rendement de la BIC. La prime incitative annuelle est fondée sur l'atteinte des objectifs annuels de la BIC consignés dans le plan d'entreprise et sur le rendement individuel. Le rendement de l'entreprise est évalué en fonction de la réalisation d'un ensemble équilibré d'objectifs liés aux résultats prévus de la BIC, tels qu'approuvés dans le plan d'entreprise. Ces mesures comprennent des objectifs liés à l'utilisation des fonds et l'exécution réussie du mandat de la BIC à long terme, y compris l'atteinte des jalons des projets et des résultats d'intérêt public en matière de croissance économique durable, collectivités connectées, énergie propre et fiable et le comblement du déficit d'infrastructures dans les communautés autochtones.

L'objectif de prime incitative pour chaque membre du personnel est établi en fonction d'un pourcentage du salaire de base du membre du personnel gagné au cours de l'exercice précédent conformément aux pratiques du marché pour des postes comparables.

À la fin de l'exercice, le rendement du membre du personnel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de la BIC et des objectifs individuels du membre du personnel ainsi que des mesures qui ont été prises pour contribuer aux valeurs et à la culture de la BIC. Le rendement cible donnera lieu au paiement de 100 % de la mesure du rendement individuel du membre du personnel. Cette évaluation éclaire également les recommandations faites au CRHG aux fins d'approbation concernant le budget total des attributions de rémunération incitative (y compris la variation de la fourchette salariale et les paiements incitatifs annuels et à long terme) offertes aux membres du personnel.

3) Régime d'épargne-retraite

La BIC offre un régime enregistré d'épargne-retraite collectif à participation volontaire et un régime d'épargne collectif non enregistré dans lequel la BIC verse des cotisations salariales égales, jusqu'à une certaine limite. La BIC n'offre pas de régime de retraite à cotisations ou à prestations définies. Tous les membres du personnel, y compris le/la PDG, sont admissibles de participer aux régimes d'épargne-retraite. Les membres du personnel qui participent aux régimes effectuent leurs propres investissements dans les régimes.

4) Prestations de cessation d'emploi

Lorsque les circonstances justifient une cessation d'emploi sans cause, la BIC versera une indemnité de départ calculée conformément au Code canadien du travail, au contrat d'emploi de la personne et à ce que la BIC juge raisonnable et approprié.

Rémunération du/de la PDG et des membres de la direction

Salaire de base :

Le barème de toute rémunération et les conditions d'emploi du/de la PDG est fixé par le/la gouverneur·e en conseil sur recommandation du conseil d'administration. En faisant sa recommandation, le conseil d'administration tient compte des exigences en matière de compétences pour le poste en question et de la rémunération pour des postes comparables. Le/la gouverneur·e en conseil a fixé le salaire de base du/de la PDG dans la fourchette de 577 300 $ à 679 100 $. Toute augmentation du salaire de base du/de la PDG doit être approuvée par le/la gouverneur·e en conseil.

Prime incitative annuelle liée au rendement :

Pour les membres de la direction autres que le/la PDG, les objectifs d'attribution aux termes du plan incitatif variaient de 40 % à 110 % du salaire de base du membre de la direction. La prime incitative à court terme du/de la PDG est fixée à 50 % du salaire de base pour un rendement qui atteint les objectifs (en fonction d'une combinaison d'objectifs d'entreprise et d'objectifs individuels). La cote de rendement recommandée et la prime incitative à court terme versées au/à la PDG sont approuvées par le/la gouverneur·e en conseil, en tenant compte de la recommandation faite par le conseil d'administration au/à la ministre.

En raison de la nature stratégique de leurs rôles, une partie importante de la prime incitative à court terme versée au/à la PDG et aux membres de l'équipe de gestion (80 %) est liée à l'atteinte d'objectifs d'entreprise

documentés dans le plan d'entreprise et à l'atteinte d'objectifs individuels. Les objectifs de rendement individuels sont établis conjointement chaque année en fonction du rôle de la personne et des priorités organisationnelles. Le/la PDG rend compte des résultats de l'examen et de la cote de rendement attribuée à chaque membre de la direction au CRHG.

Paiement de la prime incitative à long terme différée :

La prime incitative à long terme du/de la PDG consiste en l'attribution annuelle de montants potentiels, basée sur une évaluation de l'atteinte des objectifs annuels à long terme (l'attribution) et en une évaluation visant à déterminer l'attribution finale à la fin d'une période de rendement de trois ans (le paiement), comme il est décrit plus en détail dans le tableau ci-après :

Attribution

- Attribution de 0 à 50 % du salaire de base en vigueur le dernier jour (31 mars) de l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu
- Conseil d'administration soumet la recommandation d'attribution de la prime au/à la ministre pour recommandation au Bureau du Conseil privé
- Aucune prime en espèces n'est gagnée ni accordée tant que le paiement n'a pas été approuvé par le/la gouverneur·e en conseil.

↓

Paiement

- À la fin du cycle de rendement, conseil d'administration évalue rendement du/de la PDG en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise préapprouvés mesurant la réalisation des objectifs d'intérêt public de la BIC
- Objectif de rendement fixé à 100 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 50 % du salaire de base) pour l'atteinte des objectifs, avec un maximum de 150 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 75 % du salaire de base) pour un rendement exceptionnel
- Conseil d'administration soumet le montant recommandé pour le paiement au/à la ministre pour recommandation au Bureau du Conseil privé
- PDG reçoit le paiement une fois qu'il a été approuvé par le/la gouverneur·e en conseil

À la fin de la période de rendement, le rendement du/de la PDG est mesuré sur la base de la performance moyenne de l'entreprise au cours de cette période de trois ans, par rapport aux objectifs à long terme mesurables décrits dans le plan d'entreprise.

Les membres de l'équipe de gestion, y compris tous les membres de la direction, sont tenus de reporter une partie de leur prime incitative sur trois ans. À l'issue de cette période de trois ans, les résultats sont évalués par rapport au rendement moyen de l'entreprise sur la même période. Les paiements peuvent varier de 0 à 1,5x le montant de la prime incitative différée pour la période de rendement de trois ans. Le tableau ci-après présente la répartition de la prime incitative différée pour chaque membre de la direction (autre que le/la PDG).

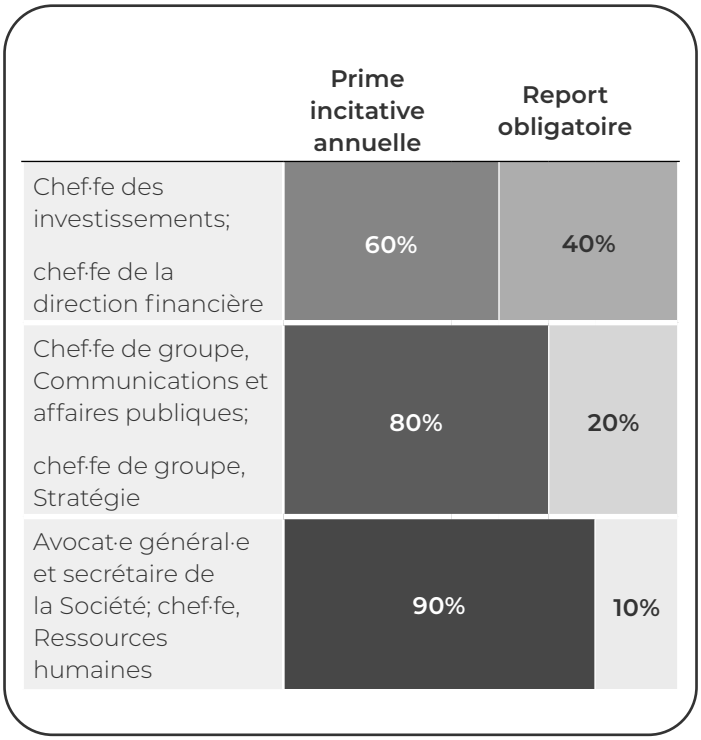


Tableau sommaire de la rémunération de la direction

Poste	Fourchette des salaires de base	Prime incitative à court terme	Paiement de la prime incitative à long terme différée
Président-directeur général	577 300 $ – 679 100 $	La prime est fixée à 50 % du salaire de base si le rendement atteint les objectifs.	Le montant de l'attribution est compris entre 0 et 50 % du salaire de base. Le paiement varie entre 0 et 150 % du montant de l'attribution (c.-à-d. un maximum de 75 % du salaire de base) pour un rendement exceptionnel.
Autres membres de la direction*	250 000 $ – 590 000 $ Au 31 mars 2026, le salaire de base médian des membres de la direction (autres que le/la PDG) était de 293 550 $.	La fourchette d'attribution de la prime se situe entre 40 % et 110 % du salaire de base du membre de la direction si le rendement atteint les objectifs.	Report obligatoire de 10 % à 40 % de la prime en fonction de l'ancienneté. Le paiement varie entre 0 et 1,5x le montant différé en fonction du rendement.

* Comprend le/la chef·fe des investissements, le/la chef·fe de la direction financière, le/la chef·fe de groupe, Stratégie, le/la chef·fe de groupe, Communications et affaires publiques, l'avocat·e général·e et secrétaire de la Société et le/la chef·fe, Ressources humaines.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, le rendement d'entreprise de la BIC a été évalué à 100 %, ayant atteint et dépassé les objectifs d'entreprise dans plusieurs domaines. Le tableau qui résume les résultats de rendement pour E2025-2026 dans la section des résultats du portefeuille de la section du rapport de gestion décrit les résultats obtenus pris en compte dans le cadre du calcul des primes incitatives annuelles.

Conformément aux exigences et aux normes de gouvernance adoptées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et aux pratiques suivies par d'autres sociétés d'État, la BIC ne divulgue pas la rémunération individuelle reçue par le/la PDG et son personnel. La rémunération spécifique d'une personne est un renseignement personnel et est protégée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Rémunération totale pour E2023-2024 à E2025-2026

(montants en milliers de dollars canadiens)

Au	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2024
Nombre de membres du personnel	**162**	149	146
Salaire de base	**25 339 $**	23 881 $	21 613 $
Prime incitative annuelle	**10 070 $**	9 258 $	10 084 $
Paiement de la prime incitative à long terme différée*	**1 806 $**	812 $	1 695 $
Total**	**37 215 $**	33 951 $	33 392 $

* Le paiement de la prime incitative à long terme différé vise les membres de l'équipe de gestion qui doivent reporter une partie de leur prime incitative annuelle sur une période de rendement de trois ans.
** Les soldes sont calculés selon la comptabilité d'exercice, conformément à la présentation de l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le moment des paiements en espèces peut varier par rapport à la période accumulée.

Principaux renseignements financiers

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui harmonisent le cadre d'établissement de rapports financiers de la BIC avec ses objectifs commerciaux, afin de prendre des risques et/ou d'offrir des prix concessionnels dans le cadre des investissements, comme il est décrit dans son approche en matière d'investissement.

Les états financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le/la gouverneur·e en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la BIC pour E2025-2026.

Faits saillants de E2025-2026

Autorités

- Sanction royale du projet de loi C-15 le 26 mars 2026, augmentant ainsi le l'allocation statutaire autorisée de la BIC de 10 G$, pour atteindre un montant total ne dépassant pas 45 G$
- 2,1 G$ de crédits publics reçus par la BIC et excédent annuel lié aux activités avant crédits publics de 0,4 M$; depuis la création, 8,0 G$ de crédits publics reçus et déficit d'exploitation cumulé avant crédits publics de 0,3 G$; 37,0 G$ de crédits publics et 14,7 G$ de charges fiscales nettes restants disponibles en vertu de l'autorisation actuelle de la BIC d'investir dans des transactions d'infrastructures
- Poursuivant l'élan amorcé en E2024-2025, la BIC a généré suffisamment de flux de trésorerie grâce à ses investissements pour financer ses activités au cours de l'exercice – aucun crédit d'exploitation n'a été reçu depuis juillet 2024; attendant que cela se poursuive alors que la BIC opère comme une institution autonome

Activité de capital

- Clôtures financières, déduction faite des rajustements après la clôture financière, totalisant 2,8 G$ (18,6 G$ depuis la création)
- 2,7 G$ de capital financé déployé aux investissements de la BIC, le plus important déploiement au cours d'un exercice depuis la création de la BIC (7,7 G$ depuis la création), représentant une augmentation de 54 % du capital total financé au cours du dernier exercice
- 0,4 G$ en remboursements de capital reçu (0,4 G$ depuis la création); E2025-2026 étant une année charnière pour la BIC, puisqu'il s'agit du premier exercice au cours duquel la BIC a commencé à recevoir d'importants remboursements de capital de ses investissements; volume des remboursements pour continuer d'augmenter à mesure que les investissements progressent avec les remboursements estimés présentés dans la note 4 des états financiers

État des résultats

- 175,6 M$ de revenus d'intérêts ont été comptabilisés, soit une augmentation de 34 % par rapport à l'exercice dernier
- Charges d'exploitation ne représentant que 35 % des revenus d'intérêts par rapport à 44 % en E2024-2025
- Excédent annuel lié aux activités avant charges hors exploitation et crédits publics s'élevant à 114,9 M$, soit une augmentation de 41,4 M$ ou une amélioration de 56 % par rapport à E2024-2025
- Pour la première fois en E2025-2026, un excédent annuel lié aux activités positif avant crédits publics a été atteint par la BIC; résultat reflétant l'impact de l'intense activité de gestion de portefeuille observée au cours de l'année; à noter que, bien qu'il y ait un excédent, celui-ci reste sensible au calendrier et à la composition des nouveaux investissements, en particulier aux prêts significativement concessionnels, ainsi qu'à l'évolution du risque d'investissement; à ce titre, ce résultat doit être considéré comme une étape importante plutôt que comme une indication directe d'un profil de bénéfices déjà bien établi

Pour l'exercice clos le 31 mars	2026		2025
(en millions de dollars canadiens)	**Budget**	**Données réelles**	Données réelles
Revenus d'intérêts	**205,4 $**	**175,6 $**	131,1 $
Charges d'exploitation			
Rémunération	**44,1**	**43,7**	38,7
Charges générales et administratives	**31,8**	**17,0**	18,9
	75,9	**60,7**	57,6
Excédent annuel lié aux activités avant charges hors exploitation et crédits publics	**129,5**	**114,9**	73,5
Charges hors exploitation			
Élaboration de projets	**15,0**	**4,8**	4,0
Coûts concessionnels	**159,1**	**25,2**	27,1
Provision pour dépréciation de prêts	**73,3**	**84,5**	204,4
	247,4	**114,5**	235,5
(Déficit)/excédent annuel lié aux activités avant crédits publics	**(117,9)**	**0,4**	(162,0)
Crédits publics	**3 126,6**	**2 884,3**	2 983,7
Excédent annuel lié aux activités	**3 008,7 $**	**2 884,7 $**	2 821,7 $

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts ont augmenté de 44,5 millions de dollars par rapport à E2024-2025. Des revenus de 144,5 millions de dollars ont été générés par les activités de financement et 31,1 millions de dollars ont été gagnés sur la trésorerie et les investissements à court terme provenant de crédits, par rapport à 96,5 millions de dollars et 34,6 millions de dollars dans la période précédente, respectivement. Cette augmentation est due à un financement supplémentaire de 2,3 milliards de dollars de capital en cours productif d'intérêts par rapport au 31 mars 2025, ce qui représente une augmentation de 46 %, et à une augmentation du taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille, qui est passé de 2,3 % au 31 mars 2025 à 2,5 % au 31 mars 2026.

Les revenus d'intérêts pour E2025-2026 ont été inférieurs de 29,8 millions de dollars au budget. Ce déficit s'explique par un déploiement de capital productif d'intérêts plus lent que prévu au cours de l'exercice. Comme indiqué dans le plan d'entreprise E2025-2026 à E2029-2030 approuvé, le calendrier de déploiement des investissements est soumis à une incertitude importante en matière d'estimation et des fluctuations d'un exercice à l'autre sont à prévoir.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3,1 millions de dollars par rapport à E2024-2025, principalement en raison d'une hausse de 5,0 millions de dollars des charges de rémunération, partiellement compensée par une baisse de 1,9 million de dollars des charges générales et administratives. Une augmentation des charges d'exploitation est prévue et nécessaire pour soutenir les priorités principales. Tout d'abord, ces charges permettront à la BIC d'accélérer le rythme de ses investissements afin de répondre à l'élargissement de son mandat. Cela comprend un large éventail de nouvelles activités sectorielles et une complexité accrue liée aux projets d'intérêt national menés en soutien au Bureau des grands projets, ainsi qu'une collaboration renforcée avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, Transports Canada et Ressources naturelles Canada dans le cadre de plusieurs nouveaux programmes de subventions et de contributions. D'autre part, il est nécessaire d'investir davantage dans les capacités de gestion d'actifs afin de soutenir plus efficacement le portefeuille d'investissements de la BIC, qui compte désormais bien plus de 100 investissements.

Malgré une augmentation en valeur absolue des charges d'exploitation, la BIC continue de réaliser des économies conformément à l'examen exhaustif des dépenses mené par le gouvernement du Canada. Il convient de noter que les charges d'exploitation de la BIC ont été inférieures de 15,2 millions de dollars au budget. Depuis le 31 mars 2025, la BIC a financé des projets d'infrastructures pour un montant supplémentaire de 2,7 milliards de dollars et a atteint la clôture financière de projets pour un montant supplémentaire de 2,8 milliards de dollars (déduction faite des rajustements après la clôture financière). L'activité de capital a entraîné une augmentation de 34 % des revenus d'intérêts comptabilisés par rapport à E2024-2025, mais les charges d'exploitation ont augmenté de seulement 5 % par rapport à E2024-2025. En pourcentage des prêts et des investissements de portefeuille, les charges d'exploitation ont diminué à 85 pb en E2025-2026, contre 117 pb en E2024-2025. En pourcentage du total des clôtures financières (déduction faite des rajustements après la clôture financière), les charges d'exploitation ont diminué à 33 pb en E2025-2026, contre 37 pb en E2024-2025. La BIC continue de gérer prudemment ses charges d'exploitation et d'améliorer son efficacité à mesure qu'elle continue de croître et de se développer.

Charges hors exploitation

Les charges hors exploitation de 114,5 millions de dollars étaient inférieures de 121,0 millions de dollars par rapport à E2024-2025 en raison des facteurs suivants :

- Réduction de 119,9 M$ des provisions pour dépréciation de prêts : La BIC a comptabilisé des provisions spécifiques pour dépréciation de prêts de 161,4 millions de dollars en E2024-2025, par rapport à 44,1 millions de dollars en E2025-2026. Se reporter à la note 4 des états financiers pour de plus amples renseignements.

- Diminution des coûts concessionnels de 1,9 million de dollars comptabilisée : Au cours de E2025-2026, la BIC a déployé 79,6 millions de dollars à des investissements assortis de conditions significativement concessionnelles, par rapport à 88,3 millions de dollars au cours des exercices précédents. Aux fins des rapports financiers, les coûts concessionnels sont comptabilisés lorsqu'un prêt ou un investissement de portefeuille est considéré comme étant significativement concessionnel (excédant à 25 %) par rapport à sa valeur nominale, après actualisation au coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada. La mesure ne reflète pas la totalité des prêts concessionnels accordés par la BIC.

- Augmentation de 0,8 million de dollars des charges d'élaboration de projets

Les charges hors exploitation pour E2025-2026 ont été inférieures de 132,9 millions de dollars au budget, en raison des facteurs suivants :

- Coûts concessionnels inférieurs de 133,9 millions de dollars au budget, en raison de modifications apportées au calendrier prévisionnel de déploiement du capital vers des investissements assortis de conditions significativement concessionnelles

- Provision pour dépréciation de prêts supérieure de 11,2 millions de dollars au budget : Bien que la provision générale augmente à mesure que le capital est déployé, proportionnellement au risque sous-jacent associé à ce capital, le moment et le montant des provisions spécifiques sont inconnus et difficiles à prévoir. En raison de l'incertitude liée aux estimations, certaines provisions ont été omises du budget de la BIC. Ce n'est que lorsque de telles pertes sont jugées probables que le prêt à recevoir est ajusté au moindre de ses coûts et de sa valeur nette recouvrable estimée au moyen d'une provision spécifique pour dépréciation. Au cours de l'exercice, des provisions de ce type ont été comptabilisées pour un montant de 44,1 millions de dollars.

- Charges d'élaboration de projets inférieures de 10,2 millions de dollars au budget : Ces charges sont distinctes et uniques par rapport aux autres charges d'exploitation ayant un effet sur la trésorerie et sont plus étroitement liées aux activités d'investissement de base de la BIC. En raison de la nature même du programme, les projets relevant de cette initiative passent rapidement du stade de l'admission à celui de l'engagement et ne sont généralement pas connus au moment de l'élaboration du budget. Compte tenu de l'absence de précédent historique guidant la répartition et de la possibilité que les coûts s'étendent sur plusieurs exercices, il est difficile de prévoir avec précision la date à laquelle les coûts seront engagés.

Crédits publics

Les revenus d'investissement tirés des crédits publics ont été inférieurs de 0,1 milliard de dollars à E2024-2025. Cet écart s'explique principalement par le calendrier des investissements dont la clôture financière est prévue au cours de E2025-2026. Au cours de E2025-2026, la BIC a atteint la clôture financière, déduction faite des rajustements après la clôture, de 2,8 milliards de dollars d'investissements, par rapport à 3,0 milliards de dollars en E2024-2025.

La BIC a comptabilisé des revenus d'exploitation liés aux crédits publics d'un montant de néant en E2025-2026, par rapport à 35,0 millions de dollars en E2024-2025. Depuis T2 E2024-2025, la BIC n'a pas demandé de crédits publics pour financer ses activités d'exploitation en raison de la réception de paiements suffisants en capital, intérêts et autres produits pour les financer.

Les revenus d'investissement tirés des crédits publics en E2025-2026 étaient inférieurs de 0,2 milliard de dollars au budget. Ce déficit s'explique par un volume de transactions inférieur aux prévisions, comme indiqué plus haut, principalement en raison de facteurs de calendrier. Le calendrier des clôtures financières est soumis à une incertitude importante en matière d'estimation, et une volatilité d'une période à l'autre est à prévoir compte tenu du calendrier et de l'ampleur des transactions qui atteignent la clôture financière. Cela ressort clairement de l'activité de la BIC en avril 2026, qui a abouti à la clôture financière d'un engagement de prêt de 1,16 milliard de dollars accordé à l'Administration portuaire de Montréal afin de soutenir la construction du terminal à conteneurs à Contrecœur, au Québec.

Recyclage du capital

Lorsque la BIC reçoit des paiements en espèces du capital, d'intérêts et d'autres revenus, les montants sont recyclés pour le financement des activités d'exploitation et des investissements, au lieu de crédits publics. La BIC surveille les fonds disponibles pour couvrir ses besoins de trésorerie et utilise ces fonds avant de présenter des demandes de décaissement aux organismes centraux. Ainsi, il est prévu que la BIC financera des investissements à hauteur de 45,0 milliards de dollars pour ses partenaires avant d'épuiser l'allocation statutaire de 45,0 milliards de dollars prévue dans la *Loi sur la BIC*. De plus, ces rendements supplémentaires sur les investissements permettront d'accroître la base de capital dont la BIC peut disposer pour financer ses activités et ses investissements. Ensemble, ces outils de financement permettront à la BIC de renforcer sa position afin de mener à bien davantage de projets d'infrastructures à fort impact qui contribuent à la réalisation des objectifs économiques, environnementaux et sociaux du Canada, tout en assurant une gestion rigoureuse des fonds publics. Depuis sa création en 2017, la BIC a perçu plus de 0,6 milliard de dollars au titre du principal, des intérêts et d'autres revenus.

Gestion des fournisseurs

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la BIC a engagé 10,4 millions de dollars en frais de services professionnels avant rajustement pour tenir compte de l'incidence de la capitalisation et d'autres rajustements. Sur les frais engagés, 7,7 millions de dollars, soit 74 %, ont été directement imputés aux services de conseil juridique, financier et technique liés aux activités d'investissement de la BIC. Les autres sont engagés pour soutenir des initiatives d'entreprise, ou des tâches qui soutiennent indirectement les activités d'investissement de la BIC.

Le tableau ci-dessous récapitule les fournisseurs de services-conseils et de services juridiques, dont les charges totales ont dépassé 100000 $ en E2025-2026.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2026[1]
(en milliers de dollars canadiens)	
Services-conseils	**4 186 $**
WSP Canada inc.	**473**
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.	**353**
Mott MacDonald Canada ltée	**266**
GHD ltée	**255**
Sargenty & Lundy Canada	**219**
Dunsky Énergie + Climat (6893449 Canada inc.)	**205**
Altus Group ltée	**163**
DNV Energy Insights USA inc.	**154**
Crestview Strategy inc.	**137**
Groupe CNW lté	**136**
PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l	**131**
FVB Energy inc.	**131**
BTY Consultancy Group inc.	**102**
Autres fournisseurs de services-conseils	**1 461**
Services juridiques	**5 135 $**
Stikeman Elliot s.r.l./S.E.N.C.R.L.	**1 126**
Osler, Hoskin et Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l	**1 034**
Gowling WLG (Canada) s.r.l./S.E.N.C.R.L.	**817**
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l	**600**
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l	**562**
McMillan s.r.l./S.E.N.C.R.L.	**327**
Miller Thomson s.r.l./S.E.N.C.R.L.	**190**
Davies, Ward Phillips et Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l	**168**
Autres fournisseurs de services juridiques	**311**
Autres fournisseurs	**1 102 $**
Richter s.r.l./S.E.N.C.R.L.	**300**
BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.	**257**
Koch Richard ltée	**231**
R&R International Translation Specialists inc.	**136**
Autres honoraires professionnels	**178**
Honoraires professionnels avant capitalisation et autres rajustements	**10 423**
Coûts de transaction liés à la capitalisation	**(2 999)**
Autres frais[2]	**1 550**
Total des honoraires professionnels	**8 974 $**

Dans le cadre de sa revue diligente en matière d'investissement, la BIC, comme la plupart des organismes de gestion d'actifs, fait appel à divers conseillers financiers, juridiques et techniques pour l'aider à prendre ses décisions d'investissement. L'augmentation des activités d'investissement ou l'entrée dans des secteurs ou des structures d'investissement nouveaux ou spécialisés crée un besoin d'expertise et de ressources spécialisées supplémentaires pour appuyer la revue diligente en matière d'investissements potentiels. Ce besoin varie en fonction de l'activité de transaction et peut être admissible à la capitalisation à la clôture financière. La BIC applique les pratiques exemplaires du secteur et applique une saine gestion financière des ressources publiques dans l'approvisionnement de services professionnels, conformément à la politique d'approvisionnement de la BIC. Les charges d'exploitation sont décrites en détail ci-dessus.

Les autres honoraires de services professionnels concernent principalement les services juridiques et de consultation non liés à l'investissement, ainsi que les charges pour les activités de connaissances et de recherche. Les services juridiques et de services-conseils non liés à l'investissement concernent principalement les questions juridiques relatives aux entreprises, les services-conseils techniques en comptabilité, les travaux spéciaux liés aux projets, ainsi que les ressources humaines et la rémunération. Les charges pour les activités de connaissances et de recherche impliquent des travaux spécialisés qui soutiennent l'élaboration de projets et peuvent mener à des choix politiques et d'investissement mieux éclairés.

La BIC surveille et gère continuellement les besoins en personnel à long terme afin de s'acquitter efficacement de son mandat. En ce qui concerne les activités hors investissement, l'accent continue d'être mis sur le recrutement de personnel à temps plein au sein de la BIC, ainsi que sur le renforcement des capacités et de l'expertise internes. Le recours à du personnel contractuel et à des sociétés de services professionnels vise à compléter les ressources existantes lorsque la BIC fait face à des périodes d'augmentation à court terme ou dans le cadre de projets spéciaux.

1 Les montants peuvent inclure un montant cumulé pour les services engagés au 31 mars 2026, selon la meilleure estimation de la direction. Les montants fournis peuvent différer des montants réels.

2 Comprend les charges engagées en dehors de la portée habituelle des activités couvertes par la politique d'approvisionnement de la BIC dans le cadre du mandat de la BIC.

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation de l'état de la situation financière, de l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités, de l'état des pertes de réévaluation, de l'état de l'évolution des actifs financiers nets, de l'état des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou « la Société ») conformément aux Normes comptables pour le secteur public ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorités applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des transactions et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Aux fins de l'acquittement de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système des contrôles internes permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des transactions, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorités applicables. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de l'audit du conseil d'administration qui est chargé de superviser et d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de l'audit, qui est entièrement composé de membres du conseil indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les auditeurs indépendants de la BIC, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L, comptables professionnels agréés, et le Bureau du vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC, et leur rapport précise la portée de leur audit ainsi que leur opinion sur ces états financiers.



EHREN CORY

Président-directeur général



EVELYN JOERG

Cheffe de la direction financière

18 juin 2026

Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

BDO

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités, l'état des pertes de réévaluation, l'état de l'évolution des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2025-2026, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel 2025-2026 avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrite à la note 1 afférente aux états financiers.

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Sophie Bernard, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 18 juin 2026

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 18 juin 2026

État de la situation financière

Au 31 mars	Note	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs financiers			
Trésorerie et trésorerie affectée	3	**486 856 $**	606 863 $
Financement public à recevoir	5	**10 940 048**	10 199 415
Prêts à recevoir	4	**7 158 106**	4 908 889
Investissements de portefeuille		**20 319**	19 446
Intérêts à recevoir et autres actifs		**38 655**	26 204
		18 643 984	15 760 817
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer		**16 693**	17 648
Passifs différés		**6 308**	6 496
		23 001	24 144
Actifs financiers nets		**18 620 983**	15 736 673
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles		**2 272**	2 748
Charges payées d'avance		**960**	712
		18 624 215	15 740 133
Excédent accumulé lié aux activités		**18 624 865**	15 740 133
Pertes de réévaluation accumulées	2	**(650)**	–
Excédent accumulé		**18 624 215 $**	15 740 133 $

Engagements (Note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron

Présidente, Comité des finances et de l'audit

18 juin 2026



Macky Tall

Président, Conseil d'administration

État des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2026		2025
(en milliers de dollars canadiens)		**Budget**	**Données réelles**	Données réelles
Revenus				
Revenus d'intérêts		**205 365 $**	**175 579 $**	131 073 $
		205 365	**175 579**	131 073
Charges				
Rémunération		**44 066**	**43 729**	38 729
Charges générales et administratives	6	**31 803**	**17 001**	18 856
Élaboration de projets		**15 000**	**4 803**	3 990
Coûts concessionnels		**159 132**	**25 196**	27 131
Provision pour dépréciation de prêts	4	**73 267**	**84 475**	204 369
		323 268	**175 204**	293 075
(Déficit)/excédent annuel lié aux activités avant crédits publics		**(117 903)**	**375**	(162 002)
Crédits publics	7	**3 126 590**	**2 884 357**	2 983 664
Excédent annuel lié aux activités		**3 008 687**	**2 884 732**	2 821 662
Excédent accumulé lié aux activités, début de l'exercice		**15 740 133**	**15 740 133**	12 918 471
Excédent accumulé lié aux activités, fin de l'exercice		**18 748 820 $**	**18 624 865 $**	15 740 133 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens)			
Pertes de réévaluation	2	**(650) $**	– $
Pertes de réévaluation accumulées, début de l'exercice		–	–
Pertes de réévaluation accumulées, fin de l'exercice		**(650) $**	– $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice clos le 31 mars	2026		2025
(en milliers de dollars canadiens)	**Budget**	**Données réelles**	Données réelles
Excédent annuel lié aux activités	**3 008 687 $**	**2 884 732 $**	2 821 662 $
Variation des immobilisations corporelles – acquisitions	**(1 444)**	**(313)**	(1 087)
Variation des immobilisations corporelles – amortissements	**882**	**789**	847
Variation des charges payées d'avance	**(26)**	**(248)**	(178)
Pertes de réévaluation nettes au cours de l'exercice	**–**	**(650)**	–
Évolution nette des actifs financiers nets	**3 008 099**	**2 884 310**	2 821 244
Actifs financiers nets, début de l'exercice	**15 736 673**	**15 736 673**	12 915 429
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	**18 744 772 $**	**18 620 983 $**	15 736 673 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens)			
Entrées (sorties) de trésorerie et de trésorerie affectée liées à ce qui suit :			
Activités d'exploitation :			
Excédent annuel lié aux activités		**2 884 732 $**	2 821 662 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Revenus d'intérêts capitalisés	4	**(74 701)**	(48 499)
Amortissement des immobilisations corporelles		**789**	847
Provision pour dépréciation de prêts	4	**84 475**	204 369
Coûts concessionnels		**23 884**	26 762
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Financement public à recevoir	5	**(740 633)**	(620 235)
Intérêts à recevoir et autres actifs		**(13 101)**	(21 125)
Charges payées d'avance		**(248)**	(178)
Comptes créditeurs et charges à payer		**(955)**	2 259
Passifs différés		**(188)**	246
Sorties de trésorerie nettes liées aux investissements de portefeuille		**(287)**	(26 691)
Sorties de trésorerie nettes liées aux prêts à recevoir	4	**(2 283 461)**	(2 041 627)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation		**(119 694)**	297 790
Activités de capital :			
Acquisitions des immobilisations corporelles		**(313)**	(1 087)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de capital		**(313)**	(1 087)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et de la trésorerie affectée au cours l'exercice		**(120 007)**	296 703
Trésorerie et trésorerie affectée, début de l'exercice	3	**606 863**	310 160
Trésorerie et trésorerie affectée, fin de l'exercice	3	**486 856 $**	606 863 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « *Loi sur la BIC* »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 $ (en dollars courants).

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité des infrastructures au Canada.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le 26 mars 2026, le projet de loi C-15 a reçu la sanction royale, augmentant ainsi l'allocation statutaire de la BIC de 10,0 milliards de dollars, pour la porter à un montant total ne dépassant pas 45,0 milliards de dollars, ou à tout montant total supérieur pouvant être autorisé de temps à autre en vertu d'une loi de crédits, avec l'autorisation d'investir dans des transactions d'infrastructures. Sur ces 45,0 milliards de dollars, le gouvernement du Canada permettra jusqu'à 15,0 milliards de dollars au titre de son cadre financier qui vise à catalyser les projets qui profitent à la population du Canada, et il donnera à la BIC la souplesse et la latitude nécessaires pour utiliser son capital pour innover et prendre plus de risques que le marché ne le fera.

En partenariat avec des promoteurs fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et privés, la BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public

dans ses secteurs prioritaires du transport en commun, de l'énergie propre, des infrastructures vertes, d'Internet haut débit et du commerce et transport. De plus, la BIC (i) s'engage dans l'élaboration de projets, avec pour objectif d'accélérer les études, les rapports techniques et les analyses nécessaires pour raccourcir les délais critiques d'investissement, (ii) fournit des services-conseils à tous les niveaux de gouvernement concernant les projets d'infrastructures et (iii) agit comme un centre d'expertise sur les projets d'infrastructures dans lesquels des investisseurs du secteur privé ou des investisseurs institutionnels réalisent un investissement significatif.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres de Sa Majesté du chef du Canada, ministères, conseils, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada) (la « *LGFP* »), sur les investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la *Loi sur la BIC*; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la *Loi sur la BIC*; et iv) mène toute activité d'infrastructure canadienne utile à la réalisation de sa mission que le/la gouverneur·e en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la *LGFP*.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du/de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le 14 janvier 2026, la BIC a reçu une directive (C.P. 2026-0016) conformément à l'article 89 de la *LGFP*, afin d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur le cadre de politique d'approvisionnement « Achetez canadien » (le « **cadre** ») et sur les instruments de politique publiés en vertu de l'article 6 dudit cadre, tels que modifiés de temps à autre, d'une manière compatible avec son mandat, et de rendre compte de la mise en œuvre de la présente directive dans le prochain plan d'entreprise de la BIC. La BIC met en œuvre cette orientation en modifiant sa politique et ses pratiques en matière d'approvisionnement, qui ont été mises à jour conformément au cadre et à la directive associée, comme indiqué dans le plan d'entreprise 2026-2027 de la BIC. La mise en œuvre n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la BIC au 31 mars 2026 ni pour l'exercice clos à cette date.

2. Résumé des principales méthodes comptables :

a) Base d'établissement :

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

b) Chiffres du budget :

Les données budgétaires sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités, et dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets. Les données budgétaires présentées pour E2025-2026 sont tirées des projections et des estimations de la première année du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 approuvé.

c) Trésorerie et trésorerie affectée :

La trésorerie et la trésorerie affectée comprennent les fonds déposés à court terme dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières qui sont des banques à charte canadiennes et la trésorerie affectée externes en vertu d'ententes conclues entre la BIC et des parties externes qui stipulent l'utilisation de la trésorerie.

Conformément à la *Loi sur la BIC*, le/la ministre des Finances peut verser à la Société un montant ne dépassant pas 45,0 milliards de dollars (voir la note 1). La BIC présente périodiquement des demandes de crédits au ministère des Finances qui sont conformes au plan d'entreprise approuvé de la BIC et qui sont fondées sur des prévisions des besoins. Les décaissements de trésorerie réels peuvent différer des prévisions, ce qui, en plus de

la trésorerie affectée, contribue au solde de la trésorerie et de la trésorerie affectée.

d) Financement public :

La BIC reçoit des crédits publics de l'État destinés à financer ses charges d'exploitation, ses dépenses en immobilisations corporelles, ainsi que ses investissements une fois les clôtures financières atteintes.

Les revenus de crédits publics sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont remplis. En ce qui concerne les revenus de crédits d'exploitation, ceux-ci coïncident avec l'encaissement de trésorerie. En ce qui concerne les revenus de crédits d'investissement, ceux-ci sont comptabilisés au moment où la transaction d'investissement atteint la clôture financière (c'est-à-dire lorsque des conventions contraignantes avec des contreparties ont été conclues), parallèlement à la comptabilisation d'un montant à recevoir.

Un montant à recevoir est comptabilisé lorsque la BIC obtient le contrôle des ressources qui

répondent à la définition d'un actif et lorsqu'il est prévu que l'entrée de ressources se produira et que leur valeur peut être évaluée de façon fiable. Le montant à recevoir du gouvernement peut changer après la clôture financière d'un investissement, sous réserve des modalités propres à chaque investissement.

e) Instruments financiers :

Prêts à recevoir et investissements de portefeuille

Les prêts à recevoir et les investissements de portefeuille sont initialement comptabilisés au coût, soit au moment où surviennent les sorties de fonds, puis évalués au coût après amortissement moins les provisions pour dépréciation et les radiations. Lorsqu'un prêt à recevoir ou un investissement de portefeuille est jugé considérablement concessionnel par rapport à sa valeur nominale en actualisant le coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada, il est comptabilisé à un coût équivalant à la valeur nominale moins l'escompte, au prorata, à mesure que les fonds sont avancés. La valeur comptabilisée du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille à la date d'émission correspond à sa valeur nominale, contrebalancée par l'escompte, qui est amorti par imputation aux produits sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'escompte serait d'abord passé en charges, puis amorti en augmentant le solde du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille et en portant au crédit les revenus.

Les investissements de portefeuille sont des investissements dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement. Les prêts à recevoir sont des actifs financiers représentés par une promesse d'un emprunteur de rembourser un montant spécifique, à un moment ou à des moments spécifiés, ou à la demande, généralement avec intérêts.

Les coûts de transaction admissibles sont inclus dans la valeur comptable initiale du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille et amortis par imputation aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres actifs/passifs financiers

La trésorerie et la trésorerie affectée, les comptes créditeurs et les charges à payer de la BIC sont évalués au coût amorti.

Les intérêts à recevoir et les autres actifs comprennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés constituent une composante d'un instrument hybride qui comprend également un contrat hôte non dérivé (prêt à recevoir, investissement de portefeuille), ce qui a pour effet que certains des flux de trésorerie de l'instrument combiné varient de manière similaire à celle d'un dérivé autonome. Les dérivés incorporés sont évalués lors de leur comptabilisation initiale afin de déterminer s'ils doivent être comptabilisés séparément du contrat hôte. Lorsqu'ils sont comptabilisés séparément, les dérivés incorporés sont évalués à leur juste valeur.

Les gains ou pertes latents résultant des variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes liés à la réévaluation, puis reclassés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités lors de la cession ou du règlement.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de référence, la BIC évalue tous les actifs financiers ou groupes d'actifs financiers afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

i. Perte de valeur des investissements de portefeuille

Une dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités lorsqu'il y a eu une perte de valeur de l'investissement considérée comme une perte « autre que temporaire ». Une perte est considérée comme « autre que temporaire » lorsque la valeur comptable de l'investissement dépasse sa valeur anticipée pendant une période prolongée. Si la valeur anticipée de l'investissement de portefeuille augmente par la suite, la radiation dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités n'est pas inversée.

ii. Dépréciation des prêts à recevoir

Une provision pour dépréciation est établie pour refléter la recouvrabilité et le risque de perte en fonction des événements passés, des circonstances actuelles et de toutes les informations disponibles à la date de préparation des états financiers. La provision générale pour dépréciation est fondée sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui est surveillée de façon continue et rajustée en fonction de l'évolution du risque de crédit. Une provision spécifique pour dépréciation est établie dans les cas de détérioration de crédit connue de l'emprunteur sur les montants non recouvrables attendus du prêt à recevoir. Une réduction de la provision générale ou spécifique pour dépréciation entraînerait un recouvrement.

Lorsque le montant d'une perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, le prêt à recevoir serait réduit ou radié pour refléter le montant de cette perte. Une radiation comptable n'entraîne pas, en soi, l'extinction de l'obligation juridique sous-jacente. Les actifs financiers radiés à des fins comptables peuvent néanmoins faire l'objet de mesures d'exécution dans le cadre des efforts de recouvrement menés par la BIC.

f) Incertitude des mesures :

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour établir la provision pour dépréciation de prêts de la BIC, comme la méthode de cotation interne du crédit de la BIC et d'autres facteurs principaux décrits à la note 9, et estime le moment des décaissements et des remboursements prévus qui ont une incidence sur le taux d'intérêt effectif de ses investissements de portefeuille et des prêts à recevoir. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, l'impact sera comptabilisé dans les périodes futures lorsque l'écart sera connu.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé, et le cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris l'installation de l'immobilisation à l'endroit et dans l'état nécessaires à son utilisation prévue.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Actifs	Méthode d'amortissement	Évaluation
Améliorations locatives	**linéaire**	Le moindre de la durée de location et de la vie utile
Logiciels	**linéaire**	5 ans
Matériel informatique	**dégressif**	55 %
Mobilier et matériel	**dégressif**	20 %

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont revues, et ajustées au besoin, au moins à chaque date d'établissement des états financiers.

Lorsque la situation indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la BIC de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur de l'immobilisation. La réduction de valeur nette est ensuite comptabilisée en charges dans les états des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités

h) Passifs différés :

Les passifs différés se composent des incitatifs de rendement à long terme courus, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée, des revenus différés, des loyers à payer ou des améliorations locatives liés au contrat de location de locaux à bureaux amortis sur la durée du contrat de location.

i) Revenus d'intérêts :

Les revenus d'intérêts comprennent les intérêts sur les investissements de portefeuille et les prêts à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt ou de l'investissement de portefeuille selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les intérêts dérivés des soldes de trésorerie de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les intérêts gagnés et reconnus comme revenus peuvent différer de lu reçu d'intérêts. Se reporter à la note 2(e) pour connaître l'impact des investissements de portefeuille et des prêts à recevoir sur les revenus d'intérêts lorsqu'ils sont réputés être significativement concessionnels.

La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un actif financier et de répartir les revenus d'intérêts sur la période pertinente des revenus d'intérêt dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les coûts payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, tels que les coûts des transactions et autres primes ou escomptes

j) Contrats de location :

La BIC conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux à bureaux et ses locaux d'entreposage, qui sont imputés aux charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

k) Transactions inter-entités et transactions avec des parties liées :

Les transactions inter-entités sont des transactions entre entités sous contrôle commun du gouvernement du Canada et sont comptabilisées à la valeur comptable, à moins qu'elles ne soient conclues selon des modalités semblables à celles qui ont été adoptées si les entités n'avaient pas de lien de dépendance, ce qui exige que les transactions inter-entités soient comptabilisées à la valeur d'échange.

Les transactions avec des parties liées, autres que les transactions inter-entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Trésorerie et trésorerie affectée :

Au 31 mars	2026	2025
Trésorerie	**450 686 $**	600 613 $
Trésorerie affectée	**36 170**	6 250
Trésorerie et trésorerie affectée	**486 856 $**	606 863 $

4. Prêts à recevoir :

Chaque prêt du portefeuille de la BIC est structuré de manière spécifique afin de répondre aux besoins de chaque projet d'infrastructures concerné. Les modalités de remboursement varient d'un projet à l'autre, mais peuvent inclure des paiements amortis, des remboursements en une seule fois, des paiements en nature ou d'autres mécanismes de paiement. Dans certains cas, les prêts peuvent également comporter des conditions concessionnelles, telles que des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, des délais de remboursement prolongés ou d'autres modalités visant à garantir la viabilité des projets, conformément au mandat de la BIC. Le portefeuille de prêts est souvent assujetti à un certain nombre de modalités, dont des clauses restrictives, et être subordonné à une dette de premier rang ou être de rang égal à d'autres prêteurs.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour dépréciation de prêts (« PDP ») connexe par secteur :

Au 31 mars	2026			2025[1]		
	Valeur comptable	PDP[2]	Prêts à recevoir (net)	Valeur comptable	PDP[2]	Prêts à recevoir (net)
Transport en commun	**1886627 $**	**(21555) $**	**1865072 $**	1600301 $	(15084) $	1585217 $
Énergie propre	**3001121**	**(33288)**	**2967833**	1939128	(9258)	1929870
Infrastructures vertes	**1002678**	**(56145)**	**946533**	794165	(192622)	601543
Internet haut débit	**486906**	**(3148)**	**483758**	313890	(1399)	312491
Commerce et transport	**904829**	**(9919)**	**894910**	481386	(1618)	479768
Total	**7282161 $**	**(124055) $**	**7158106 $**	5128870 $	(219981) $	4908889 $

1 Se reporter à la note 11 pour plus de détails sur la reclassification des chiffres de la période précédente.

2 Comprend 99,0 M$ pour la provision générale pour dépréciation de prêts et 25,1 M$ pour la provision spécifique pour dépréciation de prêts (58,6 M$ pour la provision générale pour dépréciation de prêts et 161,4 M$ pour la provision spécifique pour dépréciation de prêts au 31 mars 2025).

Au cours de l'exercice précédent, la provision pour dépréciation de prêts comprenait une provision spécifique de 161,4 millions de dollars liée à un prêt dont la valeur comptable s'élevait à 181,3 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la direction a réévalué la recouvrabilité du prêt et a conclu qu'une radiation totale était justifiée, ce qui a donné lieu à la constitution d'une provision spécifique supplémentaire de 19,9 millions de dollars, comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu qu'aucun avantage économique futur n'était susceptible d'être généré et, par conséquent, la totalité du prêt a été radiée au 31 mars 2026.

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré et la durée basés sur la valeur comptable des projets que la BIC a financés depuis la création sont résumés ci-dessous.

Au 31 mars	2026[1]		2025[1,2]	
	Taux d'intérêt effectif	**Durée**	**Taux d'intérêt effectif**	**Durée**
Transport en commun	**1,7 %**	**10**	1,7 %	10
Énergie propre	**2,9 %**	**21**	2,8 %	23
Infrastructures vertes	**3,0 %**	**16**	3,1 %	16
Internet haut débit	**1,2 %**	**20**	1,2 %	21
Commerce et transport	**2,9 %**	**23**	2,5 %	26
Portefeuille	**2,5 %**	**17**	2,3 %	18

1 Exclut les prêts avec des provisions spécifiques pour dépréciation.
2 Se reporter à la note 11 pour plus de détails sur la reclassification des chiffres de la période précédente.

La valeur comptable des prêts à recevoir comprend un montant de 278,1 millions de dollars lié aux gouvernements municipaux, autochtones et provinciaux. (42,2 millions de dollars au 31 mars 2025).

Le tableau suivant présente les variations dans le montant des prêts à recevoir de la BIC :

Au 31 mars	2026	2025
Solde d'ouverture	**4 908 889 $**	3 042 649 $
Décaissements[2]	**2 690 984**	2 056 063
Revenus d'intérêts capitalisés[1]	**74 412**	48 477
Coûts des transactions (déduction faite des amortissements)[2]	**598**	4 931
Coûts concessionnels	**(24 181)**	(19 495)
Remboursement du capital[2]	**(408 121)**	(19 367)
Provision pour dépréciation de prêts	**(84 475)**	(204 369)
Prêts à recevoir	**7 158 106 $**	4 908 889 $

1 Comprend les intérêts capitalisés payés en nature et les revenus comptabilisés conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif.

2 Les décaissements, les coûts de transaction (déduction faite des amortissements) et les remboursements de capital constituent les composantes en trésorerie de la variation des prêts à recevoir et représentent ensemble les flux de trésorerie nets liés aux prêts à recevoir, d'un montant de 2 283 461 $ (2 041 627 $ en 2025), tels qu'ils sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie.

Au 31 mars 2026, deux prêts d'une valeur comptable cumulée de 32,9 millions de dollars font l'objet de provisions spécifiques pour dépréciation de prêts totalisant 25,1 millions de dollars (un prêt d'une valeur comptable de 181,3 millions de dollars, avec une provision spécifique pour dépréciation de 161,4 millions de dollars au 31 mars 2025). La BIC est engagée dans des discussions avec les contreparties et toutes les parties prenantes concernées pour déterminer des résolutions, qui peuvent inclure la restructuration des prêts ou d'autres actions de recouvrement.

Comme il est indiqué à la note 9, les sûretés servent à réduire au minimum les pertes qui seraient autrement subies en cas de défaillance. Les sûretés peuvent prendre différentes formes en fonction du type d'emprunteur ou de contrepartie, des actifs disponibles et de la structure et des conditions des obligations de crédit.

Exemples de sûretés actuellement détenues par la BIC, sans tenir compte de la priorité, comprennent, mais ne se limitent pas aux suivantes :

- Cessions de contrats importants
- Prêts hypothécaires sur les sites des projets
- Garanties d'actions des emprunteurs et des commandités
- Actifs, biens et entreprises actuels et futurs des emprunteurs (y compris les autobus zéro émission)
- Comptes bancaires de projets (c.-à-d. réserves pour service de la dette)

Selon le prêt, la BIC peut avoir un rang supérieur, pari passu ou subordonné à celui des autres prêteurs. Si elle est subordonnée, la sûreté sera soumise à un ordre de priorité en cas de liquidation, ce qui rend le recouvrement difficile à prévoir. Peu importe le rang, la valeur des sûretés fluctue souvent considérablement selon l'avancement des projets d'infrastructures sous-jacents.

En raison de la difficulté à évaluer les sûretés en place, la direction considère que l'exposition maximale au risque de crédit est égale au solde du prêt à recevoir.

Le tableau suivant illustre les remboursements du capital des prêts à recevoir en cours et les intérêts capitalisés pour les cinq prochaines années et par la suite, à l'exclusion des coûts de transaction (déduction faite de l'amortissement), de la désactualisation de la provision pour prêts concessionnels ou de la provision pour dépréciation de prêts :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2026
2027	159 505 $
2028	291 424
2029	389 856
2030	337 023
2031 et par la suite	6 123 150
Remboursement du capital des à recevoir en cours	**7 300 958 $**

5. Financement public à recevoir :

Au 31 mars	2026	2025
Solde d'ouverture	**10 199 415 $**	9 579 180 $
Conventions contractuelles d'investissement	**2 884 357**	2 949 122
Crédits publics reçus – investissements	**(2 143 724)**	(2 328 887)
Financement public à recevoir	**10 940 048 $**	10 199 415 $

Les conventions contractuelles d'investissement comprennent les montants que la BIC s'est engagée à prêter ou à investir dans un projet d'infrastructures donné, déduction faite des variations d'engagements pouvant survenir après la clôture financière d'un investissement. Les modalités des investissements de la BIC sont structurées conformément à ses objectifs de fournir le soutien financier minimal nécessaire pour permettre la réalisation du projet d'infrastructures. Par conséquent, les conventions contractuelles d'investissement peuvent être modifiées à la hausse ou à la baisse après la clôture financière, sous réserve des modalités spécifiques à chaque investissement.

6. Charges générales et administratives :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2026	2025
Honoraires professionnels	**8 974 $**	10 927 $
Frais d'administration	**7 238**	7 082
Amortissement des immobilisations corporelles	**789**	847
Charges générales et administratives	**17 001 $**	18 856 $

7. Crédits publics :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2026	2025
Crédits publics – investissements	**2 884 357 $**	2 949 122 $
Crédits publics – exploitation	**–**	34 542
Crédits publics	**2 884 357 $**	2 983 664 $

8. Transactions inter-entités et transactions avec des parties liées :

La société est détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Canada et est liée, selon le principe de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les principaux membres de la direction sont définis comme les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la BIC, ainsi que les membres de leur famille proche, y compris les membres du conseil d'administration.

a) Transactions avec les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada :

La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal des activités, y compris le financement gouvernemental (note 2(d)) qui est approuvé sous forme d'autorisation législative, ainsi que le plan d'entreprise annuel de la BIC.

b) Transactions impliquant des principaux membres de la direction :

Dans le cadre normal de ses activités, la BIC peut effectuer des transactions avec des entités dans lesquelles les principaux membres de la direction de la BIC détiennent une participation ou sont membres du conseil d'administration ou de la direction d'une entité qui reçoit un financement de la BIC dans le cadre d'un projet d'infrastructures. Ces transactions ont lieu selon des modalités semblables à celles qui ont été adoptées si les entités n'avaient pas de lien de dépendance et sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les principaux membres de la direction visés sont tenus de se retirer de toutes les discussions et décisions relatives à ces transactions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la BIC a déployé du capital dans une entité (deux (2) au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025) dans lesquelles des membres du conseil ou des membres principaux de la direction de la BIC siègent également au conseil d'administration. Au 31 mars 2026, la BIC a des engagements en cours envers deux (deux (2) au 31 mars 2025) de ces parties liées.

Le tableau ci-dessous résume l'impact des transactions impliquant les principaux membres de la direction sur les états financiers de la BIC.

Au 31 mars	2026	2025
Clôtures financières[1]	**943 100 $**	961 000 $
Investissements de portefeuille[2]	**(25 000)**	(25 000)
Prêts à recevoir[2]	**(204 193)**	(143 454)
Total des engagements lié aux clôtures financières	**713 907 $**	792 546 $

1 Déduction faite des rajustements, après la clôture financière. Se reporter à la note 5 pour plus de détails.

2 Exclut les coûts de transaction, les provisions pour dépréciation et les modalités significativement concessionnelles.

Des montants de clôture financière (i) de 600,0 millions de dollars (une entité) ont été engagés avant l'existence d'une relation entre parties liées et (ii) de 343,1 millions de dollars (une entité) étaient le résultat d'un investissement de la BIC – des membres principaux de la direction de la BIC ont été nommés au conseil d'administration de l'entité investie pour assurer la gouvernance et protéger son investissement. Il n'y avait aucune relation préexistante entre le membre principal de la direction et l'entité investie.

9. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et cherche à minimiser ses effets potentiels sur le rendement financier de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société, et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques de l'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

Le comité du portefeuille et de l'impact de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques de l'entreprise de la BIC et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Cela inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix, y compris ceux qui peuvent potentiellement découler du risque de prix des matières premières et du risque tarifaire. Le principal risque de marché est lié aux taux d'intérêt, soit le risque de fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les taux d'intérêt sur les prêts à recevoir de la BIC sont fixés au moment de la clôture financière ou, dans des cas limités, variable, certains ayant une corrélation limitée avec le taux d'emprunt du gouvernement du Canada à une date ultérieure ou sont indexés sur un taux de référence. Au 31 mars 2026, la BIC avait un prêt en cours d'une valeur comptable de 24,8 millions de dollars (aucun prêt de ce type en cours au 31 mars 2025) assorti d'un taux d'intérêt relatif à un taux de référence. Les fluctuations du taux de référence n'auraient pas d'incidence importante sur l'état des résultats et de l'excédent accumulé lié aux activités de la BIC. La majorité des actifs financiers de la BIC sont comptabilisés au coût amorti et ne sont pas directement soumis aux variations de la juste valeur dues aux risques de marché tels que les prix des matières premières, les tarifs et les taux de change. Cependant, ces risques sont transversaux et peuvent affecter la solvabilité des emprunteurs et, par conséquent, la recouvrabilité de ces investissements. Se reporter à la section Risque de crédit ci-après pour plus de détails.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par une remise de trésorerie ou un autre actif financier. Le risque de liquidité est faible puisque la BIC n'a pas d'instruments de dette à servir, reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada et peut recycler les paiements en espèces reçus pour financer ses activités d'exploitation et ses investissements. La BIC gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de flux de trésorerie pour les activités d'exploitation et d'investissement prévues et en les surveillant.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030
Comptes créditeurs et charges à payer	**16 693 $**	16693$	16693$	–$	–$	–$
Incitatifs de rendement à long terme	**5 726**	5726	2409	1373	1116	828
Total	**22 419 $**	22419$	19102$	1373$	1116$	828$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie, un actif ou une transaction n'atteint pas le rendement contractuel ou économique attendu, ce qui entraîne des conséquences financières défavorables pour la BIC. Le risque de crédit englobe toute une série de facteurs susceptibles d'influencer de rendement des actifs, la stabilité des flux de trésorerie, la recouvrabilité et la valeur à long terme de l'ensemble du portefeuille d'investissement de la BIC.

La gestion des risques liés aux investissements commence dès les premières étapes de l'élaboration d'une transaction, afin d'identifier, d'évaluer et de structurer celle-ci en tenant compte des risques importants associés à l'investissement envisagé. Cela comprend une revue diligente au niveau de chaque transaction, l'évaluation des risques financiers, opérationnels, contractuels et de contrepartie, ainsi que l'analyse des mesures d'atténuation proposées et des protections structurelles intégrées dans la documentation relative à l'investissement.

Les risques sont présents à toutes les étapes d'un investissement, depuis la structuration initiale et la construction jusqu'à l'exploitation et l'échéance. Chaque risque important est examiné et évalué à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif, selon le cas. Cette analyse est réalisée par des spécialistes expérimenté·es en gestion des risques d'investissement, en collaboration avec les parties prenantes internes, afin d'acquérir une compréhension approfondie du profil de risque de l'investissement et de veiller à ce que les risques soient correctement identifiés et atténués, le cas échéant.

Une fois la clôture financière atteinte, le suivi et l'évaluation des risques d'investissement se poursuivent. Les activités après la clôture financière se concentrent sur le suivi du rendement des actifs, de la qualité de crédit des contreparties et des indicateurs de risque clés tout au long du cycle de vie de l'investissement. Le cas échéant, les évaluations des risques sont mises à jour afin de tenir compte de l'évolution du rendement opérationnel, des conditions du marché ou d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur le profil de risque sous-jacent d'un investissement.

Les types de risques d'investissement inhérents au portefeuille actuel de la BIC sont les suivants :

Catégorie de risque :	Description du risque	Principaux facteurs atténuants
Risques liés à la construction et au déploiement	Dépassements de coûts, retards dans le calendrier, difficultés liées à l'obtention des permis, complexité de la conception, perturbations de la chaîne d'approvisionnement et problèmes avec le rendement des entrepreneurs responsables de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (IAC)	Contrats d'IAC à prix fixe ou forfaitaires, garantie de rendement, imprévus liés à la construction, marges de sécurité dans le calendrier, financement par étapes
Rendement opérationnel et risque d'entretien	Variabilité du rendement opérationnel, volatilité des revenus, coûts d'entretien tout au long du cycle de vie, fiabilité des technologies et changements réglementaires	Contrats d'exploitation et d'entretien, comptes de réserve, provisions budgétaires, clauses contractuelles, suivi du rendement
Risque de revenu et de marché	Incertitude liée à la demande, volatilité des prix (notamment ceux de l'électricité ou l'exposition aux matières premières) et risque lié à l'adoption à long terme des nouvelles technologies	Contrats d'achat à long terme, diversification entre différents types d'actifs et secteurs, seuils contractuels ou mécanismes de soutien
Risque lié à la structure financière	Niveaux d'endettement, subordination, risque de refinancement et perspectives de recouvrement en cas de crise	Structures hors atteinte en cas de faillite, droits d'intervention, réserves de capitaux propres, cadres de clauses restrictives
Risque de contrepartie et risque contractuel	Solidité financière et rendement des emprunteurs, des promoteurs, des exploitants et des principaux fournisseurs	Soutien au crédit, sûretés, garanties, recours contractuels, diversification des contreparties

Tel qu'il est décrit à la note 2(e), la BIC utilise une provision générale et une provision spécifique pour dépréciation pour reconnaître le risque de crédit lié à son portefeuille d'actifs. La provision générale pour dépréciation est calculée à court terme et représente une réserve générale de montants irrécouvrables à l'égard du portefeuille de prêts à la date de clôture. La provision est estimée en fonction d'une cote de crédit interne pour chaque prêt à recevoir qui tient compte d'une évaluation des facteurs de risque présentés dans le tableau ci-dessus, ainsi que des conditions atténuantes prévues dans chaque convention de prêt. De plus, la provision générale pour dépréciation tient compte de l'incertitude économique à court terme et des pertes historiques sur des prêts comportant un risque de crédit similaire.

Pour les provisions spécifiques pour dépréciation, la BIC évalue si un prêt spécifique est déprécié à chaque date de rapport. La BIC considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit envers la BIC en totalité, sans recours de la part de la BIC à l'égard de mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant). Se reporter à la note 4 pour une ventilation de la provision par secteur.

À la suite de la clôture d'une transaction par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Le suivi est axé sur les événements pendant la construction (rapports du conseiller technique du prêteur, etc.) et la conformité est contrôlée régulièrement. Des examens complets sont effectués annuellement au moyen d'un processus d'examen du crédit, et un suivi plus régulier est mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ou événement ayant une incidence sur la transaction. Au 31 mars 2026, les montants en souffrance ne pas déjà auparavant ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation était de néant (néant au 31 mars 2025). La BIC est exposée au risque de crédit, car un emprunteur représente individuellement plus de 10 % des montants en cours. Cet emprunteur représente 19 % du montant total en cours au 31 mars 2026 (deux (2) emprunteurs, 41 % au 31 mars 2025). Toutefois, cet emprunteur ne représente que 8 % du total des clôtures financières atteintes, après rajustements après la clôture financière (13 % au 31 mars 2025).

Les montants engagés, mais non encore avancés ne sont pas exposés au risque de crédit, car les décaissements sont subordonnés au respect des modalités stipulées dans les conventions contraignantes relatives à chaque investissement, et la BIC conserve son pouvoir discrétionnaire en matière de financement jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

10. Engagements :

a) Engagements relatifs à des contrats de location :

La BIC entretient actuellement des contrats de location pour des bureaux situés à Toronto, à Montréal et à Calgary. Les bureaux à Toronto sont le lieu de travail principal de la BIC, et des membres du personnel supplémentaires sont situés à Montréal et à Calgary afin d'établir des relations et de soutenir les activités partout au pays.

La BIC ne bénéficie pas de tous les avantages et ne court pas tous les risques liés à la propriété; par conséquent, les locaux pour bureaux et espaces d'entreposage correspondent à la classification d'un contrat de location simple. La BIC comptabilise ces charges de location directement sur la durée du contrat de location.

Au 31 mars 2026, la BIC a 6,2 millions de dollars d'engagements de location en cours, dont 48 % sont liés à des périodes commençant le 1er avril 2030 ou après.

b) Clôtures financières :

Une clôture financière a lieu quand la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toute la revue diligente et ont conclu des ententes exécutoires avec les contreparties. À la date de la clôture financière, la BIC s'engage à prêter ou investir un montant précis pour financer le projet d'infrastructures respectif. L'engagement de la BIC est réduit par les éléments suivants :

- Déduction faite des rajustements après la clôture financière apportés à l'engagement de la BIC, comme indiqué dans la note 5 Financement public à recevoir
- Montants avancés (comptabilité de caisse) au projet d'infrastructures concerné : Les montants avancés ne tiennent pas compte du fait que les intérêts sont capitalisés comme paiement en nature ou provisions pour dépréciation de prêts.

Au 31 mars	2026	2025[1]
Transport en commun	**4 534 698 $**	4 329 693 $
Énergie propre	**5 217 055**	4 023 505
Infrastructures vertes	**4 160 929**	3 955 294
Internet haut débit	**2 219 283**	2 153 662
Commerce et transport	**2 469 490**	1 314 490
Total des clôtures financières, déduction faite des rajustements, après la clôture financière	**18 601 455**	15 776 644
Montants avancés (comptabilité de caisse)	**(7 710 537)**	(5 011 170)
Total des engagements lié aux clôtures financières	**10 890 918 $**	10 765 474 $

1 Se reporter à la note 11 pour plus de détails sur la reclassification des chiffres de la période précédente.

11. Reclassification des chiffres de la période antérieure :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la BIC a examiné la classification de ses prêts à recevoir. À la suite de cet examen, la direction a déterminé que trois prêts d'une valeur comptable cumulée de 187,1 millions de dollars au 31 mars 2025, précédemment classés dans le secteur de l'énergie propre, étaient présentés de manière plus appropriée dans le secteur des infrastructures vertes. Les prêts ont contribué à hauteur de 910,0 millions de dollars au montant total des clôtures financières de la BIC. En conséquence, certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ce changement de classification n'a pas eu d'incidence sur l'excédent accumulé, l'excédent annuel lié aux activités ou les actifs financiers nets de la BIC pour la période comparative.

12. Événements ultérieurs :

Le 6 avril 2026, après la date de clôture des états financiers, la BIC a atteint la clôture financière d'un engagement de prêt de 1,16 milliard de dollars accordé à l'Administration portuaire de Montréal afin de soutenir la construction du terminal à conteneurs à Contrecœur, au Québec (la « transaction »). Cette transaction s'inscrit dans le secteur prioritaire du commerce et transport de la BIC.

Elle a donné lieu à la comptabilisation de revenus d'investissement provenant de crédits publics d'un montant de 1,16 milliard de dollars, ainsi qu'à une augmentation correspondante du financement public à recevoir, qui sera comptabilisé en E2026-2027. Cette transaction n'a eu aucune incidence sur les flux de trésorerie. À la date d'établissement des présents états financiers, aucun montant n'avait été avancé au titre de cet engagement.

Outre cette transaction, la BIC a pris plusieurs autres engagements dans le cadre de ses activités courantes après la date de clôture des états financiers. Ces engagements n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la BIC.









Contacter la BIC

contact@cib-bic.ca

1-833-551-5245
Banque de l’infrastructure du Canada
150, rue King Ouest,
Bureau 2309, C.P. 15
Toronto, Ontario M5H 1J9

Suivre la BIC